



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

PROCES VERBAL du 9 mars 2023

(Article L.1221-25 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 3 mars 2023 s'est réuni le 2 février 2023 à 18h30 heures à l'espace Jen Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de membres : 50

Membres présents : 32 jusqu'au point n°2 après 31

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 40 (jusqu'au point n°2, après 39)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Analyse de Territoire CCRB- Répartition de l'équilibre des opérations- Présentations par Madame HUBELI, conseillère aux décideurs locaux
- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil Communautaire du 2 février 2023
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Adoption du nouveau programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028
- Travaux de rénovation des façades de Servipôle
- Forfait indemnité kilométrique courrier- service administratif
- Kiosque de la mobilité – Subvention LEADER
- Questions diverses

MEMBRES PRESENTS : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, DESCHARMES Michel (jusqu'au point n°2), GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mickaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne,

MEMBRES PRESENTS AYANT DONNE MANDAT DE VOTE : BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à AUBRY Michel, HACKEL Claude à GAGNANT Thomas, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERRISCH Karine à BOCQUET Evelyne, LEMOINE Pascal à PETIT Florence

MEMBRES ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE : CLAYES TAHKBARI Katty, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, INGELAERE Raynald, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, NICOLO Denis, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, MONNE Bernard

**0) ANALYSE DE TERRITOIRE CCRB - REPARTITION DE L'EQUILIBRE DES OPERATIONS
- PRESENTATION PAR MADAME HUBELI CONSEILLERE AUX DECIDEURS LOCAUX**

Monsieur Le Président a le plaisir d'accueillir Madame HUBELI, Conseillère aux décideurs locaux au SGC de Bar-sur-Aube. Madame HUBELI est accompagnée de Monsieur CROUZET qui a procédé à la relecture du document. Cette présentation a été faite à la demande de la Communauté de Communes. Elle tenait à remercier Mesdames ASDRUBAL et GUTTON pour les informations qu'elles lui ont communiquées pour mener à bien cette analyse.

Elle déclare que cette étude prend en compte les budgets annexes de la Communauté de Communes et des communes.

L'analyse a été établie pour les années 2017 à 2021.

15 communes possèdent le budget eau et assainissement.

La compétence ordures ménagères est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance. Cette dernière est exercée directement par la Communauté de Communes. Le traitement est assuré par le SDEDA. Au SDEDA a été transférée la compétence GEMAPI.

Le territoire est en perte de vitesse de population : soit - 5.3 % à partir de 2017. La difficulté se fait ressentir sur tout le Département.

Monsieur ANTOINE indique qu'au contraire le Département de l'Aube a gagné en population.

L'objectif de cette étude est de communiquer sur les mesures principales à l'échelle du territoire et de se positionner par rapport à la moyenne nationale.

Quand sont évoquées les communes, ce sont les 27 communes agrégées.

Monsieur le Président remercie Madame HUBELI pour ses explications claires. Cette analyse a été présentée au bon moment juste avant le débat d'orientations budgétaires. Il ressort que la trésorerie est bonne. Le dernier emprunt réalisé pour LISI n'a pas été consommé en totalité. L'avantage de l'avoir conclu réside dans le taux de 1.8 % alors qu'un emprunt aujourd'hui sur 20-25 ans est fixé à 4.5 % Il est parfois bon d'anticiper en fonction des périodes. Cela permet d'avoir une trésorerie pour investir demain. Pour les gros investissements il est nécessaire d'avoir de la trésorerie avant que les subventions ne soient versées.

Le président ayant ouvert la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le conseil communautaire a désigné Monsieur GAGNANT Thomas pour remplir les fonctions de secrétaire.

AGGREGATION TERRITORIALISÉE
DE LA CCRB
ET DE SES COMMUNES MEMBRES

Analyse des grands équilibres financiers

Présentation de la DDFiP de l'Aube
au conseil communautaire
9 mars 2023

OBJECTIFS

Connaître le poids respectif de la CC et du bloc communal dans les équilibres financiers

Mesurer l'évolution des principales grandeurs financières du territoire

Positionner le territoire de la CC par rapport à la moyenne nationale

LES PRINCIPAUX CONSTATS pour le territoire

Les points forts du territoire

• Fonctionnement

Si les produits de fonctionnement sont inférieurs de 5,4% à ceux de l'échantillon, les charges de fonctionnement sont maîtrisées et sont inférieures de 11,6% à la moyenne en 2021 ; les dépenses contraintes sont faibles ; la CAF Brute reste d'un bon niveau : à 27% des produits de fonctionnement, elle est supérieure de 20% à la moyenne ; les subventions versées, bien qu'en baisse, restent supérieures à la moyenne de 6,8% en 2021.

• Investissement

Le niveau des investissements du territoire est élevé ; sur 5 ans il est supérieur de 62,1 % à la moyenne

les réserves disponibles pour investir sont importantes (1 an de dépenses de fonctionnement) et proche de la moyenne (1 049 €/hab contre 1 064).

Les points faibles

• Fonctionnement

Les produits fiscaux perçus sont limités par rapport à ceux de la strate de référence (-18,1%); les charges financières sont élevées : 54,6 % de plus que la moyenne

• Investissement

L'endettement est important ; le ratio d'endettement est supérieur de 175 % à moyenne. les emprunts contractés pour financer les investissements sont supérieurs aux besoins de financements immédiats ; ils viennent abonder en partie les réserves : l'augmentation des réserves représente 38 % du montant emprunté en 2021
le taux de couverture des dépenses est inférieur de 6 points à la moyenne.

3

Plan de l'intervention

1) La formation de l'auto-financement

- 1-1) Produits Réels de Fonctionnement (PRF)
- 1-2) Charges Réelles de Fonctionnement (CRF)
- 1-3) Capacité d'Auto-Financement (CAF)

2) L'investissement

- 2-1) les dépenses d'équipement ;
- 2-2) les Ressources Annuelles Propres (RAP)

3) La dette

- 3-1) L'endettement
- 3-2) Relation emprunt/trésorerie

4

1) La formation de l'auto-financement

5

1) La formation de l'auto-financement

TABLEAU RECAPITULATIF

	PRF	Dont IL	Dont Dotations		
CC	27,97 %	14,41 %	7,11 %		
CNES	72,03 %	85,59 %	92,89 %		

	CRF	charges Personnel	Autres charges	contingents	subv ^o versées
CC	28,87 %	18,97 %	30,20 %	0,48 %	25,12 %
CNES	71,13 %	81,03 %	69,80 %	99,52 %	74,88 %

	DES BP		BP + BA	
	CAF Brute	CAF Nette	CAF Brute	CAF Nette
CC	16,23 %	29,48 %	25,54 %	34,13 %
CNES	83,77 %	70,52 %	74,48 %	65,87 %

Globalement, la répartition des produits et des charges entre les deux blocs est équilibrée.

La CAF de la CC est impactée par ses BA

Les remboursements annuels en capital de la CC sont moins importants que ceux des communes

6

1-1) La formation de l'auto-financement – LES PRF

Produits du territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,57 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
% CC	31,57 %	32,32 %	31,69 %	28,70 %	27,97 %					
% communes	68,43 %	67,68 %	68,31 %	71,30 %	72,03 %					
€ BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €	0,77 %	-0,51 %	0,60 %	0,27 %	1,13 %
% BP	80,95 %	79,92 %	79,31 %	82,87 %	82,01 %					
€ SPIC	676 054 €	723 365 €	774 814 €	670 530 €	957 678 €	7,00 %	7,11 %	-13,46 %	42,82 %	41,66 %
% SPIC	3,77 %	3,95 %	4,22 %	3,79 %	5,35 %					
€ BA M14	2 743 491 €	2 954 879 €	3 024 539 €	2 358 520 €	2 264 585 €	7,71 %	2,36 %	-22,02 %	-3,98 %	-17,45 %
% BA M14	15,29 %	16,13 %	16,47 %	13,34 %	12,64 %					
Cumul €/hab	1 491 €	1 536 €	1 554 €	1 525 €	1 572 €	3,03 %	1,18 %	-1,89 %	3,08 %	5,42 %
BP €/hab	1 207 €	1 228 €	1 233 €	1 264 €	1 289 €	1,72 %	0,41 %	2,51 %	2,02 %	6,80 %
France (BP) €/hab	1 256 €	1 280 €	1 315 €	1 315 €	1 362 €	1,91 %	2,73 %	0,00 %	3,57 %	8,44 %

En 2021 la répartition des produits entre la CC et les communes est de 28 % contre 72 %.

Les produits de la CC sont en constante régression depuis 2019.

Sur la période la perte est de 11,6 % alors que les recettes des communes progressent de 5 %.

Les produits réels des BP rapportés au nombre d'habitants sont toujours inférieurs à ceux de la strate (-5,4%)

7

1-1) La formation de l'auto-financement – Les produits fiscaux

Les produits fiscaux (PF) comptent pour la moitié des ressources

Produits fiscaux du Territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX	8 565 916 €	8 998 798 €	8 866 204 €	8 745 941 €	8 527 571 €	5,05 %	-1,47 %	-1,36 %	-2,50 %	-0,45 %
Dont CC	2 730 618 €	3 115 673 €	2 884 154 €	2 637 339 €	2 570 248 €	14,10 %	-7,43 %	-8,56 %	-2,54 %	-5,87 %
Dont communes	5 835 298 €	5 883 125 €	5 982 050 €	6 108 602 €	5 957 323 €	0,82 %	1,68 %	2,12 %	-2,48 %	2,09 %
% CC	31,88 %	34,62 %	32,53 %	30,16 %	30,14 %					
% communes	68,12 %	65,38 %	67,47 %	69,84 %	69,86 %					
Dont Impôts Locaux	6 897 128 €	6 929 888 €	7 058 041 €	7 161 915 €	6 374 630 €	0,47 %	1,85 %	1,47 %	-10,99 %	-7,58 %
% IL	80,52 %	77,01 %	79,61 %	81,89 %	74,75 %					
Dont autres impôts et taxes*	1 668 788 €	2 068 910 €	1 808 163 €	1 584 026 €	2 152 941 €	23,98 %	-12,50 %	-12,40 %	35,92 %	29,01 %
fraction de TVA de la CC incluse dans les AIT					549 394 €					
% AIT	19,48 %	22,99 %	20,39 %	18,11 %	25,25 %					
AIT € BP	578 218 €	954 064 €	735 656 €	496 085 €	1 056 665 €	65,00 %	-22,89 %	-32,57 %	113,00 %	-100,00 %
€/hab IL	573 €	581 €	597 €	618 €	559 €	1,42 %	2,79 %	3,40 %	-9,45 %	-2,39 %
France (BP) €/hab IL	630 €	647 €	668 €	683 €	574 €	2,70 %	3,25 %	2,25 %	-15,96 %	-8,89 %
€/hab AIT BP	48 €	80 €	62 €	43 €	93 €	66,55 %	-22,18 %	-31,29 %	116,70 %	92,99 %
France (BP) €/hab AIT	119 €	124 €	129 €	127 €	222 €	4,20 %	4,03 %	-1,55 %	74,80 %	86,55 %
€/hab PF BP	621 €	661 €	660 €	660 €	652 €	5,46 %	-0,23 %	0,12 %	-1,27 %	4,98 %
France (BP) €/hab PF	740 €	771 €	797 €	810 €	796 €	4,19 %	3,37 %	1,63 %	-1,73 %	7,57 %

Le poids relatif de la CC est de 30 % en 2021 à 2,6M€

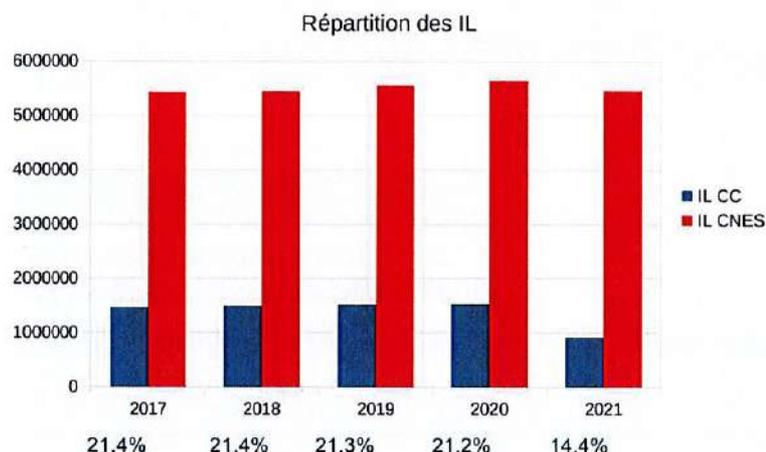
Les produits fiscaux perçus par la CC diminuent depuis 2019. L'évolution globale est de -6 %

Après avoir progressé de manière ininterrompue de 2017 à 2020, les PF des communes baissent en 2021 soit une progression globale de +2 %

Rapporté au nombre d'habitants, on constate un écart de -18,1 % avec la moyenne pour les BP

8

1-1) La formation de l'auto-financement – Les Impôts Locaux



En 2021, la répartition des IL est de 14,4 % pour la CC à 918,8k€.

Après une légère progression annuelle depuis 2017, le montant des IL diminue fortement en 2021 (-11%). La baisse est de 39,6 % pour la CC et 3,3 % pour les communes.

Les IL perçus par le territoire sont inférieurs à ceux de la moyenne de référence (-2,6%).

9

1-1) La formation de l'auto-financement – Les autres produits

Les autres produits représentent 29,4 % des PRF

Autres produits 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL AUTRES PRODUITS	5 545 944 €	5 543 814 €	5 627 699 €	5 088 545 €	5 269 028 €	-0,04 %	1,51 %	-9,58 %	3,55 %	-4,99 %
Dont CC	2 739 915 €	2 627 979 €	2 680 662 €	2 207 071 €	2 148 356 €	-4,09 %	2,00 %	-17,67 %	-2,66 %	-21,59 %
Dont communes	2 806 029 €	2 915 835 €	2 947 037 €	2 881 474 €	3 120 672 €	3,91 %	1,07 %	-2,22 %	8,30 %	11,21 %
% CC	49,40 %	47,40 %	47,63 %	43,37 %	40,77 %					
% communes	50,60 %	52,60 %	52,37 %	56,63 %	59,23 %					
€ BP	3 216 969 €	2 980 416 €	2 900 929 €	3 147 436 €	3 143 041 €	-7,35 %	-2,67 %	8,60 %	-0,14 %	-2,30 %
% BP	58,01 %	53,76 %	51,55 %	61,85 %	59,65 %					
€ SPIC	676 054 €	723 365 €	774 814 €	670 530 €	957 678 €	7,00 %	7,11 %	-13,46 %	42,82 %	41,66 %
% SPIC	12,19 %	13,05 %	13,77 %	13,18 %	18,18 %					
€ BA M14	1 652 921 €	1 840 033 €	1 951 956 €	1 270 579 €	1 168 309 €	11,32 %	6,08 %	-34,91 %	-8,05 %	-29,32 %
% BAM14	29,80 %	33,19 %	34,68 %	24,97 %	22,17 %					
Cumul €/hab	461 €	465 €	476 €	439 €	462 €	0,90 %	2,45 %	-7,87 %	5,35 %	0,33 %
BP €/hab	267 €	250 €	245 €	271 €	276 €	-6,48 %	-1,77 %	10,56 %	1,59 %	3,18 %
France (BP) €/hab	243 €	236 €	240 €	221 €	241 €	-2,89 %	1,69 %	-7,92 %	9,05 %	-0,83 %

le poids relatif de la CC dans l'ensemble territorial passe de 50 % en 2017 à 40 % en 2021.

L'évolution globale des communes reste positive de 11,2 % alors que la CC perd 21,6 %.

En 2021, les « autres produits » perçus par le territoire sont supérieurs à ceux de la strate de 14,5 %

10

1-2) La formation de l'auto-financement – Les CRF

Charges du Territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES CHARGES	13 739 371 €	14 006 903 €	13 641 663 €	13 428 648 €	13 096 293 €	1,95 %	-2,61 %	-1,56 %	-2,47 %	-4,68 %
Dont CC	4 121 179 €	3 757 622 €	4 128 859 €	4 027 684 €	3 780 516 €	-8,82 %	9,88 %	-2,45 %	-6,14 %	-8,27 %
Dont communes	9 618 192 €	10 249 281 €	9 512 804 €	9 400 964 €	9 315 777 €	6,56 %	-7,19 %	-1,18 %	-0,91 %	-3,14 %
% CC	30,00 %	26,83 %	30,27 %	29,99 %	28,87 %					
% communes	70,00 %	73,17 %	69,73 %	70,01 %	71,13 %					
€ BP	10 669 535 €	11 289 504 €	10 917 459 €	11 123 187 €	11 043 369 €	5,81 %	-3,30 %	1,88 %	-0,72 %	3,50 %
% BP	77,66 %	80,60 %	80,03 %	82,83 %	84,32 %					
€ SPIC	501 952 €	386 515 €	423 233 €	475 601 €	400 487 €	-22,98 %	9,50 %	12,37 %	-15,79 %	-20,20 %
% SPIC	3,65 %	2,76 %	3,10 %	3,54 %	3,06 %					
€ BA M14	2 567 974 €	2 330 884 €	2 300 971 €	1 829 860 €	1 652 437 €	-9,23 %	-1,28 %	-20,47 %	-9,70 %	-35,65 %
% BA M14	18,69 %	16,64 %	16,87 %	13,63 %	12,62 %					
Cumul €/hab	1 141 €	1 174 €	1 154 €	1 158 €	1 149 €	2,90 %	-1,71 %	0,31 %	-0,78 %	0,66 %
BP €/hab	886 €	947 €	924 €	959 €	969 €	6,80 %	-2,40 %	3,82 %	1,01 %	9,31 %
France (BP) €/hab	1 026 €	1 041 €	1 062 €	1 052 €	1 097 €	1,46 %	2,02 %	-0,94 %	4,28 %	6,92 %

En 2021, la répartition des charges réelles est de 71% pour les communes contre 29 % pour la CC.

Les charges réelles sont en baisse en 2021 (-2,5%) et sur la période (- 4,7%). L'évolution est plus marquée pour la CC que pour les communes.

Leur progression pour les BP en €/hab est supérieure à celle de la moyenne de référence (+9,3 % contre +7 %). Leur montant reste toutefois inférieur de 11,6% à celle-ci.

11

1-2) La formation de l'auto-financement – Les flux croisés

Pour le territoire, les flux croisés en fonctionnement portent essentiellement sur la mise à disposition de personnel (secrétariat et direction des services) et l'entretien des espaces verts (matériel et main d'œuvre).

Flux croisés du Territoire 2017 - 2021 : évolutions										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
TOTAL DES CHARGES BRUTES	14 237 763 €	14 153 997 €	13 832 250 €	13 563 930 €	13 265 971 €	-0,59 %	-2,27 %	-1,94 %	-2,27 %	-6,90 %
Flux croisés	498 393 €	147 094 €	190 587 €	135 282 €	159 678 €	-70,49 %	29,57 %	-29,02 %	18,03 %	-67,96 %
% Flux croisés	3,50 %	1,04 %	1,38 %	1,00 %	1,20 %					

En masse les flux croisés enregistrent une baisse significative entre 2017 et 2018 (- 70 %) ; Sur la période ils diminuent de 68 % ; leur poids dans les dépenses réelles brutes passe de 3,5 % à 1,2 %. bien que ces dernières diminuent également.

Ils dénotent la faiblesse des échanges entre la CC et ses communes membres.

Depuis 2021 la direction des services de la CC est assurée par une mise à disposition partielle de personnel.

Les flux croisés témoignent d'une coopération entre les différents acteurs du territoire. Leur développement peut générer des économies d'échelle significatives.

12

1-2) La formation de l'auto-financement – Les charges de personnel (CP)

En 2021, elles pèsent pour 36 % dans le total des charges

Charges de Personnel 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES CHARGES PERSONNEL	5 206 916 €	4 985 267 €	5 020 615 €	4 814 539 €	4 729 185 €	-4,26 %	0,71 %	-4,10 %	-1,77 %	-9,17 %
Dont CC	1 283 957 €	1 209 722 €	1 307 954 €	1 109 251 €	897 241 €	-5,78 %	8,12 %	-15,19 %	-19,11 %	-30,12 %
Dont communes	3 922 959 €	3 775 545 €	3 712 661 €	3 705 288 €	3 831 944 €	-3,76 %	-1,67 %	-0,20 %	3,42 %	-2,32 %
% CC	24,66 %	24,27 %	26,05 %	23,04 %	18,97 %					
% communes	75,34 %	75,73 %	73,95 %	76,96 %	81,03 %					
€ BP	4 350 514 €	4 231 501 €	4 294 052 €	4 195 427 €	4 291 704 €	-2,74 %	1,48 %	-2,30 %	2,29 %	-1,35 %
% BP	83,55 %	84,88 %	85,53 %	87,14 %	90,75 %					
€ SPIC	36 012 €	32 522 €	31 263 €	33 105 €	32 207 €	-9,69 %	-3,87 %	5,89 %	-2,71 %	-10,57 %
% SPIC	0,69 %	0,65 %	0,62 %	0,69 %	0,68 %					
€ BA M14	820 390 €	721 244 €	695 301 €	586 008 €	405 274 €	-12,09 %	-3,60 %	-15,72 %	-30,84 %	-50,60 %
% BA M14	15,76 %	14,47 %	13,85 %	12,17 %	8,57 %					
Cumul €/hab	433 €	418 €	425 €	415 €	415 €	-3,36 %	1,64 %	-2,29 %	-0,07 %	-4,08 %
BP €/hab	361 €	355 €	363 €	362 €	376 €	-1,82 %	2,41 %	-0,44 %	4,07 %	4,18 %
France (BP) €/hab	466 €	471 €	481 €	487 €	506 €	1,07 %	2,12 %	1,25 %	3,90 %	8,58 %

Les communes représentent 80% des dépenses de personnel du territoire.

Les CP diminuent de 9,2% sur la période. L'effort est principalement porté par la CC qui restreint ses dépenses de 19% en 2021 et de 30% sur la période. La baisse pour les communes est de 2,3% sur la période 2017/2021 malgré une hausse de 3,4% en 2021.

Pour les BP la diminution sur la période est limitée (- 1,3%) et rapportée au nombre d'habitant c'est une augmentation qui est constatée. Le niveau des dépenses de CP du territoire est toutefois nettement inférieur (de 25%) à celui de la moyenne de référence et progresse moins vite.

13

1-2) La formation de l'auto-financement – Les subventions versées

Elles représentent 7 % des dépenses du territoire en 2021

Subventions versées 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	958 777 €	990 405 €	993 481 €	1 017 670 €	925 860 €	3,30 %	0,31 %	2,43 %	-9,02 %	-3,43 %
Dont CC	262 490 €	243 623 €	203 578 €	237 136 €	232 589 €	-7,19 %	-16,44 %	16,48 %	-1,92 %	-11,39 %
Dont communes	696 287 €	746 782 €	789 903 €	780 534 €	693 271 €	7,25 %	5,77 %	-1,19 %	-11,18 %	-0,43 %
% CC	27,38 %	24,60 %	20,49 %	23,30 %	25,12 %					
% communes	72,62 %	75,40 %	79,51 %	76,70 %	74,88 %					
€ BP	958 777 €	990 405 €	993 481 €	971 783 €	901 190 €	3,30 %	0,31 %	-2,18 %	-7,26 %	-6,01 %
% BP	100,00 %	100,00 %	100,00 %	95,49 %	97,34 %					
€ SPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS	NS	NS	NS
% SPIC	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %					
€ BA M14	0 €	0 €	0 €	45 887 €	24 670 €	NS	NS	NS	NS	NS
% BA M14	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,51 %	2,66 %					
Cumul €/hab	80 €	83 €	84 €	88 €	81 €	4,27 %	1,24 %	4,38 %	-7,44 %	1,98 %
BP €/hab	80 €	83 €	84 €	84 €	79 €	4,27 %	1,24 %	-0,33 %	-5,65 %	-0,74 %
France (BP) €/hab	71 €	73 €	75 €	74 €	74 €	2,82 %	2,74 %	-1,33 %	0,00 %	4,23 %

Le poids relatif est de 75 % pour les communes et 25 % pour la CC.

Les subventions versées sont en forte baisse sur le territoire pour 2021 avec -9 % entraînant une baisse sur la période de - 3,4% alors qu'elles ont augmenté pour toutes les années précédentes.

Bien que les moyennes se rapprochent, les subventions versées par le territoire restent supérieures de 6,8 % à celles de la strate.

14

1-2) La formation de l'auto-financement – Le RCS

Le ratio de rigidité des charges structurelles est en baisse sur la période

Ratio des charges structurelles 2017 - 2021 : répartition, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 697	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €	0,77 %	-0,51 %	0,60 %	0,27 %	1,13 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,57 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
TOTAL CHARGES STRUCTUR.	6 319 086 €	6 089 813 €	6 285 227 €	5 984 005 €	5 848 176 €	-3,63 %	3,21 %	-4,79 %	-2,27 %	-7,45 %
Dont BP	5 367 132 €	5 262 724 €	5 388 044 €	5 215 940 €	5 266 294 €	-1,95 %	2,38 %	-3,19 %	0,97 %	-1,88 %
Personnel	5 206 916 €	4 985 267 €	5 020 616 €	4 814 539 €	4 729 185 €	-4,26 %	0,71 %	-4,10 %	-1,77 %	-8,17 %
Contingents	99 231 €	650 588 €	620 614 €	636 068 €	586 236 €	14,31 %	-4,82 %	2,49 %	-7,99 %	2,81 %
C. Financières	542 939 €	453 858 €	643 998 €	533 408 €	533 755 €	-16,41 %	41,89 %	-17,17 %	0,07 %	-1,69 %
Dont CC	1 532 686 €	1 387 555 €	1 685 835 €	1 411 444 €	1 187 448 €	-9,47 %	21,50 %	-16,28 %	-15,87 %	-22,53 %
Dont communes	4 786 400 €	4 702 258 €	4 599 392 €	4 572 561 €	4 660 730 €	-1,76 %	-2,19 %	-0,58 %	1,93 %	-2,63 %
Ratio territoire	35,21 %	33,24 %	34,22 %	33,84 %	32,64 %					
Dont ratio CC	27,05 %	23,44 %	28,96 %	27,81 %	23,69 %					
Dont ratio communes	38,97 %	37,92 %	36,66 %	36,27 %	36,12 %					
Ratio territoire BP	36,94 %	35,94 %	36,99 %	35,60 %	35,84 %					
Ratio France (BP)	46,50 %	45,86 %	45,40 %	45,78 %	45,67 %					

Le RCS des communes est toujours supérieur à celui de la CC, de 13 points en 2021.

Pour l'ensemble du territoire, la diminution limitée du RCS sur la période est due à la baisse des charges structurelles, les produits de fonctionnement restant stables.

La CC a maîtrisé son RCS malgré la baisse de ses produits. Pour les communes, la diminution du ratio, notamment en 2021, est portée par la hausse plus importante des produits de fonctionnement

Les charges de manœuvre du territoire sont supérieures de 10 points à celles de la strate

15

1-3) La formation de l'auto-financement – La CAF Brute

La Capacité d'Auto-Financement Brute progresse

CAF Brute du Territoire 2017 - 2021 : répartition, évolution et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 697	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,57 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
Dont BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €					
Dont BA	3 419 545 €	3 678 244 €	3 799 353 €	3 029 050 €	3 222 263 €					
TOTAL DES CHARGES	13 739 371 €	14 006 903 €	13 641 063 €	13 428 648 €	13 090 293 €	1,95 %	-2,61 %	-1,50 %	-2,47 %	-4,68 %
Dont CC	4 121 179 €	3 757 622 €	4 128 859 €	4 027 684 €	3 780 516 €	-8,82 %	9,88 %	-2,45 %	-6,14 %	-8,27 %
Dont communes	9 618 192 €	10 249 281 €	9 512 804 €	9 400 964 €	9 315 777 €	6,66 %	-7,19 %	-1,18 %	-0,91 %	-3,14 %
Dont BP	10 689 535 €	11 289 504 €	10 917 459 €	11 123 187 €	11 043 369 €					
Dont BA	3 059 836 €	2 717 399 €	2 724 204 €	2 305 461 €	2 052 924 €					
CAF BRUTE	4 208 817 €	4 312 400 €	4 724 678 €	4 253 701 €	4 819 489 €	2,46 %	9,55 %	9,96 %	13,30 %	14,51 %
Dont CC	1 545 651 €	2 182 710 €	1 692 071 €	1 048 006 €	1 230 933 €	39,92 %	-21,75 %	-38,00 %	17,45 %	-20,36 %
Dont communes	2 663 166 €	2 149 690 €	3 032 007 €	3 205 695 €	3 588 556 €	-19,28 %	41,04 %	5,73 %	11,94 %	34,75 %
% CC	36,72 %	50,15 %	36,82 %	24,84 %	25,54 %					
% communes	63,28 %	49,85 %	64,18 %	75,36 %	74,46 %					
Dont BP	3 859 108 €	3 351 555 €	3 648 929 €	3 530 112 €	3 650 150 €					
Dont BA	349 709 €	960 845 €	1 075 149 €	723 589 €	1 169 339 €					
CAF B €/hab	350 €	362 €	400 €	367 €	423 €	3,42 %	10,56 %	9,25 %	15,27 %	20,93 %
CAF B (BP) €/hab	321 €	281 €	309 €	304 €	320 €	-12,34 %	9,88 %	-1,42 %	5,20 %	-0,11 %
France (BP) €/hab	231 €	239 €	254 €	264 €	265 €	3,46 %	6,28 %	3,94 %	0,38 %	14,72 %

En 2021, les communes portent 75 % de la CAF Brute.

Sur l'ensemble du territoire, la CAF Brute est en progression globale de 14,5% malgré une rupture en 2020.

Pour le bloc CC, la CAF Brute progresse en 2018, puis diminue fortement en 2019 et 2020 pour se redresser en 2021. L'évolution est de -20,4 % sur la période. Pour les communes, après une chute de 19,3% en 2018, la CAF Brute progresse constamment, l'évolution globale étant de +34,7%.

En 2021 les BP du territoire génèrent une CAF Brute supérieure de 20% à la moyenne de référence

16

2) L'investissement

17

2-1) L'investissement – Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0.93 %	-0.91 %	-1.86 %	-1.71 %	-5.31 %
DÉPENSES ÉQUIPEMENT	8 365 185 €	9 689 487 €	12 982 351 €	7 127 995 €	7 591 998 €	15.83 %	33.98 %	-45.09 %	6.51 %	-9.24 %
Dont CC	1 106 005 €	1 818 368 €	6 723 791 €	2 563 673 €	749 498 €	64.41 %	269.77 %	-61.87 %	-70.76 %	-32.23 %
Dont communes	7 259 180 €	7 871 119 €	6 258 560 €	4 564 322 €	6 842 500 €	8.43 %	-20.49 %	-27.07 %	49.91 %	-5.74 %
% CC	13,22 %	18,77 %	51,79 %	35,97 %	9,87 %					
% communes	86,78 %	81,23 %	48,21 %	64,03 %	90,13 %					
€ BP	7 565 159 €	9 348 045 €	10 151 954 €	6 250 876 €	7 086 279 €	23,57 %	8,60 %	-38,43 %	13,36 %	-6,33 %
% BP	90,44 %	96,48 %	78,20 %	87,69 %	93,34 %					
€ SPIC	404 484 €	152 788 €	172 880 €	30 082 €	127 756 €	-62,23 %	13,15 %	-82,60 %	324,69 %	-68,42 %
% SPIC	4,84 %	1,58 %	1,33 %	0,42 %	1,68 %					
€ BA M14	395 542 €	188 654 €	2 657 517 €	847 037 €	377 963 €	-52,30 %	1308,67 %	-68,13 %	-55,38 %	-4,44 %
% BA M14	4,73 %	1,95 %	20,47 %	11,88 %	4,98 %					
Cumul €/hab	695 €	812 €	1 099 €	615 €	666 €	16,92 %	35,22 %	-44,05 %	8,36 %	-4,16 %
BP €/hab	628 €	784 €	859 €	539 €	622 €	24,73 %	9,60 %	-37,26 %	15,33 %	-1,08 %
France (BP) €/hab	393 €	423 €	474 €	398 €	429 €	7,63 %	12,06 %	-16,03 %	7,79 %	9,16 %

La part des communes est en moyenne sur la période de 72 %.

Sur les 5 ans, les dépenses d'investissement du territoire s'élèvent à 3.432 €/hab contre 2.117 pour la strate soit 62 % de plus.

Sur la même période, la CAF Nette mobilisable du territoire est de 857 €/hab contre 760 pour la strate. Rapportée au montant des dépenses, la CAF Nette du territoire permet de couvrir 25 % des dépenses, soit 10 points de moins que la moyenne de la strate

18

2-2) L'investissement – Les Ressources Annuelles Propres

Ress ann propres 2017 - 2021 : évolutions comparaisons					
	2017	2018	2019	2020	2021
CAF nette	2 561 608 €	2 554 524 €	2 828 929 €	2 490 357 €	2 234 160 €
Subventions d'Inv.	1 114 085 €	2 006 233 €	2 522 992 €	3 661 248 €	2 009 574 €
Fonds globalisés d'Inv.	546 623 €	704 059 €	895 399 €	1 292 030 €	623 977 €
TOTAL	4 222 316 €	5 264 816 €	6 247 320 €	7 443 635 €	4 867 711 €
Dép. Équipement	8 365 185 €	9 689 487 €	12 982 351 €	7 127 995 €	7 591 998 €
Ratio RAP/Dép équip.	50,47 %	54,34 %	48,12 %	104,43 %	64,12 %
Ratio RAP / Dép équip. (BP) en €/hab	53,81 %	55,58 %	60,48 %	118,87 %	68,29 %
Ratio France (BP)	73,28 %	72,10 %	70,25 %	87,19 %	82,52 %

Sur l'ensemble de la période étudiée les ressources propres s'élèvent à 28 M€ et les dépenses d'équipement à 45,8 M€ soit un taux moyen de couverture de 61,3 %.

Le total des ressources annuelles propres du territoire est supérieur de 45 % à la moyenne nationale mais les dépenses d'investissement du territoire le sont de 62 %.

Comparativement à la strate de référence, le ratio moyen en €/hab sur la période des RAP est un peu inférieur : 71,41 % contre 77,02 %

19

3) La dette

20

3-1) La dette - L'endettement

Endettement 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399					
ENDETTEMENT FIN D'EXERCICE	17 200 974 €	23 753 462 €	22 992 793 €	21 536 539 €	23 091 279 €	38,09 %	-3,20 %	-6,33 %	7,22 %	34,24 %
Dont CC	4 925 906 €	10 446 227 €	10 142 374 €	9 679 539 €	9 211 121 €	112,07 %	-2,91 %	-4,56 %	-4,84 %	86,99 %
Dont communes	12 275 068 €	13 307 235 €	12 850 419 €	11 857 000 €	13 880 158 €	8,41 %	-3,43 %	-7,73 %	17,06 %	13,08 %
% CC	28,64 %	43,98 %	44,11 %	44,94 %	39,89 %					
% communes	71,36 %	56,02 %	55,89 %	55,06 %	60,11 %					
€ BP	14 283 639 €	15 498 884 €	15 010 809 €	13 967 808 €	15 936 113 €	8,51 %	-3,15 %	-6,95 %	14,09 %	11,57 %
% BP	83,04 %	65,25 %	65,28 %	64,86 %	69,01 %					
€ SPIC	1 795 005 €	1 425 654 €	1 296 946 €	1 206 954 €	1 115 154 €	-20,58 %	-9,03 %	-6,94 %	-7,61 %	-37,87 %
% SPIC	10,44 %	6,00 %	5,64 %	5,60 %	4,83 %					
€ BA M14	1 122 330 €	6 828 924 €	6 685 038 €	6 361 777 €	6 040 012 €	508,46 %	-2,11 %	-4,84 %	-5,06 %	438,17 %
% BA M14	6,52 %	28,75 %	29,07 %	29,54 %	26,16 %					
Cumul €/hab	1 429 €	1 992 €	1 946 €	1 857 €	2 025 €	39,39 %	-2,31 %	-4,56 %	9,08 %	41,77 %
BP €/hab	1 187 €	1 300 €	1 270 €	1 204 €	1 398 €	9,53 %	-2,26 %	-5,18 %	16,07 %	17,82 %
France (BP) €/hab*	927 €	934 €	936 €	919 €	912 €	0,76 %	0,21 %	-1,82 %	-0,76 %	-1,62 %

En 2021, le stock de la dette est à 60% celui des communes et à 40% celui de la CC

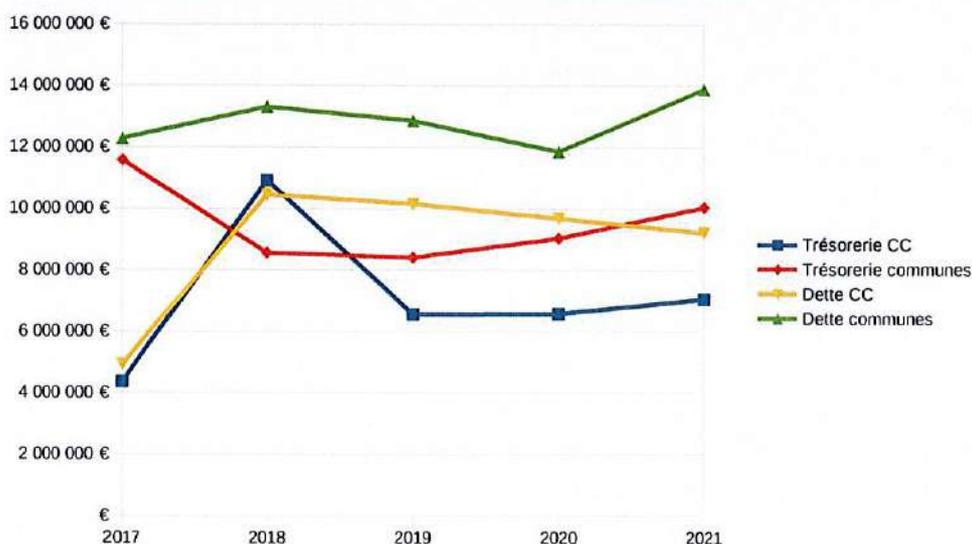
L'endettement du territoire a augmenté de 34% sur la période

L'augmentation globale est due à 73% à la CC. Sa dette progresse de 87% (+ 4,3 M€) alors que celle des communes augmente de 13 % (+1,6M€).

Le niveau d'endettement du territoire est toujours supérieur à celui de la moyenne de référence en €/hab. Après une diminution en 2019 et 2020, l'écart se creuse à nouveau en 2021, la dette des BP étant supérieure de 53 % à la moyenne.

21

3-2) La dette – Relation endettement / trésorerie



22

1) La formation de l'auto-financement

5

1) La formation de l'auto-financement

TABLEAU RECAPITULATIF

	PRF	Dont IL	Dont Dotations		
CC	27,97 %	14,41 %	7,11 %		
CNES	72,03 %	85,59 %	92,89 %		

	CRF	charges Personnel	Autres charges	contingents	subv* versées
CC	28,87 %	18,97 %	30,20 %	0,48 %	25,12 %
CNES	71,13 %	81,03 %	69,80 %	99,52 %	74,88 %

	DES BP		BP + BA	
	CAF Brute	CAF Nette	CAF Brute	CAF Nette
CC	16,23 %	29,48 %	25,54 %	34,13 %
CNES	83,77 %	70,52 %	74,46 %	65,87 %

Globalement, la répartition des produits et des charges entre les deux blocs est équilibrée.

La CAF de la CC est impactée par ses BA

Les remboursements annuels en capital de la CC sont moins importants que ceux des communes

6

1-1) La formation de l'auto-financement – LES PRF

Produits du territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,57 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
% CC	31,57 %	32,32 %	31,69 %	28,70 %	27,97 %					
% communes	68,43 %	67,68 %	68,31 %	71,30 %	72,03 %					
€ BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €	0,77 %	-0,51 %	0,60 %	0,27 %	1,13 %
% BP	80,95 %	79,92 %	79,31 %	82,87 %	82,01 %					
€ SPIC	676 054 €	723 365 €	774 814 €	670 530 €	957 678 €	7,00 %	7,11 %	-13,46 %	42,82 %	41,66 %
% SPIC	3,77 %	3,95 %	4,22 %	3,79 %	5,35 %					
€ BA M14	2 743 491 €	2 954 879 €	3 024 539 €	2 358 520 €	2 264 585 €	7,71 %	2,36 %	-22,02 %	-3,98 %	-17,46 %
% BA M14	15,29 %	16,13 %	16,47 %	13,34 %	12,64 %					
Cumul €/hab	1 491 €	1 536 €	1 554 €	1 525 €	1 572 €	3,03 %	1,18 %	-1,89 %	3,08 %	5,42 %
BP €/hab	1 207 €	1 228 €	1 233 €	1 264 €	1 289 €	1,72 %	0,41 %	2,51 %	2,02 %	6,80 %
France (BP) €/hab	1 256 €	1 280 €	1 315 €	1 315 €	1 362 €	1,91 %	2,73 %	0,00 %	3,57 %	8,44 %

En 2021 la répartition des produits entre la CC et les communes est de 28 % contre 72 %.

Les produits de la CC sont en constante régression depuis 2019.

Sur la période la perte est de 11,6 % alors que les recettes des communes progressent de 5 %.

Les produits réels des BP rapportés au nombre d'habitants sont toujours inférieurs à ceux de la strate (-5,4%)

7

1-1) La formation de l'auto-financement – Les produits fiscaux

Les produits fiscaux (PF) comptent pour la moitié des ressources

Produits fiscaux du Territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX	8 565 916 €	8 998 798 €	8 866 204 €	8 745 941 €	8 527 571 €	5,05 %	-1,47 %	-1,36 %	-2,50 %	-0,45 %
Dont CC	2 730 618 €	3 115 673 €	2 884 154 €	2 637 339 €	2 570 248 €	14,10 %	-7,43 %	-8,56 %	-2,54 %	-5,87 %
Dont communes	5 835 298 €	5 883 125 €	5 982 050 €	6 108 602 €	5 957 323 €	0,82 %	1,68 %	2,12 %	-2,48 %	2,09 %
% CC	31,88 %	34,62 %	32,53 %	30,16 %	30,14 %					
% communes	68,12 %	65,38 %	67,47 %	69,84 %	69,86 %					
Dont Impôts Locaux	6 897 128 €	6 929 888 €	7 058 041 €	7 161 915 €	6 374 830 €	0,47 %	1,85 %	1,47 %	-10,99 %	-7,58 %
% IL	80,52 %	77,01 %	79,61 %	81,89 %	74,75 %					
Dont autres impôts et taxes*	1 668 788 €	2 068 910 €	1 808 163 €	1 584 026 €	2 152 941 €	23,98 %	-12,80 %	-12,40 %	35,92 %	29,01 %
fraction de TVA de la CC incluse dans les AIT					549 394 €					
% AIT	19,48 %	22,99 %	20,39 %	18,11 %	25,25 %					
AIT € BP	578 218 €	954 064 €	735 656 €	496 085 €	1 056 665 €	65,00 %	-22,89 %	-32,67 %	113,00 %	-100,00 %
€/hab IL	573 €	581 €	597 €	618 €	559 €	1,42 %	2,79 %	3,40 %	-9,45 %	-2,39 %
France (BP) €/hab IL	630 €	647 €	668 €	683 €	574 €	2,70 %	3,26 %	2,25 %	-15,96 %	-8,89 %
€/hab AIT BP	48 €	80 €	62 €	43 €	93 €	66,55 %	-22,18 %	-31,29 %	116,70 %	92,99 %
France (BP) €/hab AIT	119 €	124 €	129 €	127 €	222 €	4,20 %	4,03 %	-1,65 %	74,80 %	86,55 %
€/hab PF BP	621 €	661 €	660 €	660 €	652 €	6,46 %	-0,23 %	0,12 %	-1,27 %	4,98 %
France (BP) €/hab PF	740 €	771 €	797 €	810 €	796 €	4,19 %	3,37 %	1,63 %	-1,73 %	7,57 %

Le poids relatif de la CC est de 30 % en 2021 à 2,6M€

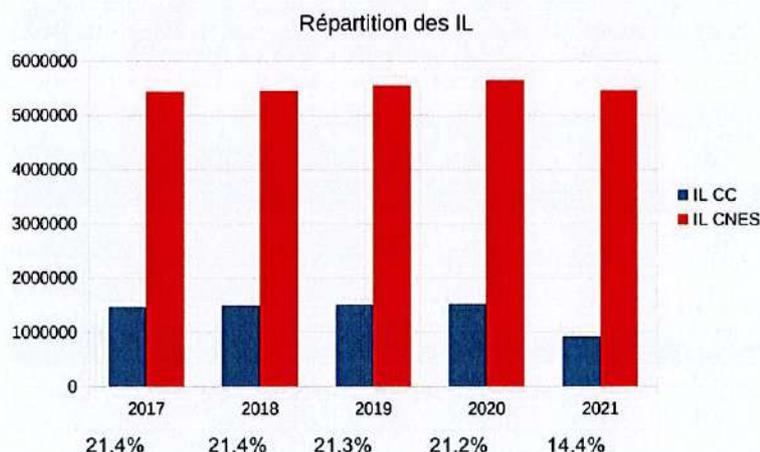
Les produits fiscaux perçus par la CC diminuent depuis 2019. L'évolution globale est de -6 %

Après avoir progressé de manière ininterrompue de 2017 à 2020, les PF des communes baissent en 2021 soit une progression globale de +2 %

Rapporté au nombre d'habitants, on constate un écart de -18,1 % avec la moyenne pour les BP

8

1-1) La formation de l'auto-financement – Les Impôts Locaux



En 2021, la répartition des IL est de 14,4 % pour la CC à 918,8k€.

Après une légère progression annuelle depuis 2017, le montant des IL diminue fortement en 2021 (-11%). La baisse est de 39,6 % pour la CC et 3,3 % pour les communes.

Les IL perçus par le territoire sont inférieurs à ceux de la moyenne de référence (-2,6%).

9

1-1) La formation de l'auto-financement – Les autres produits

Les autres produits représentent 29,4 % des PRF

Autres produits 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL AUTRES PRODUITS	5 545 944 €	5 543 814 €	5 627 699 €	5 088 545 €	5 269 028 €	-0,04 %	1,51 %	-9,58 %	3,55 %	-4,99 %
Dont CC	2 739 915 €	2 627 979 €	2 680 662 €	2 207 071 €	2 148 356 €	-4,09 %	2,00 %	-17,67 %	-2,66 %	-21,59 %
Dont communes	2 806 029 €	2 915 835 €	2 947 037 €	2 881 474 €	3 120 672 €	3,91 %	1,07 %	-2,22 %	8,30 %	11,21 %
% CC	49,40 %	47,40 %	47,83 %	43,37 %	40,77 %					
% communes	50,60 %	52,60 %	52,37 %	56,63 %	59,23 %					
€ BP	3 216 969 €	2 980 416 €	2 900 929 €	3 147 436 €	3 143 041 €	-7,35 %	-2,67 %	8,50 %	-0,14 %	-2,30 %
% BP	58,01 %	53,76 %	51,55 %	61,85 %	59,65 %					
€ SPIC	676 054 €	723 365 €	774 814 €	670 530 €	957 678 €	7,00 %	7,11 %	-13,46 %	42,82 %	41,66 %
% SPIC	12,19 %	13,05 %	13,77 %	13,18 %	18,18 %					
€ BA M14	1 652 921 €	1 840 033 €	1 951 956 €	1 270 579 €	1 168 309 €	11,32 %	6,08 %	-34,91 %	-8,05 %	-29,32 %
% BA M14	29,80 %	33,19 %	34,68 %	24,97 %	22,17 %					
Cumul €/hab	461 €	465 €	476 €	439 €	462 €	0,90 %	2,45 %	-7,87 %	5,35 %	0,33 %
BP €/hab	267 €	250 €	245 €	271 €	276 €	-6,48 %	-1,77 %	10,56 %	1,59 %	3,18 %
France (BP) €/hab	243 €	236 €	240 €	221 €	241 €	-2,89 %	1,69 %	-7,92 %	9,05 %	-0,83 %

le poids relatif de la CC dans l'ensemble territorial passe de 50 % en 2017 à 40 % en 2021.

L'évolution globale des communes reste positive de 11,2 % alors que la CC perd 21,6 %.

En 2021, les « autres produits » perçus par le territoire sont supérieurs à ceux de la strate de 14,5 %

10

1-2) La formation de l'auto-financement – Les CRF

Charges du Territoire 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES CHARGES	13 739 371 €	14 006 903 €	13 541 663 €	13 428 648 €	13 096 293 €	1,95 %	-2,61 %	-1,56 %	-2,47 %	-4,68 %
Dont CC	4 121 179 €	3 757 622 €	4 128 859 €	4 027 684 €	3 780 516 €	-8,82 %	9,88 %	-2,45 %	-6,14 %	-8,27 %
Dont communes	9 618 192 €	10 249 281 €	9 512 804 €	9 400 964 €	9 315 777 €	6,56 %	-7,19 %	-1,18 %	-0,91 %	-3,14 %
% CC	30,00 %	26,83 %	30,27 %	29,99 %	28,87 %					
% communes	70,00 %	73,17 %	69,73 %	70,01 %	71,13 %					
€ BP	10 669 539 €	11 289 504 €	10 917 459 €	11 123 187 €	11 043 369 €	5,81 %	-3,30 %	1,88 %	-0,72 %	3,50 %
% BP	77,66 %	80,60 %	80,03 %	82,83 %	84,32 %					
€ SPIC	501 852 €	386 515 €	423 233 €	475 501 €	400 487 €	-22,98 %	9,50 %	12,37 %	-15,79 %	-20,20 %
% SPIC	3,65 %	2,76 %	3,10 %	3,54 %	3,06 %					
€ BA M14	2 567 974 €	2 330 884 €	2 300 971 €	1 829 860 €	1 652 437 €	-9,23 %	-1,28 %	-20,47 %	-9,70 %	-35,65 %
% BA M14	18,69 %	16,64 %	16,87 %	13,63 %	12,62 %					
Cumul €/hab	1 141 €	1 174 €	1 154 €	1 158 €	1 149 €	2,90 %	-1,71 %	0,31 %	-0,78 %	0,66 %
BP €/hab	886 €	947 €	924 €	959 €	969 €	6,80 %	-2,40 %	3,82 %	1,01 %	9,31 %
France (BP) €/hab	1 026 €	1 041 €	1 062 €	1 052 €	1 097 €	1,46 %	2,02 %	-0,94 %	4,28 %	6,92 %

En 2021, la répartition des charges réelles est de 71% pour les communes contre 29 % pour la CC.

Les charges réelles sont en baisse en 2021 (-2,5%) et sur la période (- 4,7%). L'évolution est plus marquée pour la CC que pour les communes.

Leur progression pour les BP en €/hab est supérieure à celle de la moyenne de référence (+9,3 % contre +7 %). Leur montant reste toutefois inférieur de 11,6% à celle-ci.

11

1-2) La formation de l'auto-financement – Les flux croisés

Pour le territoire, les flux croisés en fonctionnement portent essentiellement sur la mise à disposition de personnel (secrétariat et direction des services) et l'entretien des espaces verts (matériel et main d'œuvre).

Flux croisés du Territoire 2017 - 2021 : évolutions										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
TOTAL DES CHARGES BRUTES	14 237 763 €	14 153 997 €	13 832 250 €	13 563 930 €	13 255 971 €	-0,59 %	-2,27 %	-1,94 %	-2,27 %	-6,90 %
Flux croisés	498 393 €	147 094 €	190 587 €	135 282 €	159 678 €	-70,49 %	29,57 %	-29,02 %	18,03 %	-67,96 %
% Flux croisés	3,50 %	1,04 %	1,38 %	1,00 %	1,20 %					

En masse les flux croisés enregistrent une baisse significative entre 2017 et 2018 (- 70 %) ; Sur la période ils diminuent de 68 % ; leur poids dans les dépenses réelles brutes passe de 3,5 % à 1,2 %. bien que ces dernières diminuent également.

Ils dénotent la faiblesse des échanges entre la CC et ses communes membres.

Depuis 2021 la direction des services de la CC est assurée par une mise à disposition partielle de personnel.

Les flux croisés témoignent d'une coopération entre les différents acteurs du territoire. Leur développement peut générer des économies d'échelle significatives.

12

1-2) La formation de l'auto-financement – Les charges de personnel (CP)

En 2021, elles pèsent pour 36 % dans le total des charges

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES CHARGES PERSONNEL	5 206 916 €	4 985 267 €	5 020 615 €	4 814 539 €	4 729 185 €	-4,26 %	0,71 %	-4,10 %	-1,77 %	-9,17 %
Dont CC	1 283 957 €	1 209 722 €	1 307 954 €	1 109 251 €	897 241 €	-5,78 %	8,12 %	-15,19 %	-19,11 %	-30,12 %
Dont communes	3 922 959 €	3 775 545 €	3 712 661 €	3 705 288 €	3 831 944 €	-3,76 %	-1,67 %	-0,20 %	3,42 %	-2,32 %
% CC	24,66 %	24,27 %	26,05 %	23,04 %	18,97 %					
% communes	75,34 %	75,73 %	73,95 %	76,96 %	81,03 %					
€ BP	4 350 514 €	4 231 501 €	4 294 052 €	4 195 427 €	4 291 704 €	-2,74 %	1,48 %	-2,30 %	2,29 %	-1,35 %
% BP	83,55 %	84,88 %	85,53 %	87,14 %	90,75 %					
€ SPIC	36 012 €	32 522 €	31 263 €	33 105 €	32 207 €	-9,69 %	-3,87 %	5,89 %	-2,71 %	-10,57 %
% SPIC	0,69 %	0,65 %	0,62 %	0,69 %	0,68 %					
€ BA M14	820 390 €	721 244 €	695 301 €	586 008 €	405 274 €	-12,09 %	-3,60 %	-15,72 %	-30,84 %	-50,60 %
% BA M14	15,78 %	14,47 %	13,85 %	12,17 %	8,57 %					
Cumul €/hab	433 €	418 €	425 €	415 €	415 €	-3,36 %	1,64 %	-2,29 %	-0,07 %	-4,08 %
BP €/hab	361 €	355 €	363 €	362 €	376 €	-1,82 %	2,41 %	-0,44 %	4,07 %	4,18 %
France (BP) €/hab	466 €	471 €	481 €	487 €	506 €	1,07 %	2,12 %	1,25 %	3,90 %	8,58 %

Les communes représentent 80% des dépenses de personnel du territoire.

Les CP diminuent de 9,2% sur la période. L'effort est principalement porté par la CC qui restreint ses dépenses de 19% en 2021 et de 30% sur la période. La baisse pour les communes est de 2,3% sur la période 2017/2021 malgré une hausse de 3,4% en 2021.

Pour les BP la diminution sur la période est limitée (- 1,3%) et rapportée au nombre d'habitant c'est une augmentation qui est constatée. Le niveau des dépenses de CP du territoire est toutefois nettement inférieur (de 25%) à celui de la moyenne de référence et progresse moins vite.

13

1-2) La formation de l'auto-financement – Les subventions versées

Elles représentent 7 % des dépenses du territoire en 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	958 777 €	990 405 €	993 481 €	1 017 670 €	925 860 €	3,30 %	0,31 %	2,43 %	-9,02 %	-3,43 %
Dont CC	262 490 €	243 623 €	203 578 €	237 136 €	232 589 €	-7,19 %	-16,44 %	16,48 %	-1,92 %	-11,39 %
Dont communes	696 287 €	746 782 €	789 903 €	780 534 €	693 271 €	7,25 %	5,77 %	-1,19 %	-11,18 %	-0,43 %
% CC	27,38 %	24,60 %	20,49 %	23,30 %	25,12 %					
% communes	72,62 %	75,40 %	79,51 %	76,70 %	74,88 %					
€ BP	958 777 €	990 405 €	993 481 €	971 783 €	901 190 €	3,30 %	0,31 %	-2,18 %	-7,26 %	-6,01 %
% BP	100,00 %	100,00 %	100,00 %	95,49 %	97,34 %					
€ SPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS	NS	NS	NS
% SPIC	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %					
€ BA M14	0 €	0 €	0 €	45 887 €	24 670 €	NS	NS	NS	NS	NS
% BA M14	0,00 %	0,00 %	0,00 %	4,51 %	2,66 %					
Cumul €/hab	80 €	83 €	84 €	88 €	81 €	4,27 %	1,24 %	4,38 %	-7,44 %	1,98 %
BP €/hab	80 €	83 €	84 €	84 €	79 €	4,27 %	1,24 %	-0,33 %	-5,65 %	-0,74 %
France (BP) €/hab	71 €	73 €	75 €	74 €	74 €	2,82 %	2,74 %	-1,33 %	0,00 %	4,23 %

Le poids relatif est de 75 % pour les communes et 25 % pour la CC.

Les subventions versées sont en forte baisse sur le territoire pour 2021 avec -9 % entraînant une baisse sur la période de - 3,4% alors qu'elles ont augmenté pour toutes les années précédentes.

Bien que les moyennes se rapprochent, les subventions versées par le territoire restent supérieures de 6,8 % à celles de la strate.

14

1-2) La formation de l'auto-financement – Le RCS

Le ratio de rigidité des charges structurelles est en baisse sur la période

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL DES PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €	0,77 %	-0,51 %	0,60 %	0,27 %	1,13 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,67 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
TOTAL CHARGES STRUCTUR.	6 319 086 €	6 089 813 €	6 285 227 €	5 984 005 €	5 848 176 €	-3,63 %	3,21 %	-4,79 %	-2,27 %	-7,45 %
Dont BP	5 367 132 €	5 262 724 €	5 388 044 €	5 215 940 €	5 266 294 €	-1,95 %	2,38 %	-3,19 %	0,97 %	-1,88 %
Personnel	5 206 916 €	4 985 257 €	5 020 615 €	4 814 539 €	4 729 185 €	-4,26 %	0,71 %	-4,10 %	-1,77 %	-9,17 %
Contingents	589 231 €	650 888 €	620 814 €	636 058 €	585 236 €	14,31 %	-4,62 %	2,49 %	-7,99 %	2,81 %
C. Financières	542 939 €	453 858 €	643 898 €	533 408 €	533 755 €	-16,41 %	41,59 %	-17,17 %	0,07 %	-1,69 %
Dont CC	1 532 686 €	1 387 555 €	1 585 835 €	1 411 444 €	1 187 446 €	-9,47 %	21,50 %	-16,28 %	-15,87 %	-22,53 %
Dont communes	4 786 400 €	4 702 258 €	4 599 392 €	4 572 561 €	4 660 730 €	-1,76 %	-2,19 %	-0,58 %	1,93 %	-2,63 %
Ratio territoire	35,21 %	33,24 %	34,22 %	33,84 %	32,64 %					
Dont ratio CC	27,05 %	23,44 %	28,96 %	27,81 %	23,69 %					
Dont ratio communes	38,97 %	37,92 %	36,66 %	36,27 %	36,12 %					
Ratio territoire BP	36,94 %	35,94 %	36,99 %	35,60 %	35,84 %					
Ratio France (BP)	46,50 %	45,86 %	45,40 %	45,78 %	45,67 %					

Le RCS des communes est toujours supérieur à celui de la CC, de 13 points en 2021.

Pour l'ensemble du territoire, la diminution limitée du RCS sur la période est due à la baisse des charges structurelles, les produits de fonctionnement restant stables.

La CC a maîtrisé son RCS malgré la baisse de ses produits. Pour les communes, la diminution du ratio, notamment en 2021, est portée par la hausse plus importante des produits de fonctionnement

Les marges de manœuvre du territoire sont supérieures de 10 points à celles de la strate

15

1-3) La formation de l'auto-financement – La CAF Brute

La Capacité d'Auto-Financement Brute progresse

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
TOTAL PRODUITS	17 948 188 €	18 319 303 €	18 365 741 €	17 682 349 €	17 915 782 €	2,07 %	0,25 %	-3,72 %	1,32 %	-0,18 %
Dont CC	5 666 830 €	5 920 332 €	5 820 930 €	5 075 690 €	5 011 449 €	4,47 %	-1,68 %	-12,80 %	-1,27 %	-11,67 %
Dont communes	12 281 358 €	12 398 971 €	12 544 811 €	12 606 659 €	12 904 333 €	0,96 %	1,18 %	0,49 %	2,36 %	5,07 %
Dont BP	14 528 643 €	14 641 059 €	14 566 388 €	14 653 299 €	14 693 519 €					
Dont BA	3 419 545 €	3 678 244 €	3 799 353 €	3 029 050 €	3 222 263 €					
TOTAL DES CHARGES	13 739 371 €	14 006 903 €	13 841 683 €	13 428 848 €	13 006 293 €	1,95 %	-2,61 %	-1,56 %	-2,47 %	-4,68 %
Dont CC	4 121 179 €	3 757 622 €	4 129 859 €	4 027 684 €	3 780 516 €	-8,92 %	9,88 %	-2,45 %	-6,14 %	-8,27 %
Dont communes	9 618 192 €	10 249 281 €	9 512 804 €	9 400 964 €	9 315 777 €	6,56 %	-7,19 %	-1,18 %	-0,91 %	-3,14 %
Dont BP	10 669 535 €	11 289 504 €	10 917 459 €	11 123 187 €	11 043 389 €					
Dont BA	3 069 836 €	2 717 399 €	2 724 204 €	2 305 481 €	2 052 924 €					
CAF BRUTE	4 208 817 €	4 312 400 €	4 724 078 €	4 253 791 €	4 819 489 €	2,46 %	9,55 %	9,96 %	13,30 %	14,61 %
Dont CC	1 545 651 €	2 162 710 €	1 692 071 €	1 048 008 €	1 230 933 €	39,92 %	-21,78 %	-38,00 %	17,45 %	-20,30 %
Dont communes	2 663 166 €	2 149 690 €	3 032 007 €	3 205 695 €	3 588 556 €	-19,28 %	41,04 %	6,73 %	11,94 %	34,76 %
% CC	36,72 %	80,16 %	35,82 %	24,64 %	25,54 %					
% communes	63,28 %	19,84 %	64,18 %	75,36 %	74,46 %					
Dont BP	3 859 108 €	3 351 556 €	3 849 929 €	3 530 112 €	3 650 150 €					
Dont BA	349 709 €	960 845 €	1 075 149 €	723 589 €	1 169 339 €					
CAF B €/hab	350 €	362 €	400 €	367 €	423 €	3,42 %	10,56 %	-9,25 %	15,27 %	20,93 %
CAF B (BP) €/hab	321 €	281 €	309 €	304 €	320 €	-12,34 %	9,88 %	-1,42 %	5,20 %	-0,11 %
France (BP) €/hab	231 €	239 €	254 €	264 €	265 €	3,46 %	6,28 %	3,94 %	0,38 %	14,72 %

En 2021, les communes portent 75 % de la CAF Brute.

Sur l'ensemble du territoire, la CAF Brute est en progression globale de 14,5% malgré une rupture en 2020.

Pour le bloc CC, la CAF Brute progresse en 2018, puis diminue fortement en 2019 et 2020 pour se redresser en 2021. L'évolution est de - 20,4 % sur la période. Pour les communes, après une chute de 19,3% en 2018, la CAF Brute progresse constamment, l'évolution globale étant de + 34,7%.

En 2021 les BP du territoire génèrent une CAF Brute supérieure de 20% à la moyenne de référence

16

2) L'investissement

17

2-1) L'investissement – Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399	-0,93 %	-0,91 %	-1,86 %	-1,71 %	-5,31 %
DÉPENSES ÉQUIPEMENT	8 365 185 €	9 689 487 €	12 982 351 €	7 127 995 €	7 591 998 €	15,83 %	33,98 %	-45,09 %	6,51 %	-9,24 %
Dont CC	1 106 005 €	1 818 368 €	6 723 791 €	2 563 673 €	749 498 €	64,41 %	269,77 %	-61,87 %	-70,76 %	-32,23 %
Dont communes	7 259 180 €	7 871 119 €	6 258 560 €	4 564 322 €	6 842 500 €	8,43 %	-20,49 %	-27,07 %	49,91 %	-5,74 %
% CC	13,22 %	18,77 %	51,79 %	35,97 %	9,87 %					
% communes	86,78 %	81,23 %	48,21 %	64,03 %	90,13 %					
€ BP	7 565 159 €	9 348 045 €	10 151 954 €	6 250 876 €	7 086 279 €	23,57 %	8,60 %	-38,43 %	13,36 %	-6,33 %
% BP	90,44 %	96,48 %	78,20 %	87,69 %	93,34 %					
€ SPIC	404 484 €	152 788 €	172 880 €	30 082 €	127 756 €	-62,23 %	13,15 %	-82,60 %	324,69 %	-68,42 %
% SPIC	4,84 %	1,58 %	1,33 %	0,42 %	1,68 %					
€ BA M14	395 542 €	188 654 €	2 657 517 €	847 037 €	377 963 €	-52,30 %	1308,67 %	-68,13 %	-55,38 %	-4,44 %
% BA M14	4,73 %	1,95 %	20,47 %	11,88 %	4,98 %					
Cumul €/hab	695 €	812 €	1 099 €	615 €	666 €	16,92 %	35,22 %	-44,05 %	8,36 %	-4,16 %
BP €/hab	628 €	784 €	859 €	539 €	622 €	24,73 %	9,60 %	-37,26 %	15,33 %	-1,08 %
France (BP) €/hab	393 €	423 €	474 €	398 €	429 €	7,63 %	12,06 %	-16,03 %	7,79 %	9,16 %

La part des communes est en moyenne sur la période de 72 %.

Sur les 5 ans, les dépenses d'investissement du territoire s'élèvent à 3.432 €/hab contre 2.117 pour la strate soit 62 % de plus.

Sur la même période, la CAF Nette mobilisable du territoire est de 857 €/hab contre 760 pour la strate. Rapportée au montant des dépenses, la CAF Nette du territoire permet de couvrir 25 % des dépenses, soit 10 points de moins que la moyenne de la strate

18

2-2) L'investissement – Les Ressources Annuelles Propres

Ress ann propres 2017 - 2021 : évolutions comparaisons					
	2017	2018	2019	2020	2021
CAF nette	2 561 608 €	2 554 524 €	2 828 929 €	2 490 357 €	2 234 160 €
Subventions d'Inv.	1 114 085 €	2 006 233 €	2 522 992 €	3 661 248 €	2 009 574 €
Fonds globalisés d'Inv.	546 623 €	704 059 €	895 399 €	1 292 030 €	623 977 €
TOTAL	4 222 316 €	5 264 816 €	6 247 320 €	7 443 635 €	4 867 711 €
Dép. Équipement	8 365 185 €	9 689 487 €	12 982 351 €	7 127 995 €	7 591 998 €
Ratio RAP/Dép équip.	50,47 %	54,34 %	48,12 %	104,43 %	64,12 %
Ratio RAP / Dép équip. (BP) en €/hab	53,81 %	55,58 %	60,48 %	118,87 %	68,29 %
Ratio France (BP)	73,28 %	72,10 %	70,25 %	87,19 %	82,52 %

Sur l'ensemble de la période étudiée les ressources propres s'élèvent à 28 M€ et les dépenses d'équipement à 45,8 M€ soit un taux moyen de couverture de 61,3 %.

Le total des ressources annuelles propres du territoire est supérieur de 45 % à la moyenne nationale mais les dépenses d'investissement du territoire le sont de 62 %.

Comparativement à la strate de référence, le ratio moyen en €/hab sur la période des RAP est un peu inférieur : 71,41 % contre 77,02 %

19

3) La dette

20

3-1) La dette - L'endettement

Endettement 2017 - 2021 : répartitions, évolutions et comparaisons										
	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 17/18	Évolution 18/19	Évolution 19/20	Évolution 20/21	Évolution 17/21
Population	12 038	11 926	11 817	11 597	11 399					-5,31 %
ENDETTEMENT FIN D'EXERCICE	17 200 974 €	23 753 462 €	22 992 793 €	21 536 539 €	23 091 279 €	38,09 %	-3,20 %	-6,33 %	7,22 %	34,24 %
Dont CC	4 925 906 €	10 446 227 €	10 142 374 €	9 679 539 €	9 211 121 €	112,07 %	-2,91 %	-4,56 %	-4,84 %	86,99 %
Dont communes	12 275 068 €	13 307 235 €	12 850 419 €	11 857 000 €	13 880 158 €	8,41 %	-3,43 %	-7,73 %	17,06 %	13,08 %
% CC	28,84 %	43,98 %	44,11 %	44,94 %	39,89 %					
% communes	71,36 %	56,02 %	55,89 %	55,06 %	60,11 %					
€ BP	14 283 639 €	15 498 884 €	15 010 809 €	13 967 808 €	15 936 113 €	8,51 %	-3,15 %	-6,95 %	14,09 %	11,57 %
% BP	83,04 %	65,25 %	65,28 %	64,86 %	69,01 %					
€ SPIC	1 795 005 €	1 425 654 €	1 296 946 €	1 206 954 €	1 115 154 €	-20,58 %	-9,03 %	-6,94 %	-7,61 %	-37,87 %
% SPIC	10,44 %	6,00 %	5,64 %	5,60 %	4,83 %					
€ BA M14	1 122 330 €	6 828 924 €	6 685 038 €	6 361 777 €	6 040 012 €	508,46 %	-2,11 %	-4,84 %	-5,06 %	438,17 %
% BA M14	6,52 %	28,75 %	29,07 %	29,54 %	26,16 %					
Cumul €/hab	1 429 €	1 992 €	1 946 €	1 857 €	2 026 €	39,39 %	-2,31 %	-4,56 %	9,08 %	41,77 %
BP €/hab	1 187 €	1 300 €	1 270 €	1 204 €	1 398 €	9,53 %	-2,26 %	-5,18 %	16,07 %	17,82 %
France (BP) €/hab*	927 €	934 €	936 €	919 €	912 €	0,76 %	0,21 %	-1,82 %	-0,76 %	-1,62 %

En 2021, le stock de la dette est à 60% celui des communes et à 40% celui de la CC

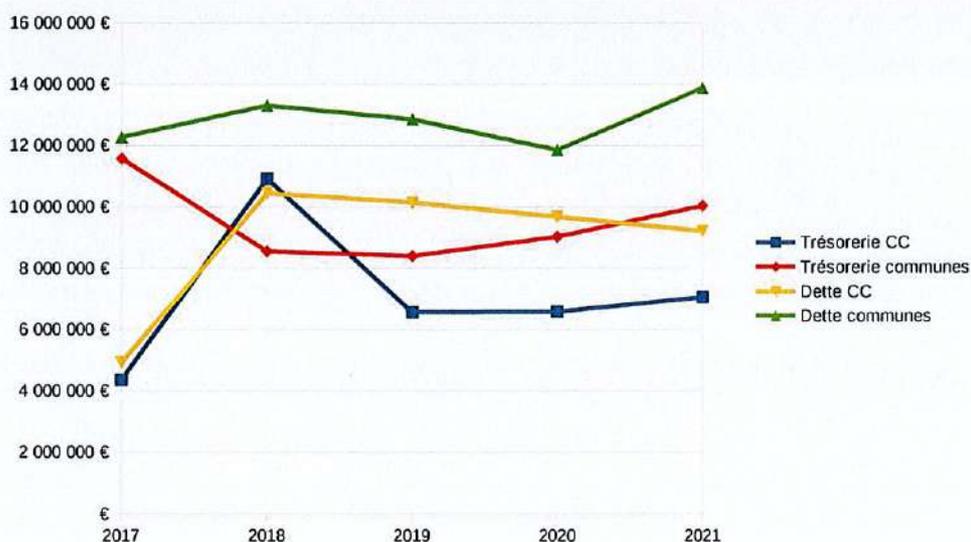
L'endettement du territoire a augmenté de 34% sur la période

L'augmentation globale est due à 73% à la CC. Sa dette progresse de 87% (+ 4,3 M€) alors que celle des communes augmente de 13 % (+1,6M€).

Le niveau d'endettement du territoire est toujours supérieur à celui de la moyenne de référence en €/hab. Après une diminution en 2019 et 2020, l'écart se creuse à nouveau en 2021, la dette des BP étant supérieure de 53 % à la moyenne.

21

3-2) La dette – Relation endettement / trésorerie



22

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2023

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 2 février 2023

2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Madame Marie Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Cet exercice obligatoire du débat d'orientation budgétaire permet aux élus de faire le point sur les finances avant de décider des choix à venir.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3500 habitants et plus et dans les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un rapport d'orientation budgétaire, sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, soit présenté au conseil communautaire par le Président dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ce délai. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 est joint en annexe.

Monsieur le Président, tenait à ajouter deux points. Différentes actions devront être menées suites à la validation du PLPDMA. Une étude va être réalisée sur Servipôle pour mener des actions sur les modes de chauffage afin de moins consommer ou de trouver de l'énergie qui coûte moins cher.

Madame Florence PETIT prend la parole pour indiquer qu'elle voudrait revenir sur 2 sujets :

« La Convention Opération de Revitalisation du Territoire - petites villes de demain. J'ai compris que les communes concernées par les projets sont celles de BSA, Bayel et Ville sous la Ferté mais j'ai vu aussi que ce document était évolutif. Vous évoquiez cet outil de relance au service des territoires qui ambitionne de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique en particulier.

Vous évoquez dans les fiches actions rajoutées celles qui concernent les réseaux et sources de chaleur. Dans la maquette financière, je ne vois que les changements de mode de chauffage à Bar sur Aube. Pourquoi rien n'est évoqué pour Bayel ? Nous connaissons l'augmentation importante de la consommation du four pour les démonstrations à la cristallerie ? Est-ce qu'une étude sera réalisée à ce sujet ?

Un projet de relamping LED est prévu à Bar sur Aube. Pourquoi ne pas avoir associé d'autres communes ? A la CCRB un appel à projet avait été lancé pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte. Toutes les communes de la CCRB avaient alors pu bénéficier de cette opération, si elles le souhaitaient. Nous sommes aujourd'hui plusieurs communes à envisager ce même projet. Est-ce que la CCRB va nous accompagner dans ce sens sur notre territoire ?

J'ai de même une autre question qui concerne cette convention. Est-ce que l'étude OPAH concerne bien toutes les communes de la CCRB ? Nous avons sollicité les habitants de Bergères dont certains souhaitent réhabiliter leurs habitations. Qu'en est-il du calendrier ? Aucune information depuis les questionnaires complétés avec le cabinet URBAM, en 2021 je crois.

Le deuxième sujet concerne mon intervention à la CCRB au sujet du tourisme et du partenariat envisagé avec la CCBC. Les membres de chaque bureau se sont réunis. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Monsieur le Président précise que l'étude pré-opérationnelle OPAH et de faisabilité RHI THIRORI est toujours en cours. La fin est attendue afin de pouvoir lancer officiellement notre OPAH avec la restauration du centre bourg de Bar-sur-Aube. Cette OPAH concernera toutes les communes contrairement à Petites Villes de Demain (PVD) qui ne concerne que Bar-sur-Aube, Bayel et Ville sous la Ferté.

Dans le cadre du PTRTE sont inscrits l'ensemble des projets des communes, ce pacte est évolutif. Le projet de relamping de la ville s'est effectué par l'intermédiaire du SDEA. Le Président invite les communes à se rapprocher de ce dernier pour une prise en charge à 50 % auquel s'ajoute la TVA. Pour un projet de 1 000 000 €, le reste à charge pour la ville sera de 500 000 €.

Monsieur LEGER interroge sur la possibilité d'obtenir de la DETR. Monsieur le Président affirme qu'avec le fonds vert il y a des possibilités de subventionnement.

Le chauffage du four de Bayel est pris en charge par l'Office de la Côte des Bar. Des études ont été menées sur toutes les sources de chauffage. Le four de Bayel a besoin d'une puissance qui ne pourra pas être fournie par de la géothermie ou du solaire. A part le gaz, il ne voit pas comment on peut maintenir une température constante de 100 C°. Il faut trouver le bon contrat au bon moment. Avant le renouvellement du marché de groupement départemental, la collectivité payait le gaz à 42 € le MWh, le SDEA nous a annoncé 180 € du MWh. La collectivité a payé 125 € en janvier, 80 € en février et 64 € du MWh pour mars.

Les budgets ont été établis avec le prix multiplié par quatre.

En ce qui concerne les orientations stratégiques sur le tourisme, les deux bureaux de Communauté se sont réunis. On est partis d'une étude qui a été commanditée, sur notre demande, par l'office avec un diagnostic et des propositions d'actions pour évoluer, mieux être connu et valoriser le territoire.

Le gros sujet de cette étude c'est la prise en gestion des équipements touristiques (Mussy, Essoyes).

C'est en parallèle la transformation de l'EPIC en Société publique Locale. Le sujet n'est pas simple car il faut prendre en charge les coûts d'exploitation. Il n'y a pas de lieu qui soit équilibré sur le long terme. 5 € c'est le tarif plein pour le musée de la résistance. Il conviendra de déterminer quel sera, dans la SPL, le rôle des communes qui portent aujourd'hui les équipements. Le bureau de la CCRB a donné son accord de principe pour avancer dans ce domaine. Toutes les conditions financières restent à écrire.

Une SEM SPL est constituée uniquement d'actionnaires publics sans participation du privé. C'est une gestion complètement différente. Au sein de l'EPIC, une compétence importante est accordée au directeur. La SPL s'apparente plus à une mairie. Ce n'est pas du tout la même démarche. Ce sont des discussions qui vont prendre du temps, une réunion est calée dans un mois. C'était la première fois que les deux bureaux se rencontraient. Cela a été l'occasion de dire ce qui va bien et ce qui va moins bien. La réunion a duré plus de trois heures.

La CCBC ne semble pas avoir les moyens de porter 250 000 € qui pourraient correspondre aux déficits cumulés de Mussy et Essoyes. Bayel est un des sites les plus équilibrés grâce à la production vendue. L'office de tourisme vit grâce aux subventions des deux collectivités.

Madame PETIT affirme qu'il est bien d'en communiquer car l'ensemble des élus sont intéressés.

Monsieur le Président affirme qu'il y a un travail en commun sans pouvoir tout dire ni tout dévoiler. Plus on est discret et mieux c'est. 20 élus du côté du barséquanais plus 14 de notre côté cela fait déjà un gros groupe de travail. Au vu de l'étude, il y a un intérêt commun, tout le monde se retrouve derrière l'étiquette la côte des Bar.

Il ajoute qu'hier il y a eu une très bonne présentation de l'étude sur les points de vue remarquables qui montre l'unité même s'il y a une différence. Sept secteurs sont présents sur notre territoire. Il y a la volonté des communes de s'intégrer dans le parcours.

Monsieur le Président indique que cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas mettre plus. Il faut se pencher sur le développement touristique pour accompagner la restauration et l'hôtellerie. Quel rôle aura l'EPIC pour trouver des investisseurs. Développer le tourisme, c'est aussi développer l'économie. Les vacanciers font vivre tout un pan de notre économie locale. Le territoire a de nombreux atouts. Tout est lié tourisme, mobilité... D'où l'intérêt du kiosque de la mobilité qui est un gros projet même si on n'en parle peu.

Le Conseil de Communauté de :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Départ de Monsieur DESCHARMES



Communauté de Communes
de la REGION de BAR-SUR-AUBE

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Dans les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Communauté de Communes tout en projetant ses

capacités de financement pour l'avenir.

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1-1 La situation économique en zone euro

- Le taux de croissance

S'agissant de la situation macroéconomique de la zone euro, la dégradation des perspectives économiques tout au long de l'année trouve son origine notamment dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine qui ont alimenté un choc avec le ralentissement de la croissance, une inflation élevée et des taux d'intérêts qui augmentent. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- le choc négatif, sur les prix très élevés de l'énergie, qui affecte le revenu réel des ménages et des entreprises ;
- les goulets d'étranglement au niveau de l'offre en termes d'approvisionnement et de recrutement, même s'ils s'atténuent, continuent de contraindre l'activité économique ;
- l'environnement géopolitique néfaste enfin, avec en particulier la guerre menée par la Russie en Ukraine, pèse sur la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs.

En conséquence, les projections relatives à la croissance économique ont été nettement révisées à la baisse pour la fin de l'année 2022 et pour toute l'année 2023. Dans les projections de septembre de la Banque centrale européenne (BCE), le scénario de référence table désormais sur une croissance de 3,1 % en 2022, de 0,9 % en 2023 et de 1,9 % en 2024.

L'amélioration attendue dans les pays de la zone euro repose sur l'hypothèse selon laquelle les ruptures d'approvisionnement en gaz cesseraient d'être une contrainte importante pour l'activité à mesure que les températures augmenteraient et que d'autres sources d'approvisionnement seraient progressivement mises en place. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait se redresser dans le courant de l'année 2023, sous l'effet de plusieurs facteurs : la diminution des pressions inflationnistes, qui devrait réduire la pression à la baisse sur le revenu disponible réel ; la demande extérieure devrait se redresser et la compétitivité des prix à l'exportation s'améliorer par rapport aux principaux partenaires commerciaux tels que les États-Unis.

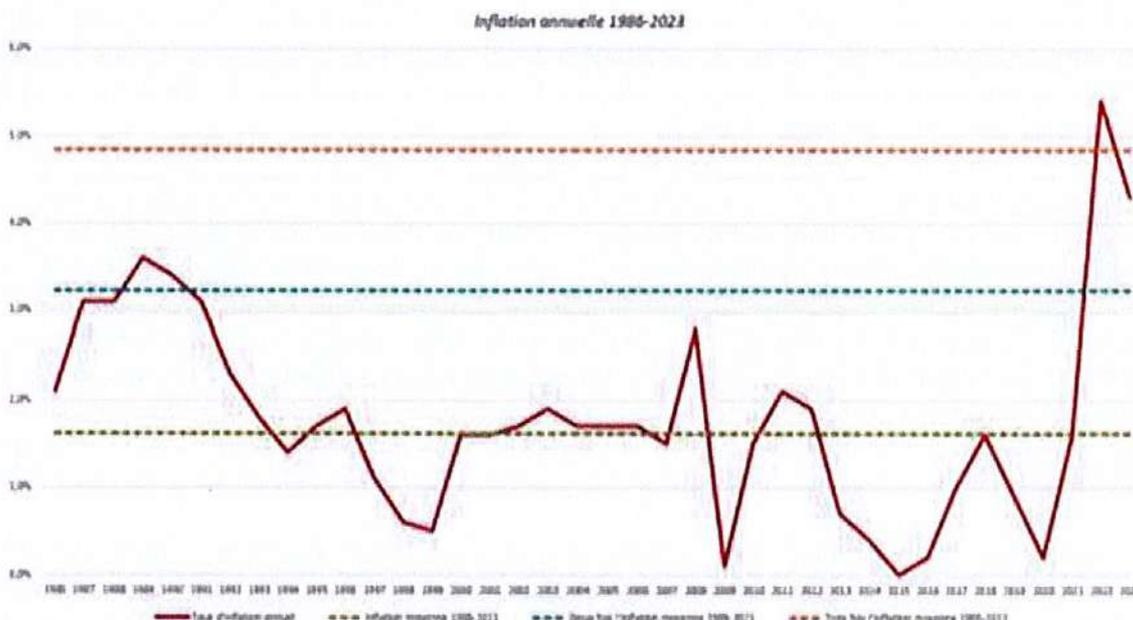
- Le taux d'inflation

Dans la zone euro, la hausse des prix à la consommation s'est accentuée ces derniers mois, atteignant 10 % en septembre selon les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

En France, l'inflation s'est établie à 6,2 %, le niveau le plus bas de la zone euro, grâce en particulier au bouclier tarifaire, mais elle demeure nettement supérieure à la cible d'inflation de l'Eurosystème. La Banque de France estime, que la forte accélération actuelle de l'inflation trouve fondamentalement son origine dans les goulets d'étranglement qui résultent du rebond plus rapide que prévu de l'activité à l'issue de la pandémie ainsi que dans la forte hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, largement exacerbée par la guerre en Ukraine.

L'inflation que l'on observe en ce moment est essentiellement importée et résulte en grande partie – pour les deux tiers environ pour la zone euro – des prix de l'énergie et de l'alimentation. La forte hausse récente des prix internationaux du gaz a conduit la BCE à prévoir un pic d'inflation d'ici début 2023.

Cependant, l'inflation en zone euro commence également à revêtir un caractère plus « interne » et « généralisé », avec une hausse de l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) qui s'élève désormais à 4,8 % en zone euro (et à 3,7 % en France), et l'accroissement des prix se propage aux biens et aux services – qui représentent l'autre moitié de l'inflation totale. C'est cette inflation plus « interne » que les banques centrales doivent juguler. L'évolution de l'inflation annuelle depuis 1986 est décrite ci-dessous :



Source : Ressources Consultants Finances – novembre 2022

- Les taux d'intérêt

Après avoir traversé une période sans précédent de taux négatifs ou nuls depuis 2015, les Collectivités locales se retrouvent en 2022 confrontées à un mouvement de hausse des taux d'intérêt de court et long terme. Audelà de la normalisation monétaire attendue après la crise sanitaire, la BCE réagit désormais à la remontée des prix et a porté son taux directeur à 1,5 % en novembre. L'EURIBOR 3 mois s'établit désormais à plus de 1,8 %, alors qu'il était encore négatif en début d'année, tandis que le taux des emprunts d'État à 10 ans cote à plus de 2,46 %.

Au 27 octobre 2022, la BCE signalait au sujet de la distribution du crédit bancaire un resserrement des critères d'octroi de toutes les catégories de prêts, les banques s'inquiétant davantage de la détérioration des perspectives économiques et des risques auxquels leurs clients sont confrontés dans l'environnement actuel. Les banques prévoient d'ailleurs un resserrement supplémentaire au 4ème trimestre 2022.

Le durcissement d'accès au crédit bancaire, le plafonnement lié au taux d'usure et la hausse des taux

seraient de nature à impacter notre éventuel recours à l'emprunt au cours de l'année 2023 avec un coût financier renchéri.

- La crise énergétique

S'agissant du pétrole, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+), réunis en octobre 2022, ont statué sur une réduction de leurs quotas de production. Cette décision a pour objectif de soutenir le prix du baril face aux craintes de récession. Cette annonce a d'ailleurs dopé le prix du Brent qui a atteint son plus haut niveau depuis août mais qui reste bien en deçà de son niveau de mars 2022 correspondant au début de la guerre en Ukraine.

Face à l'augmentation du prix du gaz et aux risques de difficultés d'importation, une solidarité européenne s'installe progressivement, notamment de la France vers l'Allemagne, et une majorité de dirigeants européens ont demandé à la Commission Européenne de plafonner le prix des importations de gaz pour l'ensemble des producteurs.

Concernant l'électricité, l'envolée des prix de l'électricité en France s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs défavorables. Premièrement, le prix de l'électricité sur le marché européen de l'électricité est indexé sur le prix du gaz. Secondement, plus de la moitié des réacteurs nucléaires sont aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons de maintenance. L'impact pour les ménages français restera limité en 2022 grâce à la mise en place du bouclier tarifaire sur l'énergie contenant la hausse du prix règlementé de l'électricité à 4 %. Toutefois, les perspectives de rationnement en énergie cet hiver viennent alimenter les craintes d'une récession début 2023, même si les coupures pourraient être évitées avec une baisse de 1 à 5 % de la consommation nationale selon Réseau de transport d'électricité (RTE).

En conséquence, un plan français de sobriété énergétique a pour objectif de réduire de 40 % la consommation d'énergie du pays d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone. Cela se traduirait par une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 10 % lors des deux prochaines années et la sortie progressive de la dépendance aux énergies fossiles. Ces mesures s'articulent autour de plusieurs secteurs et acteurs comme :

- les bâtiments : régulation de la température maximale à 19°, décalage des périodes de chauffe, etc. ;
- les transports : covoiturage, vélo, transports en commun à privilégier, etc. ;
- l'État : incitation au télétravail pour réduire la consommation de carburant, limitation de la vitesse des véhicules de services à 110 km/h, réduction de la consommation d'origine numérique, etc. ;
- les Collectivités territoriales : baisse de l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs, etc. ;
- les entreprises : extinctions des éclairages intérieurs en cas de locaux inoccupés, pilotages du chauffage, etc. ;
- les particuliers : bonus sobriété pour les ménages maîtrisant leurs consommations, aides pour changer d'équipements, décaler l'usage de certains appareils, etc. ;
- sport : réduction de la température de l'eau des piscines, éclairage et chauffage des gymnases, etc.

1-2 En France, Année 2023, des projections économiques « entourées d'incertitudes »

• 1-2-1 Une croissance encore soutenue en France en 2022 et une hypothèse de faible croissance en 2023

La crise pandémique de la Covid-19 avait conduit à un repli de l'économie mondiale de -3,3% en 2020 puis à un rebond significatif de +6% en 2021, et plus précisément de +5,2% pour les économies dites « avancées » (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, zone euro). Le FMI anticipe une croissance mondiale faible de +3,2% en 2022 et +2,7% en 2023, soit le profil de croissance « le plus morose » depuis 2001 (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022). La croissance n'atteindrait que +2,4% en 2022 et +1,1% en 2023 pour les économies dites « avancées » et +3,1%.

La croissance mondiale sera ainsi particulièrement affectée par l'inflation qui atteint des niveaux jamais observés depuis des décennies, le durcissement des conditions financières dans de nombreuses régions du monde et la normalisation progressive engagée en 2022 des politiques monétaires et budgétaires qui avaient apporté un soutien sans précédent en 2020 et 2021. Déjà significativement élevée en 2021 - +4,7% - l'inflation mondiale devrait atteindre +8,8% en 2022 avant de diminuer légèrement en 2023, à +6,5%, et de revenir en 2024 à son niveau de 2021 : +4,1%.

La croissance du PIB serait de +3,1% en 2022 et n'atteindrait que +0,5% en 2023 en zone Euro, sous l'effet d'une probable récession en Allemagne et en Italie, et d'une faible croissance attendue en France.

A l'échelle nationale, les perspectives économiques présentées par le gouvernement lors de la présentation du projet de loi de finances 2023 (Rapport économique, social et financier), en septembre 2022, faisaient état de « perspectives macroéconomiques assombries par le conflit en Ukraine et ses conséquences ».

Après une baisse de près de -8% en 2020, l'activité avait rebondi en 2021 en France avec une croissance de +6,8%. Ces perspectives de rebond puis de reprise durable ont été notamment remises en cause par les conséquences du conflit en Ukraine et le contexte d'inflation très élevée, supérieure aux prévisions réalisées un an auparavant.

Pour la Banque de France (Projections macroéconomiques établies pour la France, septembre 2022), la croissance du produit intérieur brut devrait atteindre 2,6% en moyenne annuelle, en raison essentiellement d'un fort « acquis de croissance » résultant de la reprise économique observée au second semestre 2021 et de 2ème et 3ème trimestre présentant un taux de croissance respectif +0,5% et de +0,3%. En 2023, selon les niveaux de tension sur les marchés de l'énergie, en particulier sur celui du gaz, le « prélèvement externe » supporté par les entreprises, les ménages et l'Etat sera plus ou moins élevé et entamera à la fois les marges des entreprises, le pouvoir d'achat des ménages et balance commerciale de l'Etat.

Le scénario de référence de la Banque de France (évolution des tarifs d'électricité comme en 2022, ajustement graduel des tarifs du gaz) anticipe une croissance de +0,5% en 2023, tout en établissant une « fourchette » de -0,5% à +0,8%, signe de l'extrême incertitude des projections économiques pour la France. La croissance redeviendrait plus soutenue à horizon 2024 : +1,8% selon le même scénario de référence.

L'interruption brutale et durable en 2022 du rebond post-Covid observé en 2021 aurait des effets

durables sur les comptes publics nationaux, en raison notamment des mesures budgétaires prises dans le cadre du soutien aux entreprises, administrations et ménages face à l'inflation.

En %	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,5	1,8
IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)	1,3	0,5	2,1	5,8	4,7	2,7
Taux de chômage	8,4	8	7,9	7,3	7,6	8,1

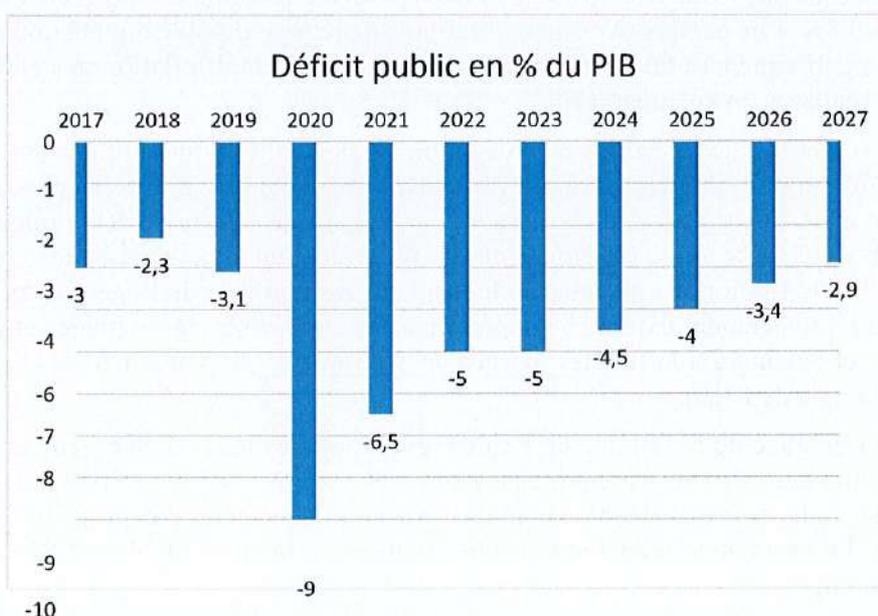
Source : Banque de France, projections macro-économiques pour la France, septembre 2022

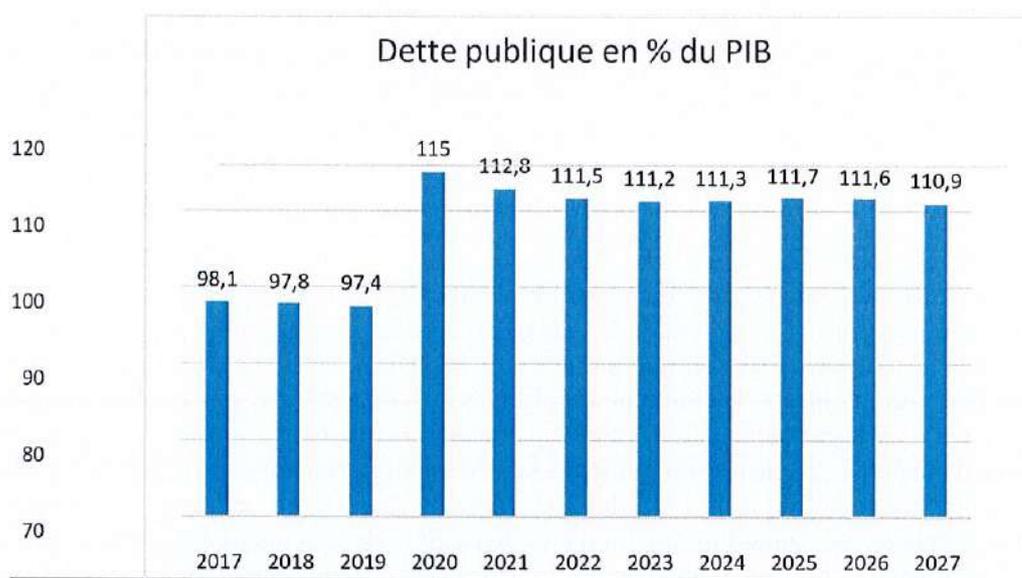
1-2-2 Des effets durables sur les comptes publics nationaux

Le projet de loi de finances 2023 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ont été établis, en septembre 2022, sur les hypothèses suivantes d'équilibre des comptes publics :

- Un déficit public « réduit » à 5% en 2022 et 2023, après deux années de très forte dégradation : 9% du PIB en 2020 et 6,5% du PIB attendu pour 2021.
- Une dette publique fin 2023 de 111,2% du PIB, soit un niveau très légèrement inférieur à celui qui serait atteint fin 2022 (111,8% du PIB).

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 fixe au terme de l'année 2027 l'ambition d'un retour à un déficit public inférieur à 3%, pour un niveau de dette publique en 2027 inférieur de 4 points à celui constaté fin 2020 : 110,9% du PIB contre 115%.





Source des données : Rapport économique, social et financier, PLF 2022 et projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La dette publique concerne principalement les administrations publiques centrales (Etat) : près de 83% en 2022.

La dette des collectivités territoriales représente près de 8,5% de la dette publique en 2022, qui décroît légèrement depuis 2020 (hausse de 11,5% de 2019 à 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes et dépenses des collectivités). Les prévisions du PLF 2023 anticipent une baisse de cette dette en 2022 et en 2023.

(en Points du PIB)	2	2	2	2
	0	0	0	0
	2	2	2	2
	0	1	2	3
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	1	1	1	1
	1	1	1	1
	5	2	1	1
		.	.	.
		8	5	2
Dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	9	9	9	9
	3	2	2	3

	3	0	2	2
Dont contribution des administrations publiques locales	1	9	9	9
	0	.	.	.
		8	4	1
Dont contribution des administrations de sécurité sociale	1	1	9	8
	1	1	.	.
	.		9	9
	8			

Source des données : Rapport économique, social et financier, PLF 2022

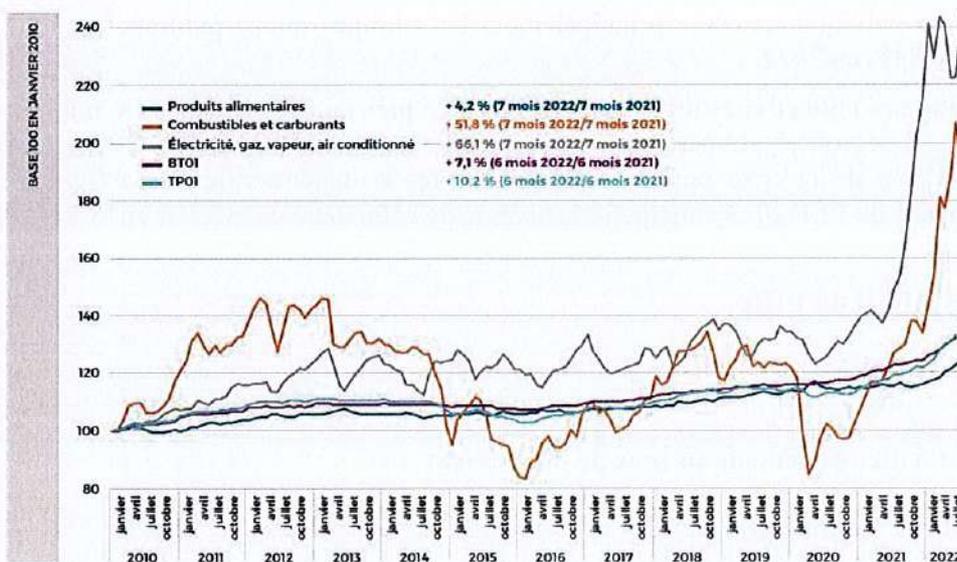
1-2-3 Une inflation record pesant sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales en 2022 et 2023

Selon les prévisions de la Banque Postale, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pourraient croître de 4,9% en 2022, cette hausse étant essentiellement due à la forte inflation observée en 2022.

Par leur structure et composition, les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipements et contrats de prestation de service) constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation, en raison notamment de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique. Les dépenses de personnel sont également concernées par l'effet-rebond de l'inflation en raison des décisions gouvernementales sur les traitements des agents publics, dont l'impact sera pérenne : revalorisation de +3,5% du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, amélioration du début de carrière des agents de catégorie B, auxquelles s'ajoute l'alignement du traitement minimum sur le SMIC augmenté pour tenir compte de l'inflation.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales et de leurs groupements seront aussi impactées par un effet-prix significatif.

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Source : La Banque Postale, Note de conjoncture « Les finances locales », septembre 2022.

1-2-5 Entre inflation record et rétablissement des comptes publics nationaux, plusieurs mesures et quelques incertitudes dans les relations entre Etat et collectivités territoriales

- Face à l'inflation, la mise en œuvre sous conditions et encore incertaine d'un filet de sécurité pour les collectivités territoriales et d'un amortisseur en matière d'énergie.

Par l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 (loi du 16 août 2022), le Parlement a décidé de la mise en place d'un « filet de sécurité » contre l'inflation au titre de l'année 2022 pour les

communes et leurs groupements, pour un montant global de 430 M€. Il s'agit plus précisément d'une dotation visant à compenser, au titre de l'année 2022, la dégradation de l'épargne brute induite par la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation d'une part, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 d'autre part. Le bénéfice de cette dotation est conditionné, de manière cumulative, à un taux d'épargne brute inférieur à 22% en 2021, un potentiel financier inférieur en 2022 au double du potentiel moyen de la strate démographique et une baisse de l'épargne d'au moins 25% entre 2021 et 2022.

Cette dotation peut couvrir jusqu'à 50% de la hausse due au relèvement du point d'indice et jusqu'à 70% de la hausse des dépenses due à l'inflation des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La dotation sera versée en 2023.

- *Un PLF 2023 traduisant la poursuite de la hausse de la dotation de solidarité urbaine et l'indexation de la revalorisation des valeurs locatives sur l'inflation*

Le projet de loi de finances pour 2023 présenté par le gouvernement prévoit un rythme de progression de la péréquation – dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) – identique à celui de 2020 et 2021 et proche de celui de 2022 : +90M€ pour la DSU (de 2,332 Mds€ à 2,422 Mds€).

Cela représenterait une hausse de +3,5% de 2022 à 2023. Cette nouvelle hausse de la DSU et de la DSR témoigne d'une réforme progressive et implicite de la dotation globale de fonctionnement puisque année après année la part relative des composantes de péréquation (DSU, DSR notamment) au sein de la DGF s'est accrue, et celle des composantes forfaitaires (dotation forfaitaire) a baissé d'autant : désormais, malgré la stabilité globale de la DGF les composantes péréquatrices de celle-ci représentent 40%, contre 15% en 2012.

Le PLF pour 2023 prévoit une enveloppe 2023 de la DGF identique à celle de 2022 (26,8 Mds€, dont 18,3 Mds€ pour le bloc communal) confirmant la stabilité, en valeur, observé depuis 2018 (hors mesures de périmètre). Les communes ne seront pas concernées par les variables d'ajustement nécessaires au financement de la péréquation et à la prise en compte des évolutions démographiques, ce qui préserve notamment l'enveloppe nationale de FDPTP (fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle).

Par ailleurs, la discussion parlementaire sur le PLF 2023 pourrait aboutir à la reconduction, en 2023 du dispositif de « filet de sécurité » créé par la 1^{ère} loi de finances rectificative pour 2022. Les modalités précises ne sont pas encore stabilisées au stade de la rédaction de ce Rapport d'orientations budgétaires.

Enfin, la discussion parlementaire devrait aboutir à l'éligibilité des collectivités territoriales au dispositif d'« amortisseur électricité » destiné initialement aux TPE/PME et associations. Le principe reposerait sur un abattement sur factures (cet abattement étant pris en charge par l'Etat) visant à ce que les collectivités ne supportent que 50% du surcout au-delà d'un prix de référence (hors taxes, frais commerciaux et Arenh). Les modalités précises resteront à définir en fonction de l'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2023.

1-3 Les points clés du projet de loi de finances (PLF) pour 2023

Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) constitue la première loi de finances de la législature 2022-2027.

Pour mémoire, la première loi de finances du précédent quinquennat avait posé les bases d'une modification en profondeur des finances locales avec notamment :

- La suppression de la taxe d'habitation et la réorganisation du panier fiscal des différents niveaux de collectivités entré en vigueur en 2021,
- La mise en œuvre de cette réforme fiscale par les différentes lois de finances en procédant à divers ajustements sur les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales en particulier.
- La fin de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et son remplacement par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités (représentant 80% de la dépense publique locale),
- Des mesures « anti-crise » introduites par le PLF 2021 avec un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production (cotisation foncière des entreprises en particulier). Le PLF 2021 a également introduit un abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et a mis en place un filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise.

Le PLF 2023 est établi dans un contexte économique incertain et se caractérise par :

1-3-1 La poursuite de l'objectif de « maîtrise des dépenses de fonctionnement »
fixé aux collectivités territoriales et à leurs EPCI :

Dans la continuité des « contrats de Cahors » mis en place entre 2018 et 2022, les collectivités territoriales et leurs EPCI devront ainsi respecter dès 2023 et jusqu'en 2027 un objectif d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement qui progresseront au maximum de 0,5 point moins fortement que l'inflation.

Les collectivités concernées sont celles qui totalisent un montant de dépenses de fonctionnement de plus de 60 millions d'euros.

Compte tenu de l'hypothèse d'inflation moyenne retenue dans le projet de loi de finances pour 2023 (4,2%), les dépenses de fonctionnement ne devraient augmenter que de + 3,7% en 2023 pour respecter l'objectif fixé. En cas de non-respect de l'objectif (après examen individuel de l'évolution collectivité par collectivité), les collectivités perdront des subventions d'investissement accordées par l'Etat (DSIL, DETR...)

1-3-2 La suppression de la CVAE sur 2 années (2023 et 2024) :

La cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée progressivement en 2023 et 2024 pour les entreprises. Ainsi, pour 2023, le taux d'imposition de la CVAE est réduit de moitié pour 2023 puis sera supprimé en 2024.

Malgré cette mesure, mais du fait de la quasi-disparition pour 2023 des mesures d'urgence, notamment en matière de santé et des dépenses de relance de l'activité, le Gouvernement estime que le déficit public devrait rester stable en 2023 (5% du PIB comme en 2022). Pour mémoire il était de 9% en 2020 puis de 6,5% en 2021. La perte du produit de CVAE sera compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale.

Ainsi, dès 2023 :

- Les collectivités territoriales et EPCI ne percevront plus de CVAE (suppression dès 2023 des articles du CGCT et du CGI relatifs aux recettes perçues par les collectivités territoriales).

- En compensation du produit de CVAE perdu, elles percevront une fraction de TVA égale à la moyenne des produits de CVAE encaissés par chaque collectivité entre 2020 et 2022
- Et à cette compensation pourra s'ajouter une part de TVA en fonction du dynamisme économique de leur territoire.

Le PLF pour 2023 ne précise pas cependant les modalités de reversement de cette fraction dynamique de TVA.

1-3-3 Dispositions relatives au FPIC :

L'éligibilité au reversement du FPIC d'un ensemble intercommunal est conditionné entre autres à un effort fiscal agrégé supérieur à 1. Le PLF 2023 prévoit de supprimer cette condition. L'éligibilité au reversement resterait conditionnée au classement de l'ensemble intercommunal selon un indice synthétique (revenu imposable, potentiel fiscal agrégé et effort fiscal).

Par ailleurs, le PLF 2023 prévoit un aménagement de la garantie en cas de perte d'éligibilité : en lieu et place d'un reversement de 50% du montant perçu l'année précédente, les ensembles intercommunaux devenus inéligibles percevront :

- 75% l'année de sortie du dispositif du FPIC
- 50% la deuxième année
- Puis plus rien à compter de la troisième année.

1-3-4 Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0,727 milliards d'euros (mais

liés pour 0,430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation). Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- Diminution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 26,6 milliards d'euros (- 0,186 milliards d'euros par rapport à 2022)
- Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent chacune de 90 millions d'euros.
- Reconduction du soutien exceptionnel mis en place par la loi de finance rectificative pour 2022 à destination des communes pour faire face à la hausse de prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice.
- Calcul de l'effort fiscal pour le calcul des dotations : stabilisation comme en 2022 du critère par la neutralisation intégrale des effets de la suppression de la taxe d'habitation et du retrait des produits communaux. Cette fraction de correction devait être réduite progressivement pour ne plus être prise en compte de 2028.

Evolutions pour chaque catégorie de concours financier :

	2022	2023	Evolution
Enveloppe globale de DGF (dotation globale de fonctionnement)	26,79 Md€	26,61 Md€	- 0,18 Md€ (soit - 0,67%)
Evolution de l'enveloppe globale de DSU (dotation de solidarité urbaine)	2,57 Md€	2,66 Md€	+ 0,090 Md€ (soit + 3,5%)
Evolution de l'enveloppe globale de DSR (dotation de solidarité rurale)	2,15 Md€	2,24 Md€	+ 0,090 Md€ (soit + 4,2%)
FCTVA	6,5 Md€	6,7 Md€	+ 0,2 Md€
Dotation élu local	0,101 Md€	0,109 Md€	+ 0,008 Md€
Soutien exceptionnel au profit des communes du fait de la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice (2023)		0,430 Md€	+ 0,430 Md€
Compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3,64 Md€	3,83 Md€	+ 0,19 Md€

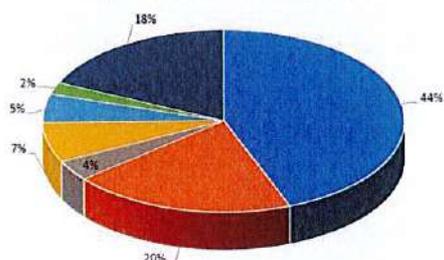
2 – LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Les tensions budgétaires qui affectent la CCRB sont fortes entre diminution des dotations, augmentation constante du FPIC et augmentation des dépenses liées à l'énergie. Cet effet ciseau va perdurer en 2023 avec une stabilité de la DGF à son niveau de 2022, une relative stabilité du FPIC (+ 10 000 €) et une augmentation d'environ 140 000 € des dépenses de chauffage. Ce phénomène est accentué au sein de notre ensemble intercommunal par plusieurs facteurs principaux qui sont la perte de population et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Cependant, grâce à une politique de gestion des charges à caractère général et des dépenses de personnel maîtrisée, la CCRB réussit à contenir cet effet ciseau afin de continuer à dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir les investissements approuvés.

2.1 – Comptes administratifs 2022 consolidés :

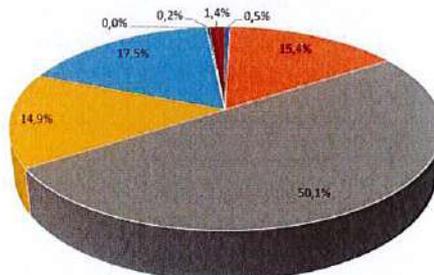
Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube					
PRESENTATION CONSOLIDEE CA 2022					
FONCTIONNEMENT	2021	2022	INVESTISSEMENT	2021	2022
DEPENSES			DEPENSES		
011 Charges à caractère général	2 173 807 €	2 363 494 €	20-23 EQUIPEMENT	749 846 €	960 734 €
012 Charges de personnel	1 065 748 €	1 064 424 €	Parking cité scolaire - Restauration rivière Aube	- €	- €
014 atténuation de produits	190 835 €	194 248 €	MIPT	7 560 €	19 697 €
65 Autres charges (indemnités, subventions...)	353 484 €	377 557 €	Complexe aquatique	72 705 €	53 613 €
66 Charges financières (intérêts)	287 391 €	272 742 €	Cristallerie - Déchèterie - construction	12 738 €	- €
67 Charges exceptionnelles	85 234 €	113 930 €	Acquisition matériels, travaux et études	40 046 €	11 500 €
68 Dotations aux amortissements et aux pr	- €	1 152,00 €	LISI	295 525 €	3 956 €
DEPENSES REELLES	4 156 500 €	4 387 546 €	16 Emprunts et dettes	468 419 €	452 933 €
68 Dotations aux amortissements	1 036 153 €	972 844 €	Autres immobilisations + subv investissement	321 272 €	871 968 €
675 Valeurs immobilisées cédées	9 600 €	0 €	DEPENSES REELLES	1 218 265 €	1 413 668 €
DEPENSES TOTALES	5 202 253 €	5 360 390 €	Amortissement des subventions	156 004 €	79 783 €
			Produits de cessions + différence sur immo		
			DEPENSES TOTALES	1 374 269 €	1 493 451 €
RECETTES			RECETTES		
013 Atténuation de charges	35 471 €	28 772 €	13 Subventions	294 878 €	28 725 €
70 Produits des services	628 062 €	887 917 €	10 FCTVA	37 103 €	33 057 €
73 Impôts et taxes	2 813 187 €	2 897 947 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
74 Dotations, Subventions	676 547 €	864 509 €	Autres + immo incorporelles + immo en cours	0 €	7 963 €
75 Autres produits de gestion courante	1 021 329 €	1 010 814 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
76 Produits financiers	1 980 €	1 551 €	27 - Emprunts communaux	10 891 €	11 384 €
77 Produits exceptionnels	222 858 €	11 521 €	RECETTES REELLES	342 873 €	81 129 €
RECETTES REELLES	5 399 433 €	5 703 032 €	28 Dotations aux amortissements	1 045 753 €	972 844 €
Amortissement des subventions	156 004 €	79 783 €	Valeurs immobilisées cédées		
Produits de cessions + différence sur immo	0 €	0 €	RECETTES TOTALES	1 388 626 €	1 053 973 €
RECETTES TOTALES	5 555 438 €	5 782 815 €			
			Résultat de l'exercice	14 357 €	-439 478 €
Résultat de l'exercice	353 185 €	422 425 €	Résultat d'entrée	3 469 086 €	3 483 443 €
Résultat d'entrée	4 195 383 €	4 548 568 €	Résultat de sortie	3 483 443 €	3 043 965 €
Résultat de sortie	4 548 568 €	4 970 992 €	Restes à Réaliser dépenses(RAR)		
			Restes à Réaliser Recettes (RAR)		
			Résultat avec RAR		
RESULTAT CUMULE AVEC RAR					
Capacité d'autofinancement brute	1 233 334 €	1 315 485 €			
Capital de la dette CCRB	468 419 €	452 933 €			
Capacité d'autofinancement nette	764 915 €	862 552 €			

Dépenses de fonctionnement 2022



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 atténuation de produits
- 65 Autres charges (indemnités, subventions...)
- 66 Charges financières (intérêts)
- 67 Charges exceptionnelles
- 68 Dotations aux amortissements

Recettes de fonctionnement 2022



- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, Subventions
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 775 Produits exceptionnels
- Amortissement des subventions

2.2 – L'analyse rétrospective 2020-2022 :

	2020	2021	2022	Évolution moyenne
Recettes Réelles de Fonctionnement	5 413 470 €	5 399 433 €	5 703 032 €	+2.7 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement	4 367 431 €	4 156 500 €	4 387 546 €	+0.2 %

De 2020 à 2022, les dépenses sont stables. Des efforts sur les dépenses générales ont permis d'amortir les augmentations des coûts liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice. Quant aux recettes, elles ont augmenté en moyenne de 2.7 %.

	2020	2021	2022	Évolution moyenne
Charges à caractère général	2 203 968 €	2 175 004 €	2 363 494 €	+ 0.4 %
Charges de personnel	1 242 981 €	1 065 748 €	1 064 424 €	- 7.2 %
Intérêt de la dette	302 193 €	287 451 €	272 742 €	-4.9 %

On peut constater que sur les années 2020-2022, des efforts ont été réalisés par la collectivité sur les charges à caractère général malgré une augmentation des 0.4 % par an en moyenne sur cette période. Les charges de personnel sont, quant à elles, en diminution significative, depuis 2020 et sont stables entre 2021 et 2022 malgré la revalorisation du point d'indice. Les explications principales sont le non remplacement de départs en retraite du fait de la perte du marché de transports scolaires, la rationalisation des effectifs des services administratifs et la mutualisation des postes de direction (DST et DGS) avec la ville-centre.

Les intérêts de la dette sont en diminution sur la période puisque la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt sur cette période.

Concernant l'année 2022, les grands éléments financiers à prendre en compte sont :

- La 1^{ère} année pleine de mutualisation des postes de direction (DGS et DST) a permis une stabilité des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 malgré la revalorisation du point d'indice
- L'augmentation des charges liées au traitement des déchets ménagers pour environ 240 000 € (dont 100 000 € de rattrapage 2021)
- Le paiement de 5 trimestres de DSP pour la maison de l'enfance (le dernier trimestre 2021 de People & Baby ayant été payé sur 2022) soit un surcout de 58 000 €
- L'augmentation du coût du carburant représentant un surplus de 30 000 €
- Des études (OPAH et projet de territoire) pour 60 000 €
- Le non-paiement du reversement de la taxe GEMAPI au SDDEA du fait de l'envoi trop tardif du titre de recette pour 116 000 € (cette dépense supplémentaire se retrouvera en 2023)

- Des annulations de titres sur exercice antérieur (suite à des problèmes avec la trésorerie) qui entraînent 108 000 € de dépenses supplémentaires mais ces sommes se retrouvent également en recettes du fait de la réémission de ces titres.
- Sur le budget OM, 200 000 € de recettes supplémentaires sur les produits des services suite au rattrapage de titres non émis en 2021

2.3 - Le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement :

Le compte administratif consolidé de l'exercice 2022 dégage une capacité d'autofinancement brute de 1 315 485 €, soit 23.07 % des produits réels de fonctionnement.

Le seuil minimum d'alerte est de 8% et le seuil de vigilance est à 10%.

La capacité d'autofinancement nette (Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement – remboursement en capital de la dette de la CCRB) est de 862 552 €.

Dans un souci de transparence, il convient de retraiter ces données en distinguant la capacité d'autofinancement du budget ordures ménagères qui est indépendant car financé par l'usager via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des autres budgets. Sur les 862 552 de CAF nette, 325 289 € proviennent du budget OM et ne pourront, de ce fait, n'être affectés qu'aux investissements liés aux ordures ménagères.

2.4 - L'endettement de la CCRB :

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2022	Date d'obtention	Durée	Type de taux	Taux d'intérêts	Date de fin
87700 - C.C.R.B 87700	MON222869EUR/0229766	12	TRAV COMM BLIG BERG FRAV RESTE A AFFECT	246 000,00 €	24 246,81 €	01/04/2004	240	Emprunt à taux fixe	4,54	01/04/2024
87700 - C.C.R.B 87700	MON276987EUR/0296069/018		CONSTRUCTION GENDARMERIE-19	4 917 962,44 €	3 271 528,22 €	01/10/2007	360	Emprunt à taux fixe	5,2	01/10/2036
Sous-total Budget Général				5 163 962,44 €	3 295 775,03 €					
87703 - ACTIVITES ECONOMIQUES B	00002683137	01-2018	LISI	3 000 000,00 €	2 598 975,60 €	12/12/2018	300	Emprunt à taux fixe	1,65	14/12/2043
87703 - ACTIVITES ECONOMIQUES B	MIN236068EUR/0245271/0027		CONSTRUCTION BATIMENT SOULET-2	812 714,25 €	112 755,97 €	06/12/2005	240	Emprunt à taux fixe	3,82	01/12/2024
87703 - ACTIVITES ECONOMIQUES B	MON524039EUR/0525046/02-2018		LISI	3 000 000,00 €	2 624 820,86 €	11/12/2018	300	Emprunt à taux fixe	1,65	01/01/2044
Sous-total Budget Activités Economiques				6 812 714,25 €	5 336 552,43 €					
87705 - ORDURES MENAGERES 8770	MON502268EUR/0502457/031		TRAVAUX AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERE	250 000,00 €	60 173,21 €	07/01/2015	120	Emprunt à taux fixe	1,75	01/03/2025
Sous-total Budget Ordures Ménagères				250 000,00 €	60 173,21 €					
TOTAL				12 226 676,69 €	8 692 500,67 €					

Le taux d'endettement de la CCRB au 31 décembre 2022 est de 152 % contre 58.9 % en moyenne pour les CC à fiscalité additionnelle.

La capacité de désendettement de la CCRB s'élève quant à elle à 6.6 ans, ce qui signifie que la collectivité mettrait presque 7 années à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement. La moyenne des groupements à fiscalité propre est de 4.6.

Le seuil maximum est de 12 ans et le seuil de vigilance est de 10 ans.

Cependant, ces ratios élevés sont à relativiser car les remboursements des trois plus gros emprunts de la

CCRB (l'emprunt pour la gendarmerie et les deux emprunts pour LISI) qui représentent 98% de l'endettement de la collectivité sont couverts par la perception de loyers.

2.5 – Les investissements :

Au cours des cinq dernières années, les investissements de la CCRB se sont principalement portés sur : - La construction du centre aquatique : environ 7 250 000 € de dépenses sur la période

- L'acquisition de bâtiments occupés par la société LISI : 2 564 000 € d'acquisition + 874 000 € de travaux

- Le déploiement de la fibre optique (en partenariat avec la Région et le département) qui a débuté en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2023 pour un coût annuel de 42 948 € pour la CCRB
- Acquisition de matériel pour les OM, remplacements... : 290 000 €
- L'acquisition d'une nouvelle balayeuse : 152 400 €
- Le lancement des travaux de rénovation des façades de Servipôle : 354 000 €
- La réhabilitation thermique des locaux administratifs des services techniques et la rénovation des vestiaires
- Le renouvellement des chaudières de la gendarmerie : environ 25 000 € par an

3- LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Si les indicateurs de santé financière sont historiquement satisfaisants, pour conserver son autonomie à agir, la CCRB doit contenir l'effet ciseau consécutif et accentuer ses efforts de bonne gestion notamment sur la stabilisation des charges de personnel et de charges à caractère général. Les dépenses de fonctionnement totales prévues pour 2023 sont en augmentation par rapport aux prévisions 2022 (+360 000 €) mais ces données sont à relativiser car une augmentation du virement à la section d'investissement de 210 000 € est prévue ainsi que le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget activités économiques d'un montant de 1 035 000 € contre 985 000 € en 2022. Ces dépenses supplémentaires se retrouveront, de ce fait, en recettes. Les 100 000 € de dépenses supplémentaires (hors opérations budgétaires internes) correspondent à l'augmentation des fluides attendues (notamment sur les gymnases et servipôle). Des augmentations de 185 000 € sur les charges à caractère général, correspondant à 116 000 € de reversement GEMAPI (2 années seront payées en 2023 car le titre 2022 est arrivé trop tardivement pour être pris en charge sur cette exercice) à 65 000 € de fluides et de 140 000 € sur les charges de personnel sont prévues du fait de la prévision d'une nouvelle revalorisation du point d'indice et de l'embauche de deux agents supplémentaires en remplacement de deux arrêts longue durée (mais qui seront couverts par notre assurance).

3.1 – En fonctionnement :

3-1-1 Les impacts de la loi de finances 2023 et des réformes :

• **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques a été suspendue à partir de 2018. Depuis 2019, le montant de la contribution au redressement des finances publiques est déduit de la somme qui est mise en répartition. Les montants de référence perçus par chaque communauté sont donc pris en compte après application de la contribution au redressement des finances publiques.

Le PLF 2021 prévoit le maintien de l'application du complément, introduit par la réforme de la DGF, dont le montant peut atteindre au maximum 5€/habitant. Ce dispositif a permis à la CCRB de voir sa DGF repasser de 107 382 € en 2018 à 178 122 € en 2021 et une certaine stabilité depuis.

Entre 2015 et 2023, la collectivité aura perdu 61 000 € au titre de la DGF, soit 25 %.
En 2023, une stabilité de la DGF a été prévue. Le montant de DGF attendu est de 183 000 €.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
244 133 €	161 237 €	111 552 €	107 382 €	170 613 €	174 077 €	178 122 €	182 515 €	183 000 €

- **La péréquation horizontale renforcée**

Dans le même temps, la péréquation horizontale entre collectivités locales est maintenue et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales et intercommunales (FPIC), mis en place en 2012, progresse comme suit :

2012	2013	2014	2015	Depuis 2016
150 millions €	360 millions €	570 millions €	780 millions €	1 milliard €

Le FPIC vient compléter un dispositif plus ancien, le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), la péréquation horizontale consistant à prélever une partie des ressources fiscales de certains ensembles intercommunaux (EPCI + communes membres) pour reverser aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le PLF 2023 maintient le niveau du FPIC à 1 milliard d'euros.

Ces fonds de péréquation ont eu pour effet, en ce qui concerne la CCRB, la contribution globale suivante

:

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévu 2023
Contribution FPIC	66 436 €	90 219 €	88 252 €	98 889 €	102 870 €	111 004 €	119 670 €	128 000 €

3-1-2 L'évolution des autres recettes

- **La fiscalité**

Dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2023, une revalorisation des valeurs locatives de 7.1 % est attendue et le projet de budget tient compte de cette revalorisation à hauteur de 4% afin d'être prudent.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2016 soit une septième année consécutive sans hausse.

Par ailleurs, la taxe de séjour a été instituée sur le territoire de la CCRB à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération du 8 juin 2017. D'un montant allant de 0.20 € à 2.00 € et due par chaque touriste pour chaque nuitée consommée sur le territoire (et non par l'hébergeur), son produit est obligatoirement reversé à l'EPIC. Le produit de cette taxe a représenté 27 896 € en 2022 et 28 000 € sont attendus en 2023.

La taxe d'habitation, sur les résidences principales, n'est plus perçue par la CCRB depuis 2021 mais elle est compensée par une fraction de la TVA nationale représentant le même montant que celui perçu en 2020. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est, quant à elle, maintenue.

La taxe GEMAPI instituée en 2018 et collectée pour la 1^{ère} fois en 2019 pour la CCRB représente un montant de 107 586 € pour 2022. 117 000 € ont été prévus pour le budget 2023. Cette taxe sert, exclusivement, à financer l'exercice de la compétence GEMAPI et son montant est reversé au

SDDEA auquel l'exercice de cette compétence a été transféré.

Enfin, la redevance spéciale, qui s'applique sur les déchets des professionnels, depuis le 1^{er} janvier 2019 s'est élevée à 315 000 € pour 2022 (avec un rattrapage d'environ 90 000€ de 2021). Le montant attendu pour 2023 est donc de 218 000 €.

- **Les autres recettes**

De façon globale, les recettes réelles de fonctionnement inscrites aux budgets primitifs 2023 seront en diminution d'environ 1.2 % par rapport aux prévisions 2022. Ce chiffre s'explique par une certaine stabilité des recettes attendues (hormis les recettes exceptionnelles perçues en 2022 du fait du rattrapage d'un semestre de secrétariat de mairie et d'un semestre de redevance spéciale) tout en tenant compte de la revalorisation des bases fiscales.

4-1-3 L'évolution des dépenses

Les actions d'amélioration de la gestion programmées notamment sur les charges de personnel vont permettre de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 4% notamment dus à l'augmentation des dépenses de chauffage pour 140 000 € et du rattrapage du reversement GEMAPI non effectué en 2022 pour 116 000€) afin de continuer à financer les dépenses d'investissement (4 630 000 € de virement à la section d'investissement sont inscrits au BP 2023).

- **Poursuivre la décélération des charges à caractère général**

Cette année, une augmentation est envisagée, elle sera de l'ordre de 7 % par rapport au Budget primitif 2022. Elle sera due au reversement d'une année supplémentaire de GEMAPI pour 116 000 € et à l'augmentation des charges de chauffage pour 140 000 €.

- **Diminuer les charges de personnel**

Les effectifs au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Filières	Catégories	Emplois permanents	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative	Catégorie A	0	0
	Catégorie B	2	2
	Catégorie C	7	4.85
	E.A.V	0	0
Filière technique	Catégorie A	0	0
	Catégorie C	14	14
	E.A.V	0	0
Filière sportive	Catégorie B	2	2
Total		25	22.85

Dans le contexte économique actuel, il est nécessaire de travailler à une stabilisation des charges de personnel.

Les charges de personnel prévues au BP 2023 sont en augmentation de 7% par rapport aux prévisions 2022. La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et celle anticipée pour 2023 ainsi que le

remplacement de deux agents en arrêt longue durée (même si ces charges sont couvertes par notre assurance) expliquent cette augmentation.

La maîtrise de ces charges pourrait être encore améliorée avec la poursuite de la mutualisation des postes fonctionnels avec la ville-centre.

- **Les charges de gestion courante**

Les charges de gestion courante seront stables (+ 0.6 %) mais cela s'explique par le reversement de 1 035 000 € du budget général au budget Activités Economiques soit 50 000 € de plus que les prévisions 2022. Les autres charges de gestion courante sont stables.

- **Les charges financières**

Les prévisions de charges financières sont en diminution du fait qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2023.

Il est à noter que les ressources du budget général sont en diminution de 10 000 € par rapport à 2022. Cette diminution est due à la perte de la capacité de la collectivité à se doter d'un investissement (avec un effet de levier de 10). Ainsi, 10 000 € de moins de ressources représentent une ressource de 100 000 € de moins en matière de section d'investissement. Cette ressource permet de payer, à condition qu'elle soit remboursée, une annuité d'emprunt de 100 000 €. Par exemple, elle permet de contracter un emprunt de 100 000 € (au taux d'intérêt de 2 % sur 15 ans). Mais cet effet levier joue dans les deux sens : 10 000 € de perdu en fonctionnement représentent 100 000 € de moins de capacité d'investir. C'est à raison pour laquelle le secteur de fonctionnement est toujours à considérer dans l'approche des finances locales.

4-2 En investissement :

Les actions prévues en 2023 s'articulent autour de plusieurs axes :

- **La rénovation des infrastructures :**
 - Le lancement de l'opération de reconstruction des gymnases de la Cité scolaire (pour 10 800 000 € TTC dont 7 204 000 € de subventions et 1 773 000 € de FCTVA)
 - La fin de la rénovation des façades de Servipôle pour 150 000 € - La réhabilitation du parking haut du Lycée pour 65 000 €
- **Les actions au service de la population :**
 - La poursuite du plan Très Haut débit de la Région pour 43 000 €
 - La réalisation des circuits de VTT sur le territoire pour 15 000 €
 - La conception et réalisation de 12 circuits de randonnées et d'un topoguide de la Côte des Bar pour 110 000 € dont 18 000 € de subventions

- L'aménagement d'un local de la gare pour en faire un kiosque de la mobilité avec la réflexion sur la mise en place d'un service de TAD et de véhicules électriques (vélos, trottinettes, ...) pour 318 000 € dont 206 000 € de subventions

- **Les actions en faveur du développement du territoire :**

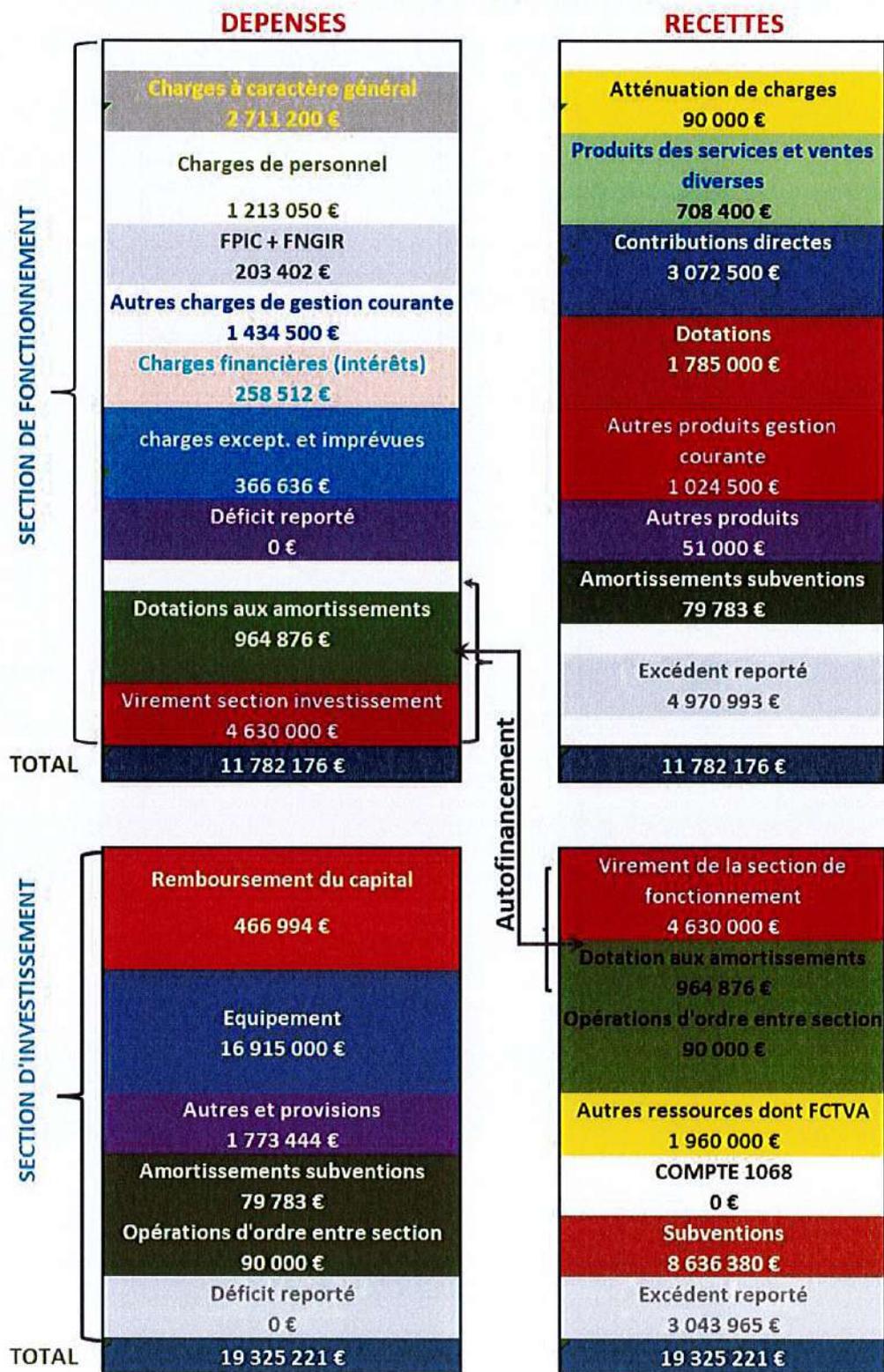
- La constitution de réserves foncières pour 480 000 € dont 50% de subvention par le Département
- La réhabilitation des cristalleries de Bayel et la poursuite d'études sur la pollution et d'une étude de faisabilité pour 1 485 000 € dont 813 000 € de subventions
- La participation à la réflexion menée sur le devenir du site de Clairvaux
- La candidature à une nouvelle programmation LEADER ;

- **L'investissement courant :**

- Le remplacement des chaudières de la gendarmerie pour 25 000 €
- Le remplacement du chargeur de la station pour 105 000 €
- L'acquisition d'une benne bi-compartmentée pour 300 000 €
- Le renouvellement de bennes à la déchetterie

4-3 Projet Équilibre Général Budgets Primitifs 2023 consolidés :

PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2023



4-4 Prospective 2023-2027 :

PROSPECTIVE 2023-2027					
FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 784 540 €	5 605 315 €	5 604 593 €	5 634 742 €	5 666 180 €
01 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 211 200 €	2 151 162 €	2 153 374 €	2 155 737 €	2 156 255 €
Prestations de services, location mobilières	1 496 200 €	1 521 162 €	1 536 374 €	1 551 737 €	1 567 255 €
Énergie - électricité - eau	236 500 €	168 865 €	140 554 €	141 959 €	143 379 €
Carburants, combustibles	115 500 €	116 655 €	117 822 €	119 000 €	120 190 €
Alimentation	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Fournitures voirie, entretien et autres	50 500 €	51 005 €	51 515 €	52 030 €	52 551 €
Vêtements de travail	8 500 €	8 585 €	8 671 €	8 758 €	8 845 €
Fournitures administratives, livres, documentation...	3 000 €	3 030 €	3 060 €	3 091 €	3 122 €
Autres matières et fournitures (st)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Terrains, bâtiments	42 000 €	42 420 €	42 844 €	43 273 €	43 705 €
Entretien voirie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entretien réseaux (éclairage public)	2 000 €	2 020 €	2 040 €	2 061 €	2 081 €
Matériel roulant	55 000 €	55 550 €	56 106 €	56 667 €	57 233 €
Autres biens mobiliers (EV)	7 000 €	7 070 €	7 141 €	7 212 €	7 284 €
Maintenance	13 000 €	13 130 €	13 261 €	13 394 €	13 528 €
Primes d'assurance	46 500 €	46 965 €	47 435 €	47 909 €	48 388 €
Honoraires et autres services et concours	385 500 €	275 500 €	278 255 €	281 038 €	283 848 €
autres frais divers et services extérieurs	40 500 €	40 905 €	41 314 €	41 727 €	42 144 €
Annonces et insertions	9 000 €	9 090 €	9 181 €	9 273 €	9 365 €
Fêtes et cérémonies+ réceptions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Transports collectifs et déplacements	15 500 €	15 655 €	15 812 €	15 970 €	16 129 €
télécommunications , affranchissement	15 500 €	15 655 €	15 812 €	15 970 €	16 129 €
Frais de nettoyage des locaux	50 000 €	50 500 €	51 005 €	51 515 €	52 030 €
Impôts et Taxes	114 000 €	115 140 €	116 291 €	117 454 €	118 629 €
02 DEPENSES DE PERSONNEL	1 181 050 €	1 081 761 €	1 092 578 €	1 103 504 €	1 114 539 €
Rémunérations et indemnités	1 181 050 €	1 081 761 €	1 092 578 €	1 103 504 €	1 114 539 €
charges diverses	34 500 €	34 500 €	34 500 €	34 500 €	34 500 €
assurances et médecine du travail	47 500 €	47 975 €	48 455 €	48 939 €	49 429 €
03 DEPENSES DE PRODUITS (attributions de comptes (budgets annexes))	207 024 €	209 516 €	211 783 €	213 233 €	214 731 €
04 DEPENSES D'AMORTISSEMENT (attributions de comptes (budgets annexes))	352 000 €	446 606 €	447 490 €	448 500 €	449 200 €
versement budget annexe	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
indemnités et charges sociales	99 000 €	99 990 €	100 990 €	102 000 €	103 020 €
Créances admises en non-valeur	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Contributions aux organismes de regroupement	12 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Redevances	12 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Subventions aux associations	270 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
05 Charges financières	235 510 €	235 000 €	240 916 €	245 625 €	248 300 €
07 DEPENSES D'INTERETS	32 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
0226 DEPENSES D'INTERETS	32 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
0226 DEPENSES D'INTERETS/Amortissements	32 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	5 775 683 €	5 739 297 €	5 783 047 €	5 827 314 €	5 871 984 €
028-Extinction de charges	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
70-Produits des services divers	708 700 €	716 297 €	722 913 €	729 215 €	735 831 €
70323 redevance occupation domaine public	75 000 €	75 000 €	75 750 €	76 508 €	77 273 €
70611-Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	26 000 €	26 260 €	26 523 €	26 788 €	27 056 €
70612-Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	218 000 €	220 180 €	222 382 €	224 606 €	226 852 €
7062-Redevances des services à caractère culturel	5 000 €	5 050 €	5 101 €	5 152 €	5 203 €
70631-A caractère sportif	19 000 €	19 190 €	19 382 €	19 576 €	19 771 €
70688-Autres prestations de services	20 400 €	20 604 €	20 810 €	21 018 €	21 228 €
7078-Autres marchandises	10 000 €	10 100 €	10 201 €	10 303 €	10 406 €
7083-Locations diverses (autres qu'immeubles)	6 000 €	6 060 €	6 121 €	6 182 €	6 244 €
70845-Aux communes membres du GFP	166 000 €	169 320 €	172 705 €	176 161 €	179 684 €
70848-Aux autres organismes	100 000 €	101 000 €	102 010 €	103 030 €	104 060 €
70875 - Par les communes membres du GFP	7 000 €	7 070 €	7 141 €	7 212 €	7 284 €
70878 - par d'autres redevables	52 000 €	52 520 €	53 045 €	53 576 €	54 111 €
7088-Autres produits d'activités annexes	4 000 €	4 040 €	4 080 €	4 121 €	4 162 €
73-Taxes locales	3 072 800 €	3 101 550 €	3 130 355 €	3 159 272 €	3 188 193 €
73111-Taxes foncières et d'habitation	953 000 €	962 530 €	972 155 €	981 877 €	991 696 €
73112-Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	89 000 €	89 445 €	89 892 €	90 342 €	90 793 €
7318-Autres impôts locaux et assimilés	1 000 €	1 005 €	1 010 €	1 015 €	1 020 €
7331-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 190 000 €	1 201 900 €	1 213 919 €	1 226 058 €	1 238 319 €
7344-Taxe sur les déchets stockés	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
7346-Taxe milieux aquatiques et inondations	117 000 €	117 585 €	118 173 €	118 764 €	119 358 €
7362-Taxes de séjour	28 000 €	28 140 €	28 281 €	28 422 €	28 564 €
7382 - Fraction de TVA	644 500 €	650 945 €	657 454 €	664 029 €	670 669 €
74-Taxes Régionales et Locales	740 000 €	737 500 €	735 000 €	732 500 €	730 000 €
74124-Dotation d'intercommunalité	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €	78 000 €
74126-Dotation de compensation des groupements	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €
744-FCTVA	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
74718-Autres	62 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
7472-Région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7473-Départements	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
74748-Autres communes	4 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
74758-Autres groupements	61 000 €	61 000 €	61 000 €	61 000 €	61 000 €
7477-Budget communautaire et fonds structurels	20 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
7478-Autres organismes	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe prof	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €
74833-Etat - compensation au titre de la CET (CVAE+CFE)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
74834-Etat - compensation au titre des exonérations des ta	90 000 €	90 450 €	90 902 €	91 357 €	91 814 €
74835-Etat - compensation au titre des exonérations de tax	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7488-Autres attributions et participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
75-Autres produits de répartition	1 024 000 €	1 028 200 €	1 032 266 €	1 036 376 €	1 040 434 €
752-Revenus des immeubles	974 000 €	978 870 €	983 764 €	988 683 €	993 627 €
758-Produits divers de gestion courante	50 000 €	50 250 €	50 501 €	50 754 €	51 008 €
76-Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77-Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
78-Produits de la gestion de la dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0920-Produits de la gestion de la dette	72 730 €	72 730 €	72 730 €	72 730 €	72 730 €
REGRESPECTIVE 2023-2027					
FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat de l'exercice	860 236,08 €	1 016 074,44 €	1 060 586,06 €	1 074 664,46 €	1 087 897,26 €
Résultat de l'exercice sans les opérations d'ordre n	49 709,92 €	4 362 186 €	5 036 197 €	5 274 611 €	5 467 189 €
Résultat de sortie	24 627,35 €	3 096 170 €	3 272 610 €	3 467 189 €	3 672 987 €

3) ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2023-2028

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'évolution technique et économique de son service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

la CCRB a souhaité s'attacher les services d'un bureau d'études spécialisé pour l'assister dans la conception, la rédaction et la mise en œuvre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour ce faire, un contrat de prestation d'assistance a été signé le 8 mars 2021 avec Le Cabinet ENVIREC spécialisé dans le Conseil en gestion des déchets dirigé par Monsieur Alexandre Champion.

Monsieur CHAMPION est invité à présenter ce nouveau programme validé par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Dans ce programme la collectivité doit trouver des synergies et être le facilitateur. Il y a un gros travail à effectuer sur les mentalités. Les méthaniseurs sont des opportunités locales pour valoriser les déchets. L'enjeu n'est plus de réduire les déchets mais de produire de l'énergie.

Monsieur PICOD a sollicité les services de la déchetterie pour fabriquer du broyat. Une communication a été effectuée. Cinq big bags ont été utilisés. Il espère que cette action va continuer car c'est un besoin nécessaire. Un bon compost ne peut se faire sans broyat. La collectivité achètera un broyeur si nécessaire.

Durant deux samedis le 25 mars et le 1^{er} avril, de l'initiation au compostage va être réalisé à la déchetterie. La diffusion a été effectuée auprès des mairies.

Une bonne communication doit être effectuée afin de convaincre les gens et de pouvoir ainsi pérenniser les bonnes pratiques pour un passage à la tarification incitative. Une étude va être engagée dans les prochaines semaines pour la mise en place d'une telle tarification. Autant être pro-actifs.

Vu l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, article 194 (V), imposant l'élaboration des PLPDMA au 1^{er} janvier 2012 au plus tard,

Vu le décret d'application n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration, d'adoption, de suivi et de révision des PLPDMA entré en vigueur le 14 septembre 2015, codifié aux articles R541-41-19 à 28 du code de l'environnement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube qui possède la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Vu la délibération du 24 février 2022 portant création de la Commission d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

Considérant qu'il apparaît nécessaire que des moyens soient engagés à tous les niveaux afin de répondre aux enjeux de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que la baisse de tonnage liée à la mise en place d'actions de prévention permet à notre structure intercommunale de faire des économies sur la collecte et le traitement des déchets,

Considérant que le rôle de la Communauté de Communes est d'animer et maintenir une dynamique permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et faire face à l'augmentation annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

Considérant que la Communauté de Communes suivra, évaluera et révisera si besoin le PLPDMA une fois par an,

Considérant les objectifs définis par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) réunie le 14 Janvier 2022 puis consultée du 09 mars au 6 juillet 2022 et l'avis favorable qu'elle a émis concernant le projet de PLPDMA présenté,

Considérant que, pour atteindre cet objectif de réduction, la CCES s'est accordée sur un programme d'actions construit autour de 5 axes de travail :

AXES	ACTIONS
1 Lutte contre le gaspillage alimentaire	1. Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables 2. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; 3. Impliquer les commerces et les marchés alimentaires ;
2 Sensibilisation à la prévention des déchets	4. Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux 5. Réduire la distribution d'imprimés non sollicités 6. Mobiliser les partenariats et les relais locaux ;
3 Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - des biodéchets	7. Développer le compostage individuel. 8. Développer le compostage collectif ; 9. Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost ;
4 Réemployer, donner, réparer, recycler	10. Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ; 11. Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.
5 Eco-exemplarité de la collectivité	12. Réduire les déchets des administrations 13. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité.

Considérant que conformément à l'article R. 541-41-24 du décret, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 6 décembre 2022 au 6 janvier 2023, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L 120-1 du code de l'environnement),

Considérant que suite à cette consultation, le projet de PLPDMA n'a pas reçu d'observations susceptibles de le modifier.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028 tel que figurant en annexe,
- **ENGAGE** les moyens matériels et humains nécessaires pour ce travail de co-construction du PLPDMA au cours des 5 prochaines années
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



A. CONTEXTE ET DÉMARCHE	4
1. QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?	4
1.1. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?	4
2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	5
3. CADRE RÉGLEMENTAIRE	6
4. DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA	7
4.1. Élaboration du programme	7
4.2. Constitution de la CCES	8
4.3. Constitution du Comité de Pilotage	8
4.4. Organisation des groupes de travail	8
4.5. Planning	9
4.6. Suivi du projet	10
B. DIAGNOSTIC	11
1. PORTRAIT DU TERRITOIRE	11
1.1. Données socio-économiques	11
1.2. Démographie	12
1.3. Habitat	12
1.4. Emploi	13
1.5. Transport	14
1.6. Tourisme/culture	15
1.7. Conclusion	15
2. LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	16
2.1. Caractéristiques du territoire	16
2.2. Le contexte	16
2.3. Organisation du service	16
2.4. La collecte	17
2.5. La déchetterie	17
2.6. Évolution et production des DMA	17
2.7. Composition des déchets ménagers	20
2.8. Composition des apports en déchetterie	21
2.9. Potentiel de réduction des OMR	22
2.10. Efficacité de la collecte sélective	23
2.11. Le positionnement de la CCRB	23
2.12. Répartition des coûts (aidés) par flux	24
2.13. En conclusion	26
2.14. Les actions de la CCRB	26
2.15. Les 7 chantiers en cours	26
3. SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC	27
3.1. Atouts et faiblesses - Analyse AFOM	27
C. - PLANS D' ACTIONS	28
1. OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES TRANSVERSALES	28
1.1. Objectifs nationaux	28
1.2. Objectifs régionaux	28
1.3. Flux à réduire ou à éviter	28
1.4. Bilan de la concertation des acteurs	29
2. LES AXES	29
3. SYNTHÈSE ET PROGRAMMATION DES ACTIONS	30
4. OBJECTIFS DE RÉDUCTION À L'HORIZON 2028	35
5. BUDGET PRÉVISIONNEL	36
6. LES MOYENS HUMAINS	37
7. INDICATEURS	38
8. AUTRES IMPACTS DU PLPDMA	38
D. ANNEXES	39
1. ANNEXE 1 : POPULATION PAR COMMUNES	39
2. ANNEXE 2 : LISTE DES ACTEURS ET RELAIS IDENTIFIÉS – CCES	41
3. ANNEXE 3 : LISTES DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL	42
4. ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS ACTÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL	52
5. ANNEXE 5 : DÉLIBÉRATION DE CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE	66
6. ANNEXE 6 : PARTICIPANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE DU 20 SEPTEMBRE 2022	68

A. CONTEXTE ET DÉMARCHE

1. QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

1.1. QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets débute dès la conception. Elle regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet à la suite de l'abandon par son propriétaire.

La prévention des déchets se définit comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable.



Figure 1 Étapes de la prévention et de la gestion des déchets

La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation).

2.L'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle s'organise autour de 3 domaines et de 7 piliers :

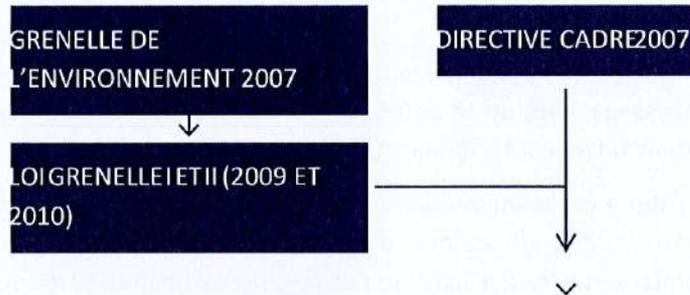


Figure 2 Les domaines et piliers de l'économie circulaire)

3.Cadre réglementaire

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par les collectivités locales en charge de la collecte des déchets DMA.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un nouvel objectif à atteindre : réduire de 10% la production de DMA par habitant de 2010 à 2020.



-15 % DMA/HAB. EN 2030 P/R 2010

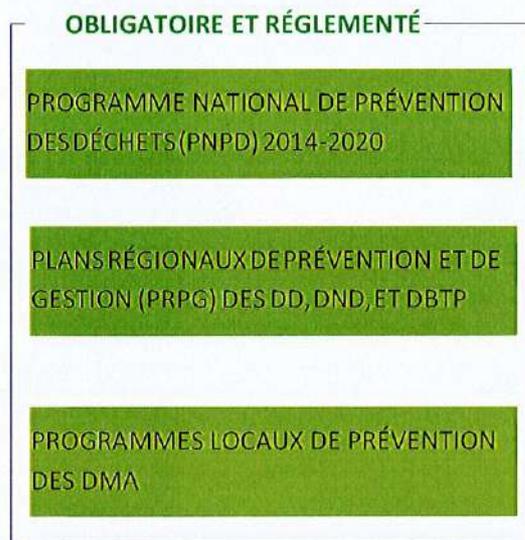


Figure 3 Cadre normatif synoptique (source ADEME 2017)

Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Le PLPDMA local couvrira la période 2023-2029 fixant ainsi le cadre et les objectifs à atteindre pour les années à venir. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans d'après les modalités fixées par le décret du 10 juin 2015. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES.

4. Démarche de mise en œuvre du PLPDMA

4.1. Élaboration du programme

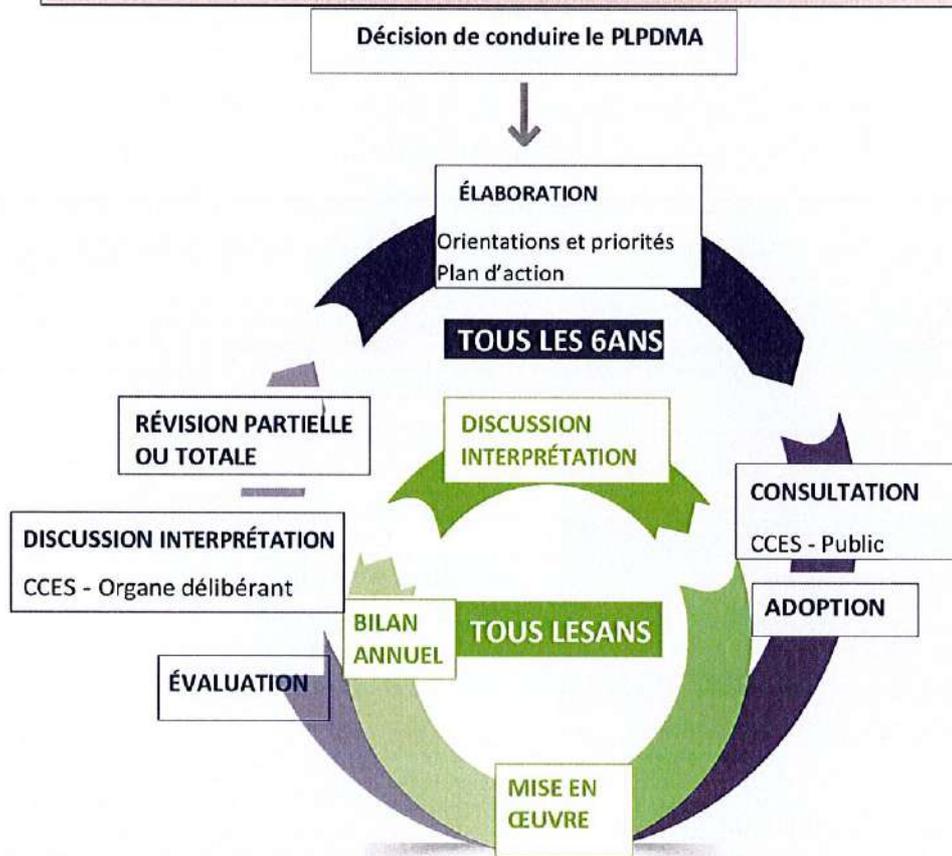


Figure 4 Cycle de vie du PLPDMA

La **consultation publique** est imposée afin que le PLPDMA soit une démarche participative en lien avec tous les acteurs du territoire.

La consultation se déroule de la manière suivante :

- Projet du PLPDMA téléchargeable sur le site internet de la collectivité
- Projet du PLPDMA consultable au siège administratif de la collectivité,
- Présentation du projet du PLPDMA à la CCES et en Conseil communautaire de la CCRB.

Le **PLPDMA** est voté pour 6 ans, il est ensuite révisable ou peut faire l'objet de changements significatifs. Un bilan

annuel est réalisé avec une présentation à la CCES, cette évaluation qui portera également sur la démarche Économie Circulaire sera communiquée au grand public par le biais du rapport annuel

4.2. Constitution de la CCES

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

- La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE).
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE)
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

La CCES est obligatoire et a pour rôle de coordonner, donner son avis et émettre des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission déjà en place sur le même sujet.

Collectivité territoriale compétente	Partenaires Impliqués dans la prévention des déchets
<ul style="list-style-type: none">• Président CCRB• Vice-Président CCRB• Membres du groupe projet	<ul style="list-style-type: none">• SDEDA• Club d'Écologie Industrielle
État, Institutions et organismes publics	Collège Société Civile
<ul style="list-style-type: none">• Département• Région• Éducation Nationale• Cité Scolaire• Chambre d'agriculture...	<ul style="list-style-type: none">• Aube Immobilier• Les vitrines de Bar• Supermarché Leclerc.

4.3. Constitution du Comité de Pilotage

Par délibération n° 09 4.11 21 en date du 04 Novembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la constitution de l'équipe projet en charge de l'animation de la commission consultative pour l'élaboration et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, composée comme suit :

- **M. Gérard PICOD**, Président de la Commission
- **Mme Sylvia PICOT**, en tant qu'animatrice
- **Mmes ASDRUBAL Julia, GUTTON Paula et M VUILLE Franck**, représentants des services de la CCRB, - **M. Alexandre Champion**, société ENVIREC en tant qu'AMO

4.4. Organisation des groupes de travail

Afin de partager les enjeux de la prévention des déchets sur son territoire, la CCRB a souhaité organiser des groupes de travail qui ont également permis de :

- Compléter et partager le diagnostic de la prévention des déchets sur le territoire
- Recueillir les attentes des participants
- Alimenter le programme avec des idées nouvelles
- Identifier de nouveaux acteurs, partenaires, relais

Le projet global a été présenté à l'ensemble des participants à la CCES afin de mettre les partenaires au même niveau de connaissance du contexte.

Suite à l'état des lieux Le groupe projet a identifié 5 thèmes majeurs

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation du public
- Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux et biodéchets
- Réemployer, donner, réparer, recycler
- Mise en place d'actions éco-exemplaires au sein de la CCRB et de ses collectivités (actions, sensibilisation, communication, ...)

La CCRB a transmis aux acteurs la liste des groupes de travail avec, pour chacun de ces thèmes, la contextualisation du sujet et les principaux points à aborder.

Cinq séances de 2h à 2h30 ont été consacrées au travail en sous-groupes pour chaque axe, et leurs conclusions transmises à l'ensemble de partenaires

9 mars : Axe 1 Lutte contre le gaspillage alimentaire

06 avril : Axe 2 Sensibilisation du public

11 mai : Axe 3 Réduction et gestion des déchets de proximité

Le 8 juin : Axe 4 Réemployer, donner, réparer,

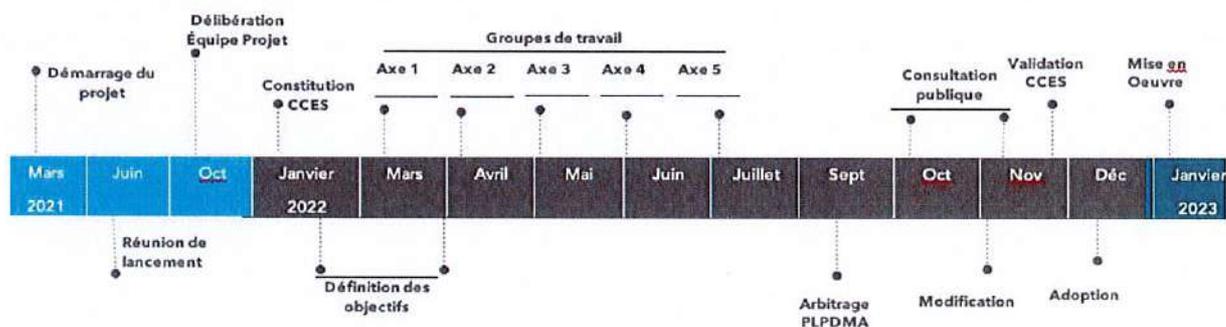
recycler **Le 6 juillet** : Axe 5 Eco exemplarité de la collectivité.

Ces sessions ont permis de mobiliser des partenaires venus du milieu associatif, des élus et des agents de la CCRB, des partenaires du secteur privé, des institutions (Éducation Nationale, Chambre d'Agriculture, Conseil départemental et Conseil Régional...), du SDEDA. La liste exhaustive des participants de chacun des groupes figure en **annexe 3**

À l'issue des groupes de travail un compte rendu des travaux a été transmis à l'ensemble des participants.

Une réunion de restitution des travaux issus des groupes de travail a été tenue en CCES le 10/11/2022.

4.5. Planning



4.6. Suivi du projet

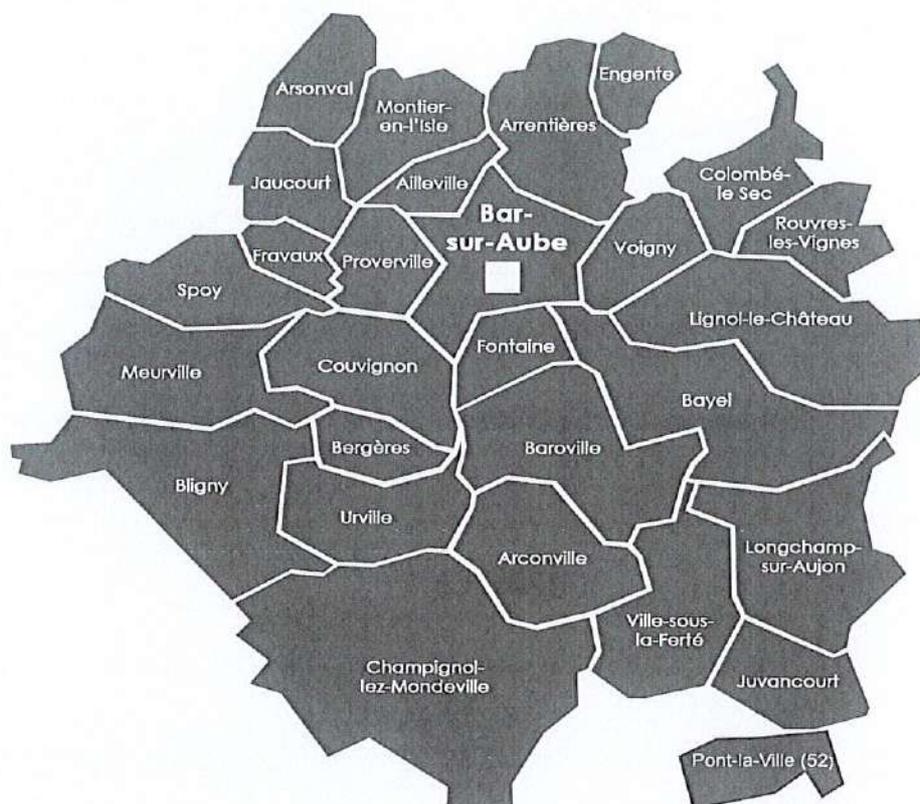
Les tâches qui incombent à l'animatrice en charge du suivi du programme :

- Tous les mois : point d'avancement et planning de l'équipe projet.
- Tous les 3 mois : mise à jour des indicateurs pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et prévoir éventuellement des actions correctives ou de réorienter les actions initialement prévues.
- Tous les ans : organisation du comité de suivi qui associera les parties prenantes.

Au bout de 6 ans, le PLPDMA devra être réévalué afin de redéfinir des objectifs correspondant au nouveau contexte réglementaire et à la situation de la CCRB.

B. DIAGNOSTIC

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE



La CCRB regroupe 27 communes de l'Aube et compte 11300 habitants (donnée INSEE 2020). Dans le cadre de sa compétence Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers. Elle accueillait jusqu'à 2018 la commune de Pont-la-Ville (52) qui est normalement rattachée à la CC des trois forêts (Haute Marne) et qui compte 118 habitants. Les données utilisées tiennent compte de cette sortie.

1.1. Données socio-économiques

	CCRB	Bar sur Aube
Population	11300	4 902
Densité de population (hab/km ²)	32,1	301,3
Superficie (km ²)	352,3	16,3
Nombre de ménages	5278	2 438

Figure 5 Données du territoire

1.2. Démographie

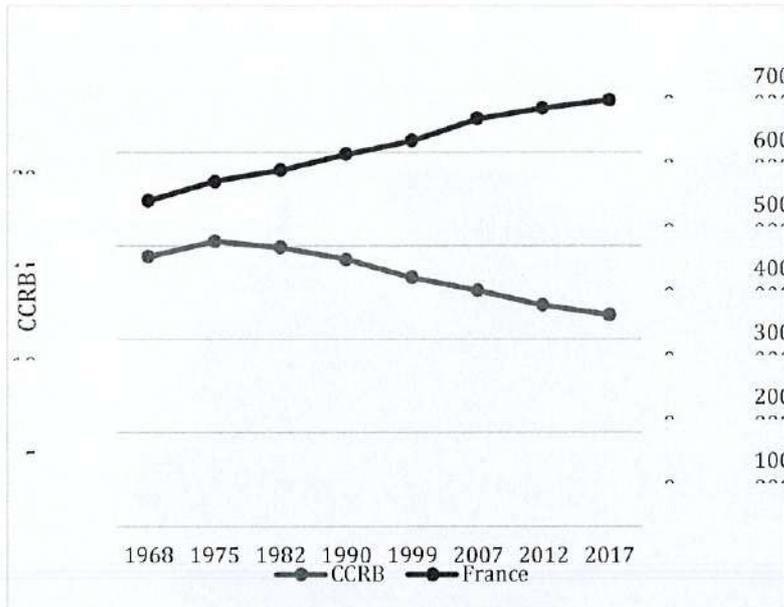


Figure 6 Évolution démographique comparée CCRB/France

Tranches d'âges	Nombre	%
0 à 14 ans	1 684	14,9
15 à 29 ans	1 539	13,6
30 à 44 ans	1 759	15,6
45 à 59 ans	2 488	22,0
60 à 74 ans	2 367	20,9
75 ans ou plus	1 462	12,9
Total	11 300	100,0

Figure 7 Population par tranches d'âge

1.3. Habitat

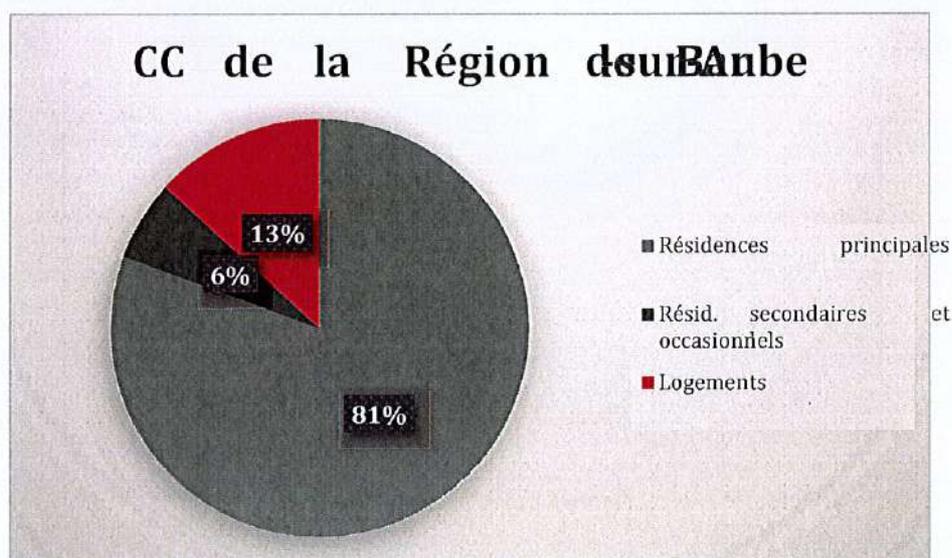


Figure 8 Répartition du type de résidences – source INSEE 2017

Les résidences principales (5278) représentent 81% de l'ensemble, les résidences secondaires (404) 6% et 13% sont des logements vacants (865)

La part de logements sociaux de la CCRB (21,2%) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (16%) et nettement inférieure à la moyenne du département (32,3%).

Pourtant, plus de 82% de ces logements sociaux se trouvent sur la commune de Bar-sur-Aube avec une part de 38,4% de son nombre de logements.

De plus, ces logements ne sont pas groupés sur un nombre réduit de secteurs mais sont répartis sur l'ensemble de la commune.

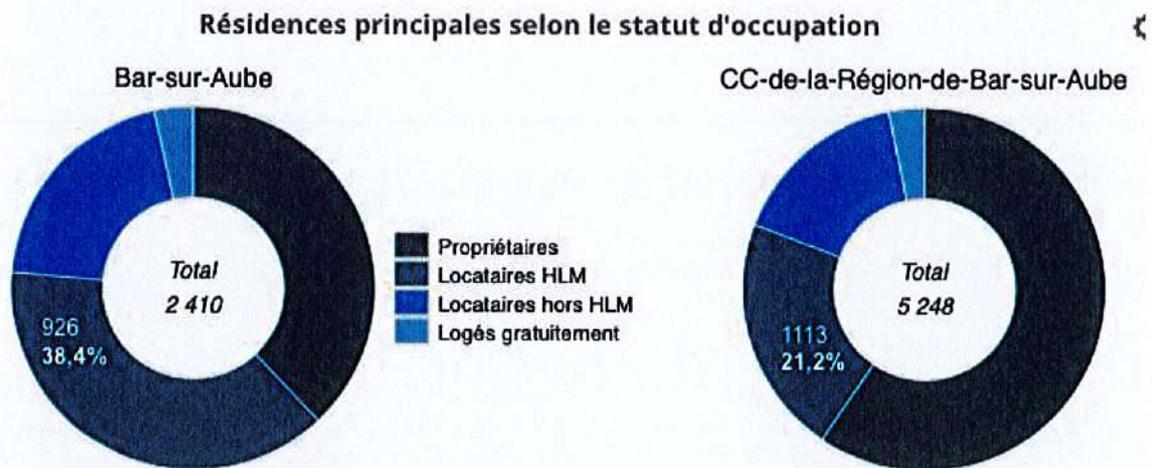


Figure 9 : Résidences principales selon le statut d'occupation – Données 2018

1.4. Emploi

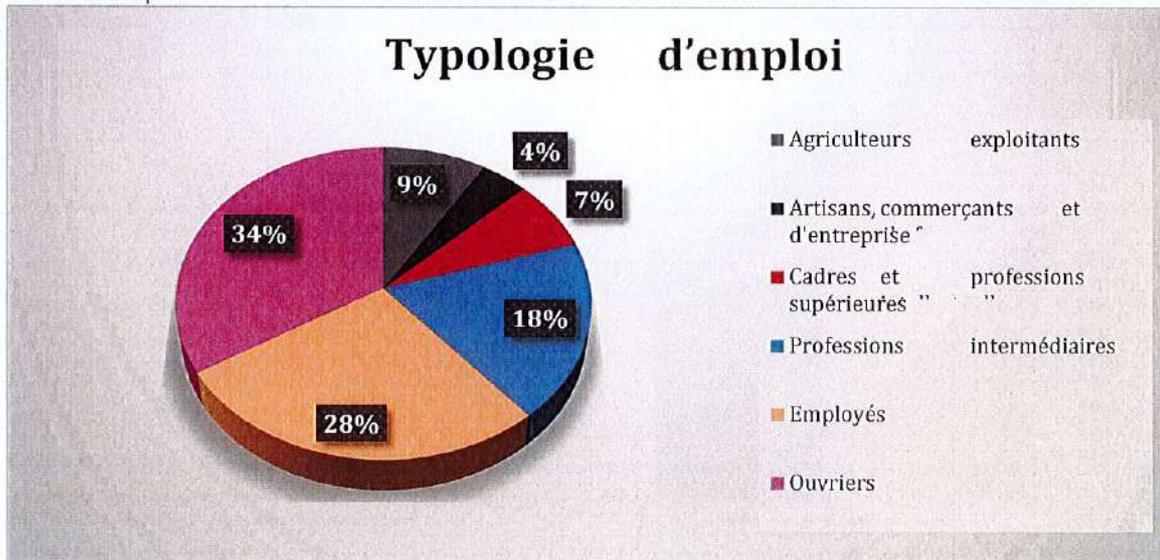


Figure 10 Typologie d'emploi

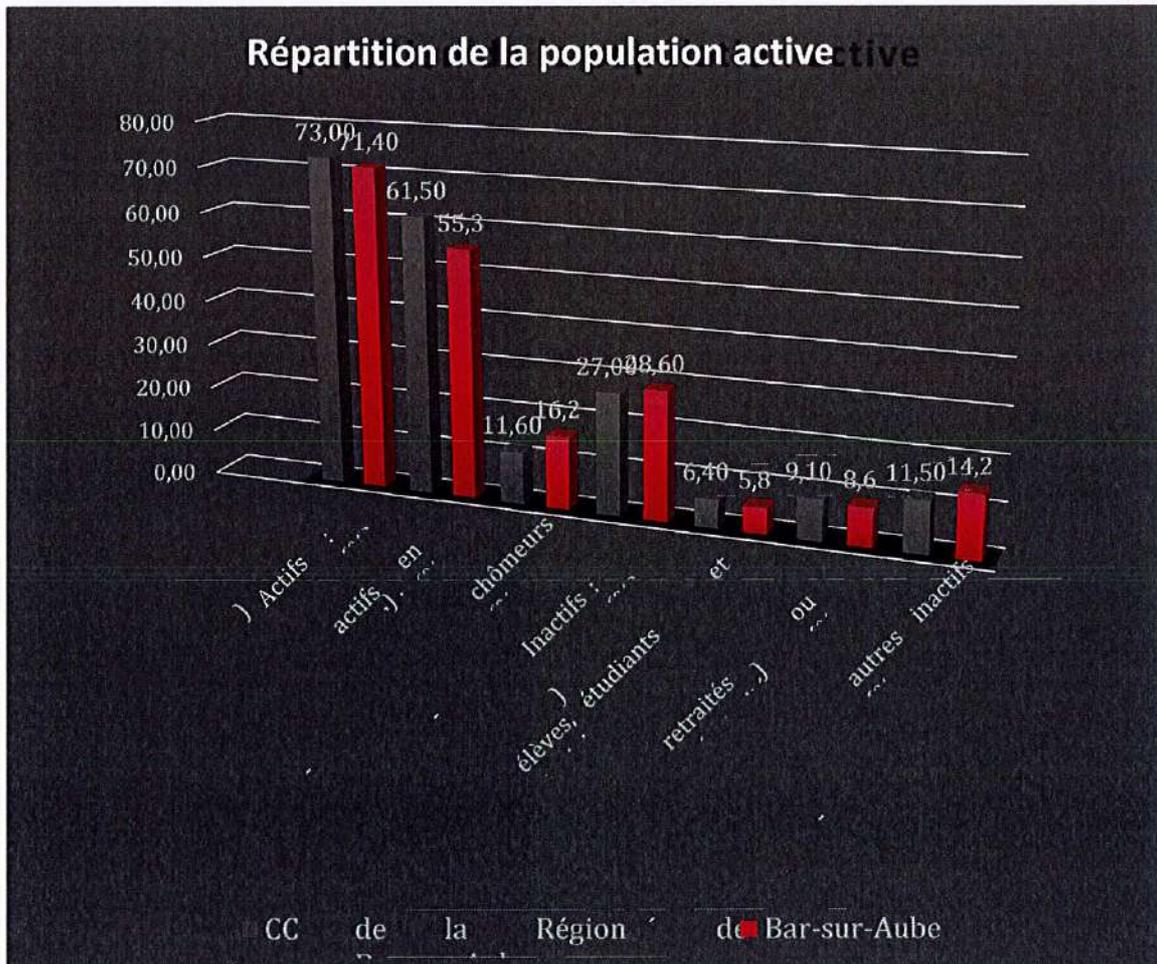


Figure 11 Répartition de la population active

1.5. Transport

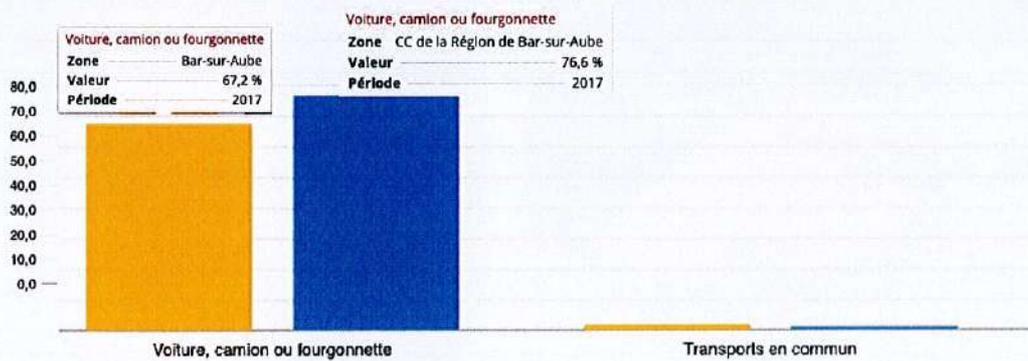


Figure 12 Part des moyens de transport pour se rendre au travail

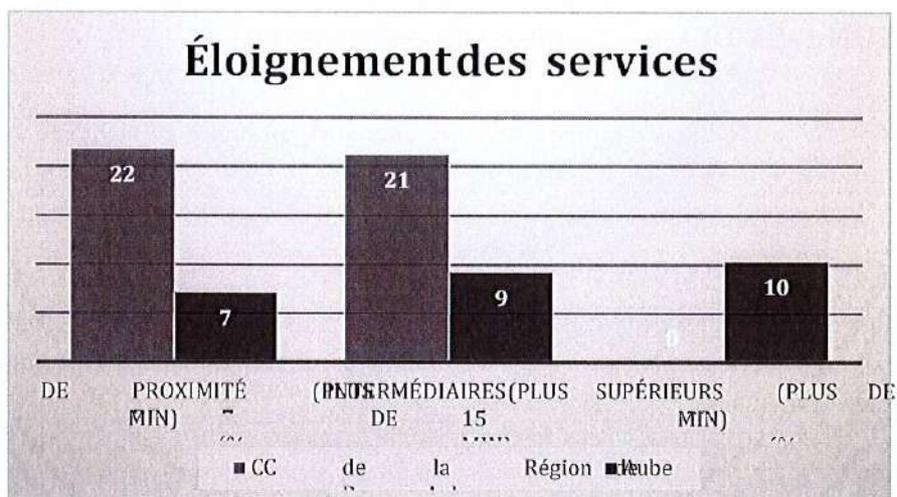


Figure 13 Part de la population éloignée des équipements de services

1.6. Tourisme/culture

4 hôtels dont 2 trois étoiles et 2 deux étoiles ; 138 places en villages vacances et aucun camping

1.7. Conclusion

- ❖ **Un territoire à forte dominante rurale avec moins de 33 habitants au km² présentant une grande disparité entre le secteur rural et Bar sur Aube qui accueille 1/3 de la population totale et compte pour près de 50% du nombre de ménages.**
- ❖ **À l'exception de Ville-sous-la-Ferté (1000 hab) et Bayel (800 hab) toutes les autres communes ont moins de 420 habitants.**
- ❖ **De même, si les activités agricoles (élevage, culture, viticulture) sont prédominantes à l'échelle de la collectivité, les activités commerciales et industrielles sont concentrées sur Bars sur Aube à 98%.**
- ❖ **La population est en décroissance constante depuis 1975 alors que la tendance du département est à la hausse.**
- ❖ **Les moyens automobiles sont quasiment exclusivement utilisés pour se rendre au travail, les transports en commun restant très marginaux. Néanmoins, les distances d'éloignement du travail restent mesurées.**

2. LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

2.1. Caractéristiques du territoire

La CCRB est classée en **typologie d'habitat mixte à dominante rurale**. Cette typologie va permettre de comparer ses résultats avec ceux d'autres collectivités.

2.2. Le contexte

La Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube (CCRB) gère la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets des ménages et déchets assimilés sur l'ensemble des 27 communes de la Communauté de Communes.

Depuis le 1er janvier 2017, la collecte des ordures ménagères a fait l'objet d'une réforme en profondeur.

- Le service est géré en régie sur l'ensemble du territoire.
- Financement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la RS (Redevance Spéciale) pour les professionnels (depuis le 01/01/2019)
- La compétence transfert tri et traitement est transférée au syndicat départemental SDEDA.
- Une réforme des collectes a été menée en 2017 : réduction des fréquences de collecte, abandon du PAP pour les papiers, le verre et les encombrants et création de points d'apport volontaire pour les JRM et le verre.
- Dotation des ménages en bacs pucés.

Une étude sur les biodéchets a été menée en 2019/2020

2.3. Organisation du service

Type	Service	Fréquence	Transfert	Traitement
OMR	Régie	C0,5 - C1 Bar sur Aube + Proverville	SDEDA >>> UVE VALUBIA (10) SDEDA >>> UVE Chaumont (52)	Incineration
Emballages	Régie	C0,5 - C1 Bar sur Aube+ Proverville	SDEDA >>> SOREPAR (89)	Tri
Verre	Apport volontaire		Papeterie NSK – GOLBEY (88)	Recyclage
Papier	Apport volontaire		SIBELCO – SAINT-MENGE (88)	Recyclage
Déchetteries	Gardiennage en régie	Particuliers 24 passages/an - Professionnels facturation		

2.4. La collecte

Depuis le 1er janvier 2017, le zonage a été réduit à 2 secteurs.

La collecte en porte-à-porte concerne exclusivement l'enlèvement des Ordures Ménagères et des sacs

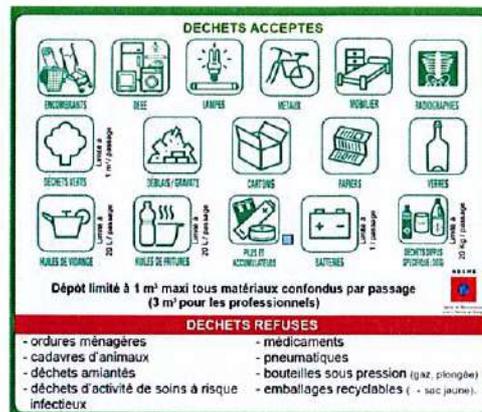
de tri sélectif pour l'ensemble des habitants au moyen de 2 camions bennes à ordures ménagères.

Les ordures ménagères et les sacs de tri sélectif font l'objet de deux tournées distinctes en C1 pour Bar-sur-Aube et Proverville et C 0,5 pour les autres communes.

2.5. La déchetterie

La déchetterie est située à la sortie de Bar-sur-Aube sur la route de Bayel.

Elle accueille les particuliers, **dans la limite de 24 passages annuels**, et les professionnels.



2.6. Évolution et production des DMA

La production d'ordures ménagères est en décroissance depuis les années 2000.

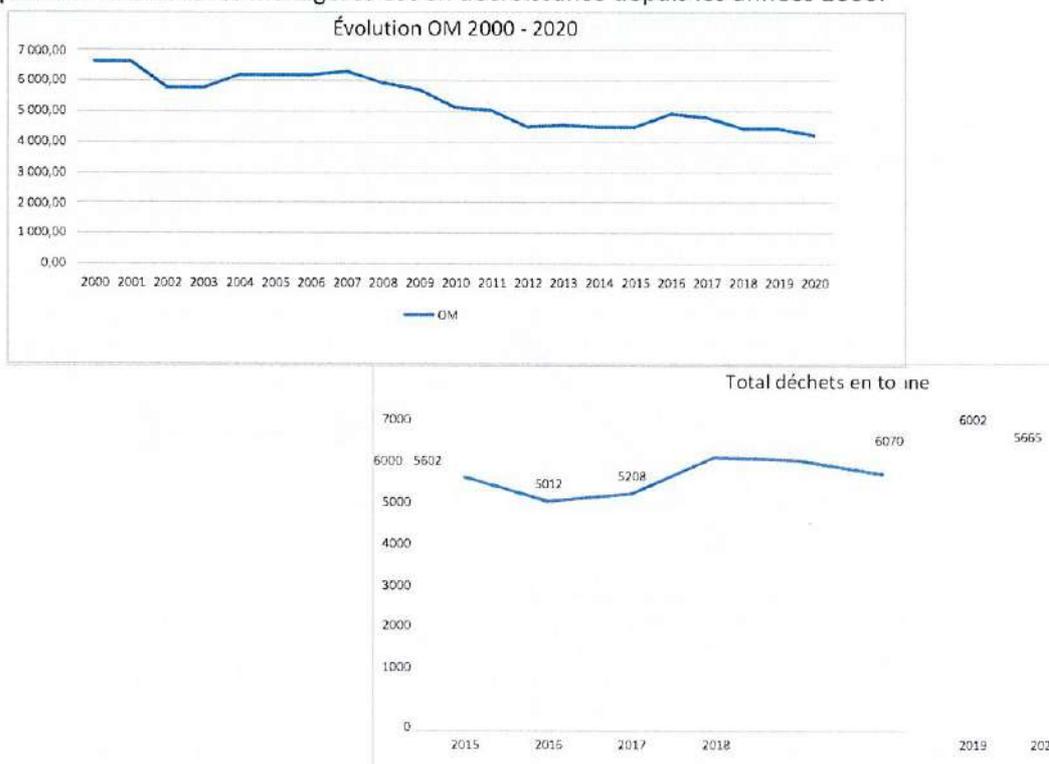
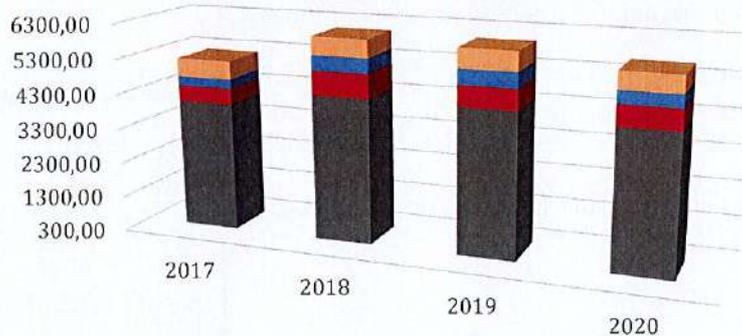


Figure 14 : Quantités de déchets collectés en tonnes de 2000 à 2020 et détail 2015 -2020. Ces données tiennent compte de la sortie de Soulaïnes et ne concernent donc que la CCRB.

Évolution de la production de déchets en



	2017	2018	2019	2020
Coll	519,28	513,58	547,63	487,07
E	258,70	423,35	437,10	358,19
	466,91	704,06	598,46	594,16
OM*	3963,42	4429,28	4418,88	4225,38

Figure 15 : Évolution de la quantité de déchets collectés en tonnes de 2016 à 2020 (* OM y compris DNR)

Une hausse des tonnages d'OM se produit en 2018 qui pourrait être liée à des apports extérieurs suite à la mise en place de la TEOMI sur le territoire voisin de la CCVS.

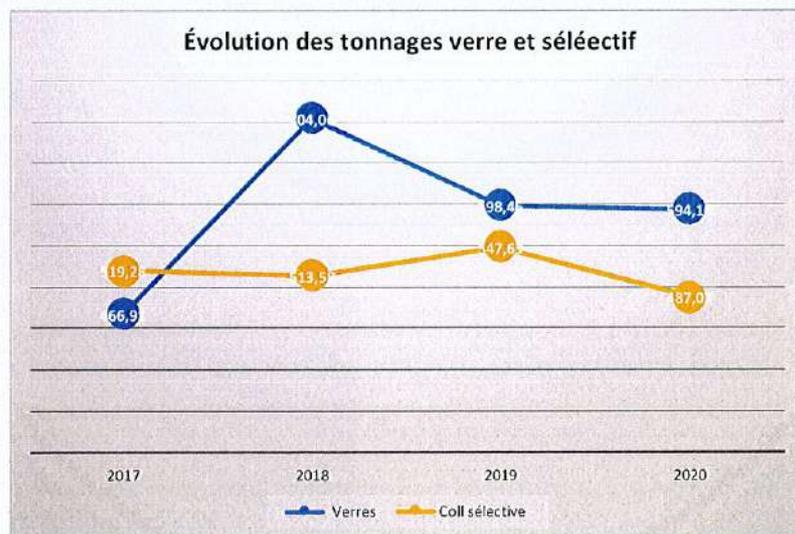


Figure 16 : Évolution des tonnages de verre et de sélectif de 2016 à 2020

Une forte hausse de la production de verre est constatée en 2018 à la suite du passage de la collecte en porte à porte aux points d'apport volontaire. Une explication a été évoquée liant cette hausse au passage en PAV sur le Soulainois avec un report vers la CCRB.

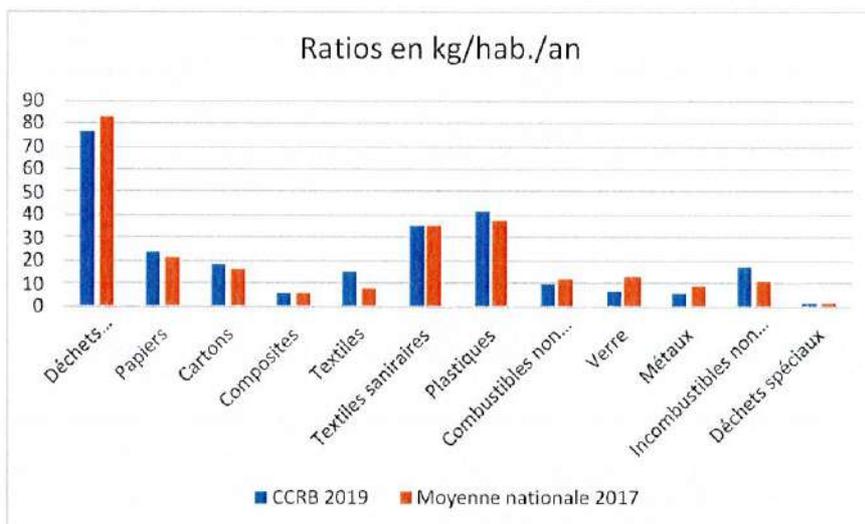


Figure 17 : Comparaison de la composition moyenne des OMr CCRB (données 2019) et moyenne nationale

(Modecom 2017)

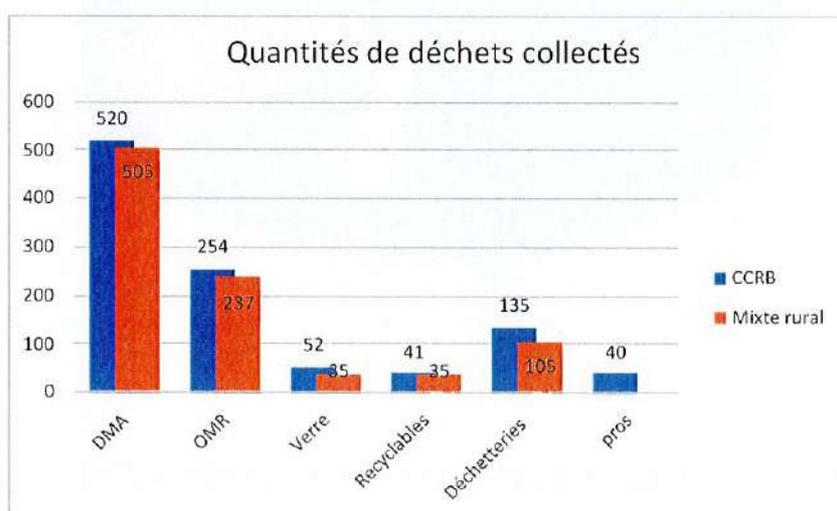


Figure 18 : Quantités collectées en kg/hab./an et comparaison pour habitat mixte à dominante rurale – Données 2019 (déchetteries hors gravats)

- ❖ La quantité de déchets générés par la CCRB est supérieure à la moyenne du milieu mixte à dominante rurale¹ en particulier pour les OMr.
- ❖ On note une bonne performance des collectes sélectives et du verre.

¹ Référentiel Grand Est 2017

2.7. Composition des déchets ménagers

Une caractérisation des déchets ménagers individuels a été réalisée en 2019 sur le territoire de la CCRB. Cette étude montre que :

- ❖ **La part des déchets fermentescibles est le gisement majoritaire avec 30% ❖**
- 45% du gisement de fermentescibles est dû au gaspillage alimentaire.**

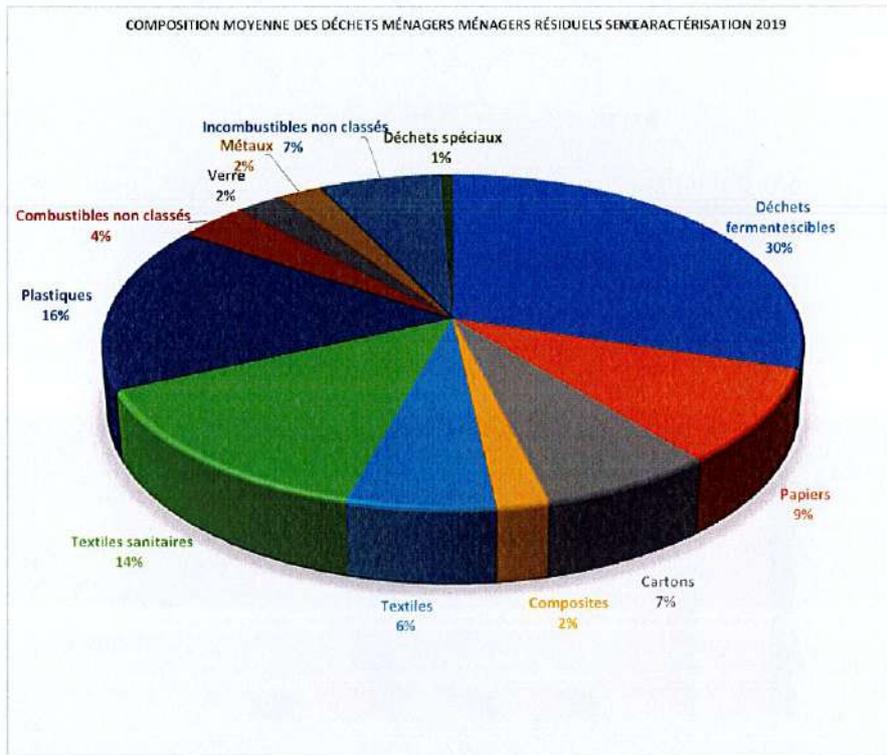


Figure 19 Composition moyenne type d'une poubelle de la CCRB en %

Chaque habitant de la CCRB met en moyenne 75 kg de déchets compostables par an à la poubelle : déchets alimentaires, litières d'animaux domestiques, mouchoirs et essuie-tout, ... Le potentiel de réduction lié à la prévention et au compostage représente 49kg/hab.an soit 42% de réduction des ordures ménagères résiduelles.

La caractérisation des OMr permet de définir les actions de prévention à mettre en place sur le territoire.

- ❖ **Maintenir la thématique du compostage**
- ❖ **Développer les collectes préservantes (Textiles, ...)**
- ❖ **Lutter contre le suremballage (Barquettes et pots plastiques, films plastiques,)**

2.8. Composition des apports en déchetterie

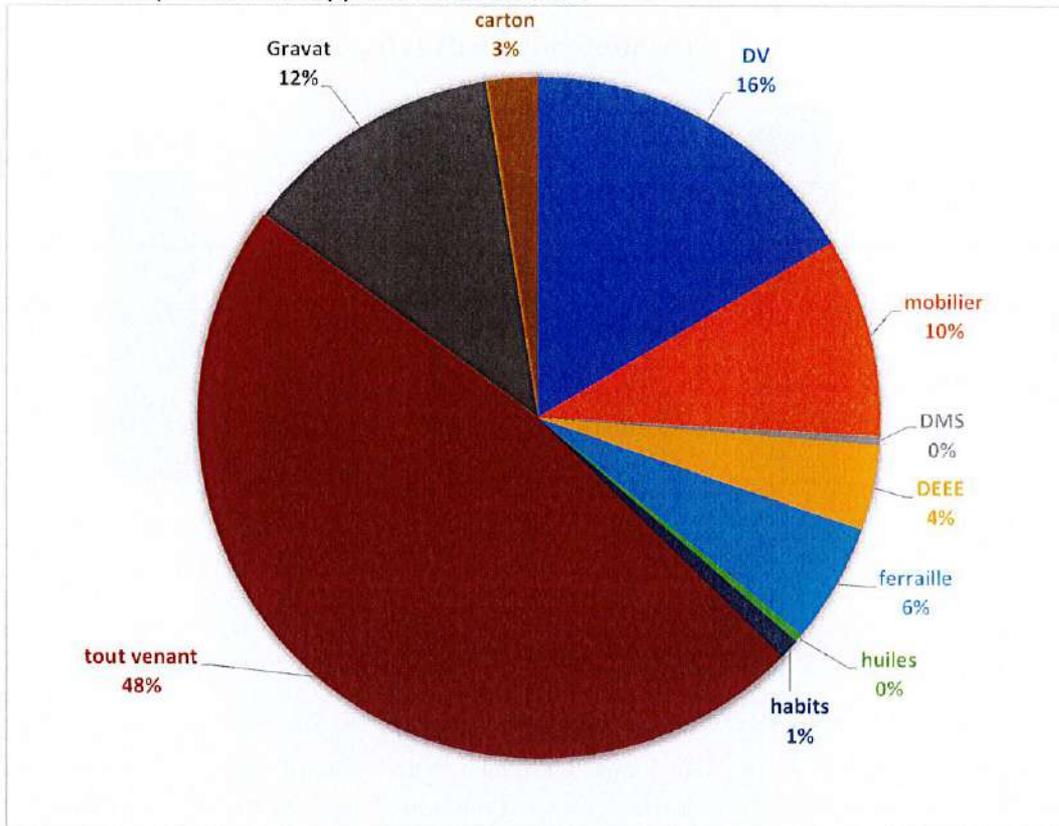


Figure 20 Répartition des apports en déchetterie – Données 2020

Les résultats de la caractérisation menée sur les déchetteries donnent les indications suivantes :

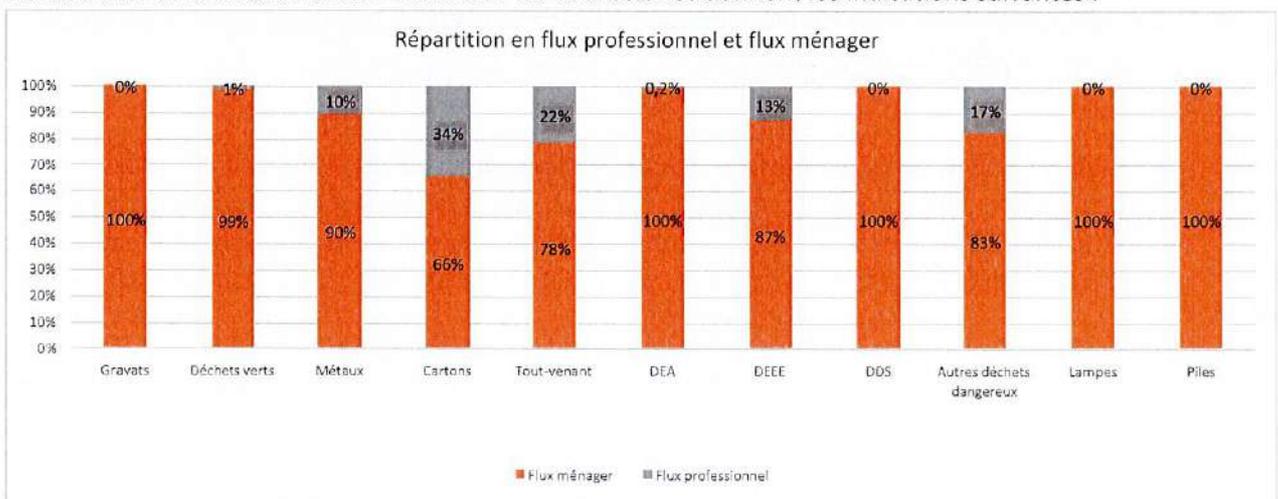


Figure 21 Répartition en flux professionnel et flux ménager

2.9. Potentiel de réduction OMR

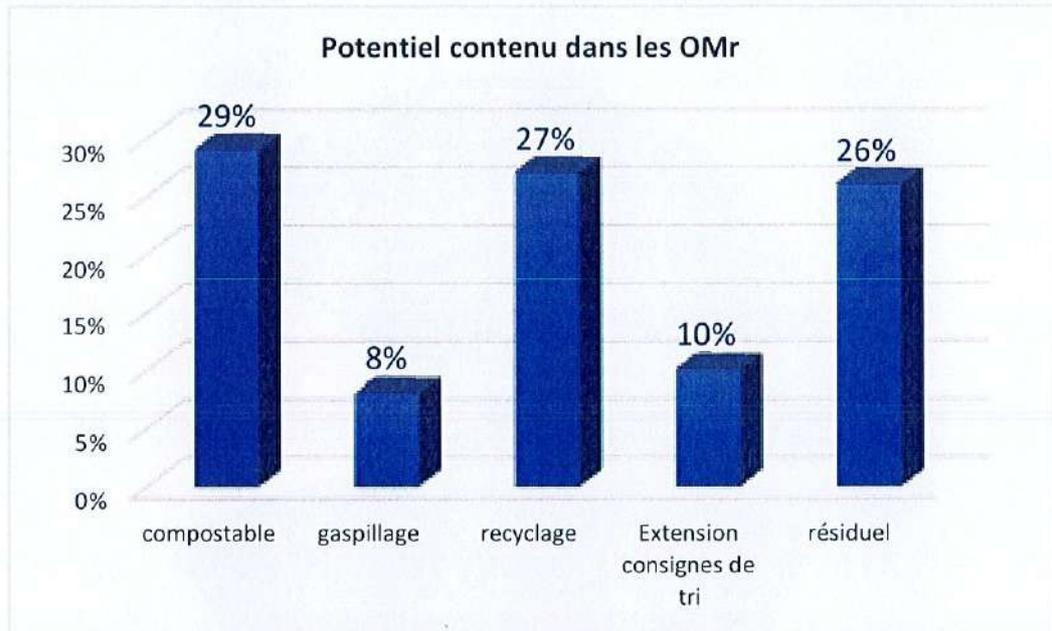


Figure 22 : Potentiel contenu dans les OMr de la CCRB

On remarque que 27% des déchets présents dans la poubelle sont visés par la collecte sélective. 10% supplémentaires sont potentiellement valorisables avec la mise en place de l'extension des consignes de tri prévue pour 2023.

En développant l'amélioration et la simplification du geste de tri, un objectif de 1,2 % de réduction des OMr par le développement du flux valorisables (soit + 7,4 % des emballages) semble atteignable à terme sur un potentiel cumulé de 37%.

Le gisement important de déchets compostables laisse entrevoir un axe majeur de prévention se dessinant autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage et de la gestion des bio déchets avec des objectifs quantitatifs qui pourraient raisonnablement s'approcher d'une valeur cible de 7,25% de réduction des OMr, soit un taux de captage des compostables de 25%.

2.10. Efficacité de la collecte sélective

L'efficacité de collecte du verre est très bonne, avec 92 % du flux capté. En revanche, il reste des quantités non négligeables de recyclables, notamment de papier, carton, de textiles dans les OMr. Au sujet du papier et du carton, rappelons que l'efficacité de collecte est probablement un peu

sousestimée du fait de l'humidité importante de ces matériaux quand ils sont mélangés aux OMR.

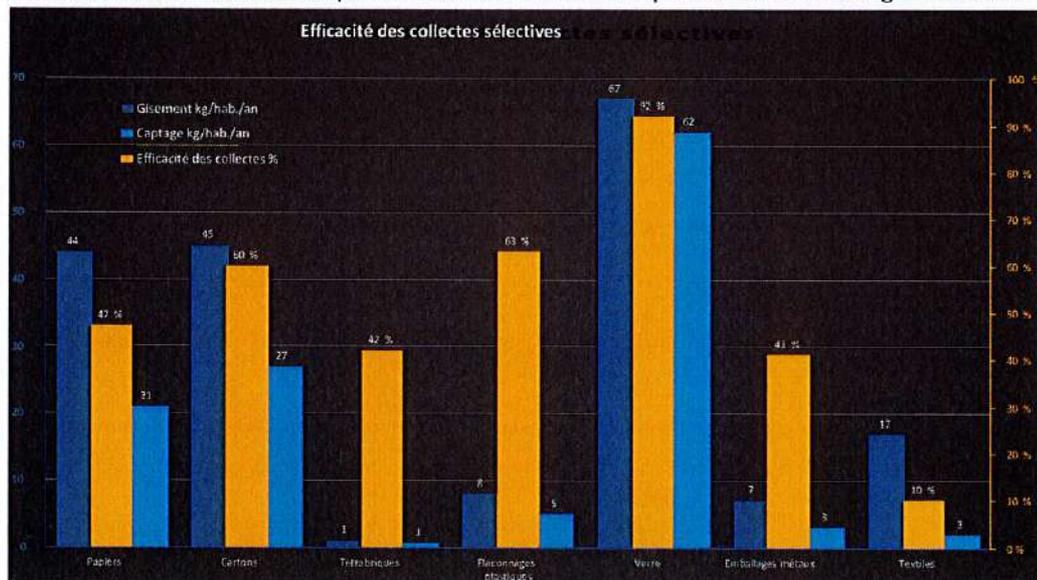


Figure 23 : Différence entre gisement et quantités collectées

En résumé :

- ❖ Un potentiel compostable global dans les OMR de 29%
- ❖ Un potentiel de recyclage d'environ 300 tonnes avant la mise en place de l'extension des consignes de tri

2.11. Le positionnement de la CCRB



Figure 24 : Quantités collectées en 2019 *

*Référentiel Grand Est 2017 en habitat mixte rural

2.12. Répartition des coûts (aidés) par flux

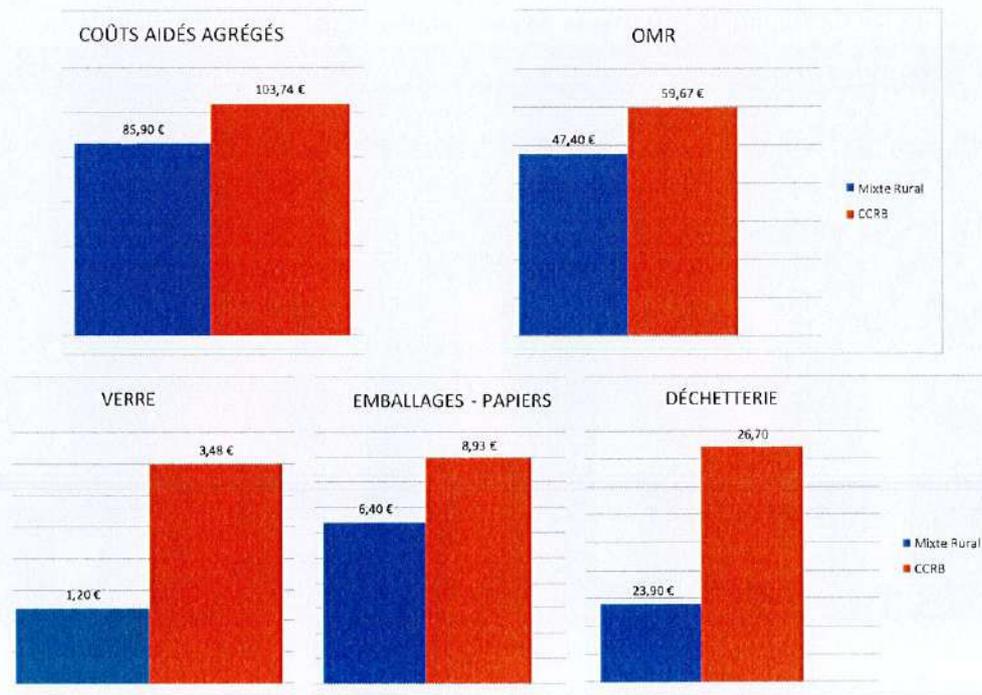


Figure 25 : Positionnement du coût aidé par flux en €/habitant de la CCRB comparé aux données nationales habitat Mixte rural

NB : Les déchets des professionnels représentent un coût de 7,10€ HT par habitant et par an en 2020

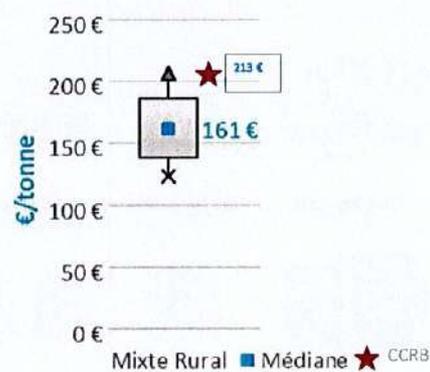


Figure 26 : Positionnement du coût aidé de la CCRB en €/t comparé à l'habitat mixte rural

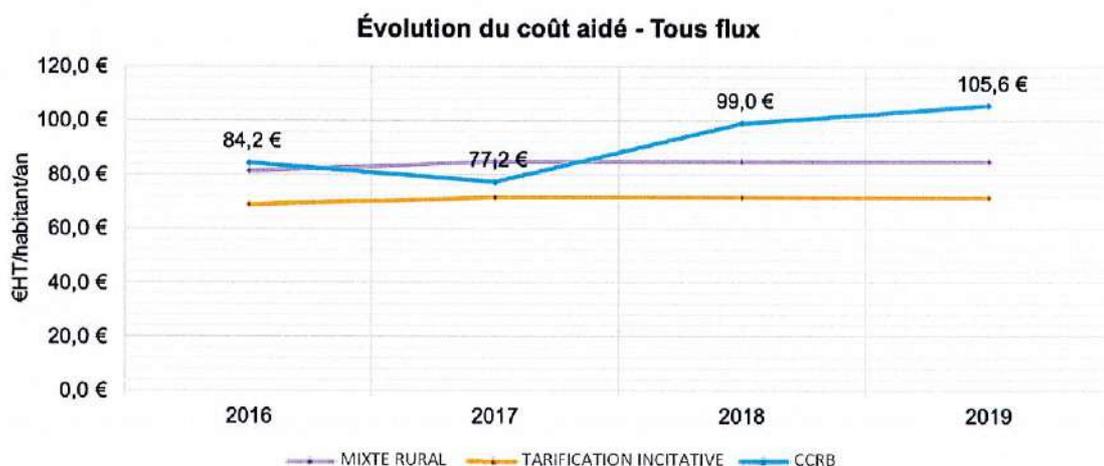


Figure 27 : Évolution du coût aidé – Données 2019

Un coût qui a baissé en 2017 à la suite des modifications des schémas de collecte puis qui a recommencé à augmenter jusqu'en 2019 avec une tendance à la stabilisation (-) en 2020.

Les principaux facteurs d'évolution des coûts peuvent être recherchés dans :

- ❖ L'augmentation des quantités d'OMR produites après une baisse à la suite de la réorganisation de

- 2017 ❖ Les coûts de transport
- ❖ Les investissements
- ❖ L'augmentation de la TGAP

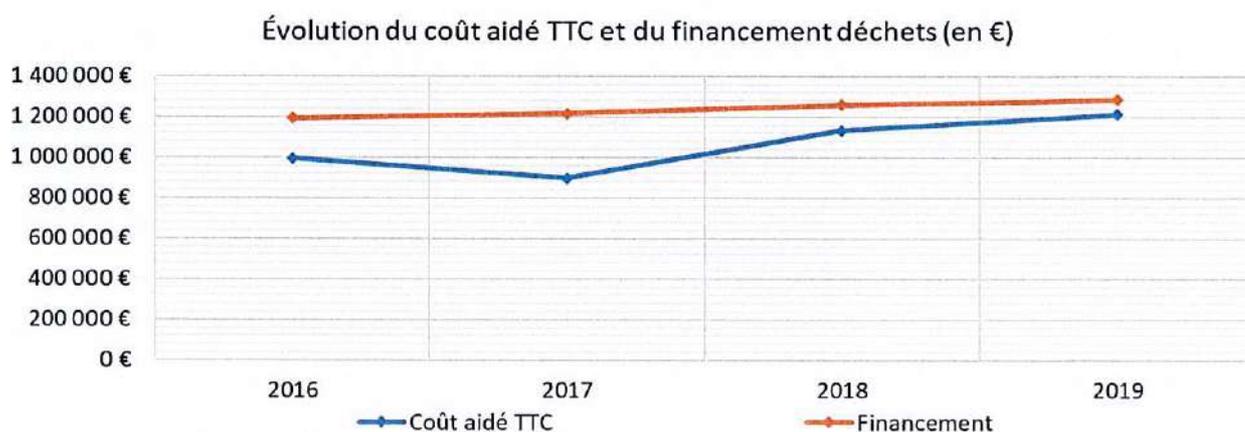


Figure 28 : Évolutions comparées du coût/financement – Données 2019

- ❖ Un financement structurellement excédentaire depuis 2016, avec un excédent qui diminue en lien avec la

hausse des coûts

2.13. En conclusion

- ❖ **Des quantités de déchets ménagers importantes avec probablement des reports géographiques de tonnages générant une augmentation sensible des coûts.**
- ❖ **Un financement excédentaire, mais des coûts qui risquent d'augmenter sans évolution du service (TGAP, évolution des modalités de traitement vers l'enfouissement) : des occasions de faire évoluer l'organisation du service public et son financement**
- ❖ **Un potentiel compostable de 850t et recyclable de 300t**

2.14. Les actions de la CCRB

Communication : Le guide du tri consacre ses 3 premières pages à la prévention des déchets.

Compostage domestique : la CCRB propose des composteurs à prix réduit. De 2010 à 2018 601 composteurs ont été vendus. Selon une étude menée en 2018 le tonnage détourné des poubelles ou de la déchetterie serait de l'ordre de 170 tonnes de biodéchets par an.

Lutte contre le gaspillage alimentaire : campagnes menées depuis plusieurs années par le SDEDA sur le gaspillage alimentaire, par la région Grand Est avec son programme « lycée en transition » et le département de l'Aube avec une action sur la restauration scolaire et un concours auprès des collégiens « Le Grand Slam Anti-Gaspi ».

Extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023 Installation

d'un conteneur Eco-mobilier sur la déchetterie.

2.15. Les 7 chantiers en cours

1. Prévention de la production de déchets et leur valorisation optimum pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux fixés à horizon 2020 et 2025
2. Sensibilisation des usagers pour modifier en profondeur les comportements des usagers
3. Évolution du financement du service public pour renforcer la responsabilisation des usagers ménagers (TI) et non ménagers (RS et facturation déchetteries)
4. Évolution de l'offre de service public proposé aux usagers, en prenant en compte les évolutions des quantités de déchets collectés, les typologies d'habitat et les conditions de vie des usagers
5. Maitrise dans la durée des solutions de traitement pour assurer l'autonomie des territoires en solutions économiques et pérennes de tri et de valorisation des OMR, des recyclables et des biodéchets
6. Connaissance « fine » des performances et des coûts du service public pour identifier les leviers d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts et assurer un réel pilotage du service public
7. Optimisation des moyens humains et matériels mis en œuvre en régie et/ou des prix des

prestations

3. SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC

3.1. Atouts et faiblesses - Analyse AFOM

Cette grille a été élaborée à partir des éléments présentés dans ce rapport par les participants aux différents ateliers.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une volonté politique forte de s'emparer du sujet et d'agir : Capacité de remise en question. Connaissances du territoire (études, ratios, ...)</p> <p>Gestion en Régie (réactivité, maîtrise des organisations, ...)</p> <p>Un travail de communication en interne</p> <p>Des campagnes d'information vers les usagers.</p> <p>Projet d'extension des consignes de tri</p>	<p>Évolution et structure de la population</p> <p>Structure et répartition de la typologie d'habitat (% habitat social)</p> <p>Densité de population : fréquentation limitée géographiquement de la déchetterie (un site unique), distance des services</p> <p>Des campagnes d'information vers les usagers à développer</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des pratiques de tri à la source existantes</p> <p>Sensibilité croissante des usagers aux problématiques environnementales</p> <p>Intégration au projet de ressourcerie</p> <p>Des sites potentiels pour le traitement des biodéchets. >>>> ruralité (projets de déconditionnement et de méthanisation à proximité à Vendœuvre)</p> <p>Soutiens des acteurs externes (SDEDA, CG10, CITEO, ADEME, ...)</p>	<p>Hausse de la TGAP</p> <p>Incertitudes concernant la pérennité du quai de transfert >>>> menaces sur l'organisation et la rationalisation des collectes</p> <p>Incertitudes sur le prix de reprise des matériaux</p> <p>Incertitudes sur l'augmentation des coûts liés à l'enfouissement (tout venant de déchetterie)</p> <p>Taille réduite du territoire en population et importante sur le plan de géographie impliquant des charges fixes non compressibles.</p>

C. – PLANS D' ACTIONS

1. OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES TRANSVERSALES

1.1. Objectifs nationaux

Niveau national	Bilan 2010	Objectifs 2020	Bilan 2018
15% des DMA produits par habitant et -5% de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2030 par rapport à 2010	627 kg/hab	564 kg/hab	629kg/hab
Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025 par rapport à 2010) ;			
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse.			

1.2. Objectifs régionaux



RÉDUIRE DE 10 % LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2020 PAR RAPPORT À 2010 NOTAMMENT PAR :
 - LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS D'ICI 2024 ;
 - L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES D'ICI 2022 ;
 - 40 % DE LA POPULATION COUVERTE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE EN 2031



VALORISER 55 % DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN 2020 ET 65 % EN 2025



LIMITER À 70 % LES CAPACITÉS AUTORISÉES DE STOCKAGE EN 2020 ET À 50 % EN 2025 PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS EFFECTIVEMENT ENFOUIES EN 2010



LIMITER À 75 % LES CAPACITÉS D'INCINÉRATION DES DÉCHETS SANS VALORISATION EN 2020 ET À 50 % EN 2025 PAR RAPPORT AUX QUANTITÉS EFFECTIVEMENT INCINÉRÉES EN 2010



VALORISER 70 % DES DÉCHETS DU BTP EN 2020

1.3. Flux à réduire ou à éviter

Comme nous l'avons constaté lors de la caractérisation, les gisements les plus importants sur lesquels agir sont :

- Les OMR ou assimilés
- Les compostables et recyclables présents dans les OMR - Déchets verts

1.4. Bilan de la concertation des acteurs

Afin de co-construire le programme d'actions, des réunions de concertation se sont tenues du 9 mars 2022 au 6 juillet 2022 au siège de la CCRB.

Les participants des groupes de travail ont fait des propositions permettant l'élaboration des fiches actions.

2. Les axes

Les actions s'articuleront autour de cinq thématiques en cohérence avec les politiques nationales,

régionales et les objectifs de l'ADEME.

❖ Les fiches actions détaillées se trouvent en **annexe 4**

AXES	ACTIONS	Potentiel de réduction (kg/hab)
1 Lutte contre le gaspillage alimentaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables 2. Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective ; 3. Impliquer les commerces et les marchés alimentaires ; 	14,07
2 Sensibilisation à la prévention des déchets	<ol style="list-style-type: none"> 4. Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux 5. Réduire la distribution d'imprimés non sollicités 6. Mobiliser les partenariats et les relais locaux ; 	12,35
3 Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - des biodéchets	<ol style="list-style-type: none"> 7. Développer le compostage individuel. 8. Développer le compostage collectif ; 9. Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost ; 	14,40
4 Réemployer, donner, réparer, recycler	<ol style="list-style-type: none"> 10. Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ; 11. Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation. 	9,35
5 Eco-exemplarité de la collectivité	<ol style="list-style-type: none"> 12. Réduire les déchets des administrations 13. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité. 	3,02

3. Synthèse et programmation des actions

ACTIONS	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1	Lutte contre le gaspillage alimentaire					
Action 1	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco-responsables					
Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation.						
Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation.						
Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs.						
Animations déchets « biblibus » avec opérations dans chaque commune.						
Action 2	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective					
Poursuivre et partager les bonnes pratiques de la Cité Scolaire - Engager et accompagner les restaurants de la collectivité.						
Mettre en place une filière de réemploi locale. Mutualiser avec les filières de la grande distribution						
Accompagner les actions de don alimentaire						
Faire participer les agents des producteurs à la lutte contre le gaspillage.						
Action 3	Impliquer les commerces et les marchés alimentaires					
Créer une bourse d'échanges type club d'écologie industrielle.						
Promouvoir les achats en vrac						
Mettre en oeuvre des dispositifs de récupération/don des invendus.						
Création d'un label valorisant les commerces engagés. Communiquer.						

ACTIONS		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 2	Sensibilisation du public						
Action 1	Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux						
	Sensibiliser aux éco-achats, fabrication de produits ménagers non toxiques.						
	Partenariats avec acteurs du territoire pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte appropriés.						
	Campagnes de récupération pots de peinture vides						
	Campagnes dans les écoles						
Action 2	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités						
	Incitation au STOP PUB. Distribution en points relais, animations.						
	Partenariat avec les acteurs de l'habitat						
	Actions de sensibilisation dans les établissements (recto verso, recyclé...)						
Action 3	Mobiliser les partenariats et les relais locaux						
	Fédérer un réseau d'acteurs locaux						
	Capitaliser chaque année. Mettre en valeur les actions						
	Rédiger des outils pratiques (mairies, écoles, bibliothèques, établissements sportifs).						
	Partenariat et outils pratiques à destination des bailleurs. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchets ».						

ACTIONS		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 3	Réduction et gestion de proximité des déchets végétaux - biodéchets						
Action 1	Développer le compostage individuel						
	Exploiter les résultats de l'étude diagnostic sur le compostage individuel.						
	Organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d'utilisation fourni).						
	- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité.						
	Animer des ateliers réguliers de construction de composteurs sur la déchetterie. Formation par guides composteur (deux guides existants et deux en formation).						
Action 2	Développer le compostage collectif						
	Réaliser une enquête sur les attentes des habitants.						
	Créer/Compléter les outils de communication.						
	Sensibiliser enseignants et personnels des services.						
	Créer un réseau de référents et valoriser les participants						
Action 3	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et l'utilisation du compost						
	Communiquer les bonnes pratiques au sein des déchetteries						
	Suivi des déchets verts des communes, sensibilisation et mutualisation.						
	Étude des filières, quantités, débouchés et potentiel de récupération.						

ACTIONS		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 4	Réemployer, donner, réparer, recycler						
Action 1	Développer la collecte et la valorisation des TLC						
	Sensibiliser et informer en créant et en diffusant des outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC						
	Renforcer le maillage en bome d'apport volontaire sur domaine public						
	Accompagner l'activité de la recyclerie						
	Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux						
	Organiser les animations locales et les projets pédagogiques						
Action 2	Développer tous les modes de collecte spécifiques permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels - promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation						
	Promouvoir l'activité de la recyclerie, communiquer sur le recrutement des personnels de l'atelier de réparation						
	Aider au développement des points de collecte éphémères						
	Collectes solidaires et collectes ponctuelles, espaces intermédiaires de collecte dans les établissements de proximité						
	Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations.						
	Réfléchir à la mise en œuvre d'une « bourse de matériel scolaire » dédiée						
	Développer des dispositifs de libre-échange dans les espaces publics (ex : boîtes à livres, etc.)						

ACTIONS		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 5	Éco-exemplarité de la collectivité						
Action 1	Réduire les déchets des administrations						
	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration						
	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en oeuvre dans les administrations						
	Créer un réseau de référents éco-exemplarité.						
	Installer des corbeilles de rue sélectives (type poubelles Mac Do) aux endroits stratégiques.						
	Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité						
Action 2	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité						
	Intégrer systématiquement dans les stratégies achat une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit.						
	Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux afin de renforcer la prise en compte de la prévention des DMA						

4. Objectifs de réduction à l'horizon 2028

ANNEE DE REFERENCE	TONNAGE DMA		Nombre d'habitants 11597					
2020	2020	2010						
	4225	5159						
FLUX	Gisement total en tonnes	Gisement collecté en tonnes	Taux de captage actuel	Gisement résiduel en tonnes	Objectif PLPDMA de Captage du gisement Résiduel	Efficacité PLPDMA en tonnes	Taux de captage final ou d'évitement	
Omr	Textiles	197	23	12%	174	30%	52	38%
	Déchets compostables	848	0	0%	848	19%	161	19%

	Emballages	578	487	84%	91	40%	36	91%
	Verre	777	594	76%	183	30%	55	84%
	Papiers	510	203	40%	307	30%	92	58%
Déchetterie	DNR		788		788	5%	39	5%
	DV		270		270	10%	27	10%
	DEEE		66,4		66,4	10%	7	10%
	MOBILIER		156		156	10%	16	10%
	DDS		6,7		6,7	3%	0,20	3%

Total flux évités/2020 en tonnes	485
Total flux évités/2020 en %	-8,1%
(Objectif National 2030 par rapport à 2010 - 15%)	Taux de réduction des DMA/2010 -27,5%



Figure 29 Évolution des tonnages objectif 2028

5. Budget prévisionnel

FLUX	Principales actions	Tonnage évité PIPDMA (t)	ECONOMIE ANNUELLE GÉNÉRE / PIPDMA	COÛT ASSOCÉ/ACTION	Commentaires	ECONOMIE ANNUELLE GÉNÉRE / PIPDMA	COÛT ASSOCÉ/ACTION	
Dmr	Textiles	52	8 630,77 €	2 000,00 €	Stand partagé sur autres actions Supports de communication disponibles ADEME ... Coût partagé Edition avec d'autres actions	8 630,77 €	2 000,00 €	
	Déchets compostables	Sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables	7	1 155,00 €	8 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Coût partagé Edition avec d'autres actions	26 565,00 €	33 000,00 €
		Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	45	7 425,00 €	5 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CC REGION Coût partagé Edition avec d'autres actions		

	Impliquer les commerçants et les marchés alimentaires	20	2 300,00 €	2 500,00 €			
	Développer le partage individuel	49	6 085,00 €	10 500,00 €	Supports de communication disponibles ADEME ... Coût partagé à l'échelle avec d'autres actions		
	Développer le partage collectif	38	3 850,00 €	2 000,00 €			
	Optimiser les filières d'approvisionnement en linéaire et publication de comptes	36	4 950,00 €	5 000,00 €			
Emballages	Réduire le poids de l'emballage des campagnes de sal	58	5 375,00 €	-	Supports de communication disponibles ADEME CITEO		
Vente	Communication TV	85	9 084,49 €	2 000,00 €	Coût partagé à l'échelle avec d'autres actions	75 033,47 €	2 000,00 €
Parten	Réduire la distribution d'imprimés non sollicités	86	11 158,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO-Coût partagé à l'échelle avec d'autres actions		
Parten	Réduire les déchets des administrations Communication TV	97	8 405,00 €	2 000,00 €	Supports de communication disponibles ADEME CITEO-Coût partagé à l'échelle avec d'autres actions	23 445,00 €	6 000,00 €
Dev	Rapporter et systématiser la police au congrès de la prévention des déchets dans la commande publique de la collectivité	10	4 950,00 €	2 000,00 €			
						64 435,00 €	2 500,00 €
						1 230,00 €	
						1 005,66 €	
						2 374,00 €	
						130,65 €	2 500,00 €
RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CHARGE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES BRICOLEURS DU P.PONNA				35 000,00 €			

BILAN FINANCIER GLOBAL ANNUEL PLPDMA	
COÛT TOTAL ANNUEL PLPDMA	83 000,00 €
GAIN TOTAL ANNUEL PLPDMA	90 339,49 €
SOLDE FINANCIER ANNUEL PLPDMA	7 339,49 €



6. Les moyens humains

MISSIONS
Élaboration des documents de communication
Animation, organisation et participation aux événements (stands, ...) Planification et réalisation des actions prévues au PLPDMA
Animation du PLPDMA avec les partenaires (Bailleurs, organismes de soutien, SDEDA, académie, ...)
Formation et animation du réseau d'acteurs (Mairies, commerçants écoles, ...)
Recherche de nouveaux partenaires et relais pour le développement des actions
Suivi des performances du PLPDMA (indicateurs, rapports)

Le responsable de prévention est placé sous l'autorité de l'animatrice du projet, qui anime des réunions mensuelles, trimestrielles et annuelles de bilan de l'avancement du PLPDMA et de suivi de la performance (indicateurs).

7. Indicateurs

En plus des indicateurs de performance qui ont été établis pour chaque fiche action et serviront d'outils de pilotage pour évaluer et réorienter les actions, des indicateurs ont été choisis pour assurer le pilotage global du PLPDMA : ❖ Le % de réduction des DMA ❖ Le % de réduction des OMr ❖ Le coût annuel des actions du PLPDMA ❖ Le nombre d'ETP

8. Autres impacts du PLPDMA

Les impacts d'actions de prévention des déchets sont multiples et dépassent les effets de la simple réduction des tonnages.

- ❖ Pour les foyers :
 - Un gain de pouvoir d'achat : dans un foyer de 4 personnes, 80kg de gaspillage alimentaire en moins, c'est environ 400 € économisés/an
 - Acheter ses meubles d'occasion, c'est aussi faire des économies
 - Acheter des produits de meilleure qualité (textiles plus résistants, produits alimentaires issus d'une agriculture raisonnée) grâce aux économies dégagées par le changement de pratiques de consommation.
 - Agir positivement pour l'environnement
 - Créer du lien social via les animations organisées autour du jardinage, du compostage,

- ❖ Pour les entreprises :
 - Lier les achats et la production de déchets c'est moins de papiers consommés, moins de déchets et moins de dépenses de consommables.
 - Faire des achats groupés, c'est un tarif plus intéressant mais aussi moins de déchets d'emballages.

- ❖ Pour les services de la CCRB :
 - Étude de la mise en place de collectes au porte à porte des bio déchets (réinvestissement dans de nouveaux matériels type benne bi-compartmentée.
 - Étude la mise en place de la tarification incitative

D. ANNEXES

1. Annexe 1 : Population par communes

Libellé	Population	Densité de population (hab/km ²)
Ailleville	251	50,1
Arconville	105	7
Arrentières	214	15,4
Arsonval	322	42,5
Bar-sur-Aube	4 902	301,3
Baroville	306	17,7
Bayel	758	33

Bergères	123	21,2
Bligny	160	7
Champignol-lez-Mondeville	276	6,2
Colombé-le-Sec	149	17
Couvignon	202	15
Engente	36	7
Fontaine	258	45,4
Fravaux	47	12,6
Jaucourt	166	25,1
Juvancourt	122	14,7
Lignol-le-Château	199	9,1
Longchamp-sur-Aujon	420	25,6
Meurville	173	10,6
Montier-en-l'Isle	235	22,3
Proverville	239	34,2
Rouvres-les-Vignes	106	12,8
Spoyn	177	17,1
Urville	130	10,7
Ville-sous-la-Ferté	1 066	53,9
Voigny	158	22,3

2. ANNEXE 2 : Liste des acteurs et relais identifiés – CCES

Domaine d'activité	Nombre représenté	Membres de la CCES
Collectivité territoriale compétente		
Président de la CCRB	1	M. Borde
Vice-Président CCRB		M. Picod
Directrice Générale		Mme Asdrubal
Adjointe à la Directrice		Mme Gutton
Responsable des services Techniques		M Vuille
Adjointe au Responsable des services Techniques		Mme Picot
État Institutions et organismes publics		
Département	1	Mme Homehr
Région	1	Mme Desjardin
Éducation Nationale	1	Mme Soato
Cité Scolaire Gaston Bachelard	1	Mme Dorin
Chambre d'agriculture	1	Mme Fisher (Mme Poirson)
Société civile		
Hébergeurs du territoire – Aube Immobilier	1	Mme Thierry
Représentant entreprise (les vitrines de Bar)	1	M. Pelat
Gérant de supermarché Leclerc	1	M. Yot
Partenaires impliqués dans la prévention des déchets		
SDEDA	1	M. Bernard
Club d'Écologie Industrielle	1	M. Lannou

3. ANNEXE 3 : Listes des participants aux groupes de travail

REUNION PLPDMA AXE 1- LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

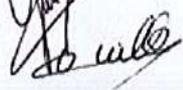
REUNION DU 9 MARS 2022 à 14 h 30

EMARGEMENT

Monsieur	CHIRON	Antoine	ADEME Grand Est
Madame	JACQUIER	Emmanuelle	CITEO Direction Régionale Grand Est
Monsieur	KLEIN		SDEDA
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA
Madame	HOMEHR	Claude	Conseil Départemental de l'Aube
Monsieur	GITTON	Pierre François	Maison de la Région
Monsieur	INGELAÈRE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard
Madame	DORIN	Emille	Cité scolaire Gaston Bachelard
Madame	DESJARDIN	Laurence	Inspection Education Nationale
Monsieur	MABILEAU	Bernard	Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube
Madame	TAPPREST	Vanessa	Les vitrines de Bar
Monsieur	BOULARD	Alain	Chambre d'Agriculture de l'Aube
Monsieur	CAVELIER	J.Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc
Madame	KOULLA	Dalila	CARREFOUR Market
Madame	LENOBLE	Sonia	LIDL
Monsieur	Le Directeur		ALDI
Monsieur	Le Directeur		MON LOGIS

Excusé.

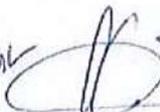
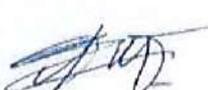
Cij

Madame	THIERRY	Hélène	AUBE IMMOBILIER	
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Philippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	
Madame	ASDRUBAL	Julia	DIRECTRICE GENERALE	
Madame	GUTTON	Paula	DIRECTRICE ADJOINTE	
Monsieur	VUILLE	Franck	DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	
Madame	PICOT	Sylvia	DIRECTRICE SERVICES TECHNIQUES	
Madame	LESRAIN	Louise	Chambre d'agriculture de l'Aube	
			louise.lesrain@aubc.chambagri.fr	

REUNION PLPDMA AXE 2- SENSIBILISATION DU PUBLIC

REUNION DU 6 AVRIL 2022 à 14 h 30

EMARGEMENT

Monsieur	KLEIN		SDEDA	excusé
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA	excusé
Madame	HOMEHR	Claude	Conseil Départemental de l'Aube	
Monsieur	GITTON	Pierre François	Maison de la Région	excusé
Monsieur	INGELAERE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard	excusé
Madame	DORIN	Emilie	Cité scolaire Gaston Bachelard	excusée
Madame	DESJARDIN	Laurence	Inspection Education Nationale	représentée par Louis SOHOTO - conseiller pédagogique
Monsieur	PELAT		Les vitrines de Bar	pc. adj. barroude aj. oc. reuvs ff.
Madame	POIRSON	Adeline	Chambre d'Agriculture de l'Aube	<i>Dorian</i>
Madame	FISCHER	Christine	Chambre d'Agriculture de l'Aube	<i>excusée</i>
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc	
Madame	THIERRY	Hélène	<i>Trois Aube Habitat</i> AUBE-IMMOBILIER	
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Philippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	
Madame	ASDRUBAL	Julia	DIRECTRICE GENERALE	excusée

Madame	GUTTON	Paula	DIRECTRICE ADJOINTE		
Monsieur	VUILLE	Franck	DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES		excusé
Madame	PICOT	Sylvia	ADJOINTE AU DIRECTEUR SE		

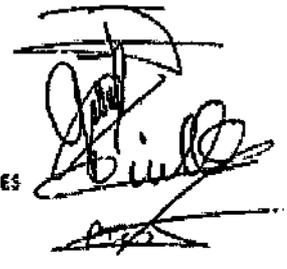
**REUNION PLPDMA
 AXE 3- REDUCTION DES DECHETS DE PROXIMITE DES
 DECHETS VEGETAUX- BIODECHETS**

REUNION DU 11 MAI 2022 à 14 h 30

EMARGEMENT

Monsieur	KLEIN		SDEDA	
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA	
Madame	HOMER	Claude	Conseil Départemental de l'Aube	
Monsieur	GITTON	Pierre François	Maison de la Région	
Monsieur	INGELAERE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard	
Madame	DORIN	Emilie	Cité scolaire Gaston Bachelard	
			Conseillère Pédagogique	
Madame	SOATTO	Laure	Education Nationale	
Monsieur	PELAT		Les vitrines de Bar	
Madame	POIRSON	Adeline	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Madame	FISCHER	Christine	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc	
Madame	THIERRY	Hélène	TROYES AUBE HABITAT	excusée
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	excusé
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Philippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	

Madame	ASDRUBAL	Julia	DIRECTRICE GENERALE
Madame	GUTTON	Paula	DIRECTRICE ADJOINTE
Monsieur	VUILLE	Franck	DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES
Madame	PICOT	Sylvia	ADJOINTE AU DIRECTEUR ST

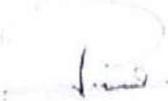


The image shows four handwritten signatures, one for each row of the table. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized. The first signature is for Julia ASDRUBAL, the second for Paula GUTTON, the third for Franck VUILLE, and the fourth for Sylvia PICOT.

REUNION PLPDMA AXE 4- REEMPLOYER, DONNER, RECYCLER

REUNION DU 8 JUIN 2022 à 14 h 30

EMARGEMENT

Monsieur	KLEIN		SDEDA	
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA	
Madame	HOMEHR	Claude	Conseil Départemental de l'Aube	
Monsieur	GITTON	Pierre François	Maison de la Région	
Monsieur	INGELAERE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard	
Madame	DORIN	Emilie	Cité scolaire Gaston Bachelard	
			Conseillère Pédagogique	
Madame	SOATTO	Laure	Education Nationale	
Monsieur	PELAT		Les vitrines de Bar	
Madame	POIRSON	Adeline	Chambre d'Agriculture de l'Aube	excusée
Madame	FISCHER	Christine	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc	
Madame	THIERRY	Hélène	TROYES AUBE HABITAT	excusée
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Philippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	

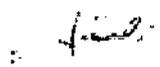
Madame	ASDRUBAL	Julia	DIRECTRICE GENERALE
Madame	GUTTON	Paula	ADJOINTE A LA DIRECTRICE
Monsieur	VUILLE	Franck	RESPONSABLE DES S. TECHNIQUES
Madame	PICOT	Sylvia	ADJOINTE AU RESPONSABLE DES ST



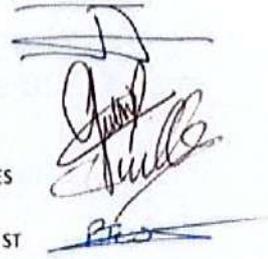
REUNION PLPDMA AXE 5- ECO EXEMPLAIRE DE LA COLLECTIVITE

REUNION DU 6 JUILLET 2022 à 14 h 30

EMARGEMENT

Monsieur	KLEIN		SDEDA	
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA	
Madame	HOMERH	Claude	Conseil Départemental de l'Aube	
Monsieur	GITTÓN	Pierre François	Maison de la Région	
Monsieur	INGELAÈRE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard	
Madame	DORIN	Emilio	Cité scolaire Gaston Bachelard	
			Conseillère Pédagogique	
Madame	SOATTO	Laure	Education Nationale	
Monsieur	PELAT		Les vitrines de Bar	
Madame	POIRSON	Adeline	Chambre d'Agriculture de l'Aube	excusée
Madame	FISCHER	Christine	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc	
Madame	THIERRY	Hélène	TROYES AUBE HABITAT	excusée
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Phillippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	

Madame	ASORUBAL	Julia	DIRECTRICE GENERALE
Madame	GUTTON	Paula	ADJOINTE A LA DIRECTRICE
Monsieur	VUILLE	Franck	RESPONSABLE DES S. TECHNIQUES
Madame	PICOT	Sylvia	ADJOINTE AU RESPONSABLE DES ST



Handwritten signatures in blue ink, corresponding to the roles listed in the table. The signatures are: a stylized 'J' for Julia Asorubal, a signature for Paula Gutton, a signature for Franck Vuille, and a signature for Sylvia Picot.

4. Annexe 4 : Fiches actions actées par les groupes de travail

AXE 1 – LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les actions possibles pour cet axe sont :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité ;
- Impliquer les commerces, les restaurateurs et les marchés alimentaires ;
- Sensibiliser les citoyens et approche transversale.

1. ACTION 1. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES. PRIORITE 1

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les ménages	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur diffuser des exemples de gestes à adopter afin de diminuer leur gaspillage alimentaire ; - Fédérer un réseau d'acteurs autour de la thématique du gaspillage alimentaire. 	
Contexte et éléments de diagnostic	<p>Les déchets fermentescibles représentent 30 % des OMR, soit 76 kg/hab dont 45% sont des déchets alimentaires (épluchures, restes, ...) et des aliments non consommés.</p> <p>Par ailleurs 12% des biodéchets sont produits par les non-ménages (106t sur 853)</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation. Pour cela, animations locales sur les lieux de vie (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu scolaire. Des animations peuvent être organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec mobilisation des agents et des partenaires (commerçants, enseignes de la grande distribution...).</p>	Service propreté, affaires scolaires, département...
	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire (ADEME/SDEDA/CITEO) - Adapter les messages de communication aux différents profils (familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). - Sensibiliser le consommateur aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable, via la mise en œuvre de deux types d'action : <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des bonnes pratiques via animation sous forme stand achat malin – caddie Malin : il s'agira de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur les lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets. Avec engagement de l'organisateur sur actions complémentaires • Opération foyers témoins (collectifs) : l'objectif est d'introduire de manière ludique la nécessité de réduire ses déchets avec prise de conscience : <ul style="list-style-type: none"> • de la production (trop importante) de déchets dans leurs foyers • De la facilité de réduire en quelques gestes les déchets du quotidien. ACTIONS AVEC VECTEUR DES BAILLEURS SOCIAUX 	<ul style="list-style-type: none"> - CCRB - DEPARTEMENT - ASSOCIATIONS - BAILLEURS - Commerçants
	<p>Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges réguliers seront organisés afin de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'identifier les actions communes qu'ils pourraient mener ensemble.</p> <p>Transport sur site et animations déchets « bibliobus » avec opérations dans chaque communes</p>	AGENT et moyens CCRB pour animer
Structure pilote de l'action	Monsieur PICOT	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Recensement, contact des partenaires, définition des actions. Lister les animations. Établissement des supports de communication	
	Développer les actions (ateliers, événements, coaching sur les lieux d'achat). À ÉTABLIR	
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre de foyers témoins engagés - Évolution des tonnages OMR et collecte sélective. - Résultats de caractérisation (annuelle >>> SDEDA ? 6 mois après les actions de communication et ensuite annuelle à la même période de l'année 	
Partenaire(s) et rela(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	ADEME, CITEO, SDEDA	
Calendrier	Outils à diffuser lors des animations locales, kit de communication adapté selon les différents profils	

2. ACTION 2. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les gestionnaires et le personnel des restaurants collectifs de la collectivité, par extension les convives. - Cité scolaire - Regroupement pédagogique - Hôpital (Bar sur Aube) et EHPAD (Bayel)	
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants de la collectivité en formalisant l'engagement des gestionnaires dans une charte et en engageant des actions concrètes.	
Contexte	La part de biodéchets mis à la poubelle par ces organismes reste importante (37 t pour 42 t produits).	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Poursuivre et partager ou renouveler les actions entreprises Cité scolaire, ... (bar à troc, poules, lapins, mesure du gâchis, broyeurs/déshydrateurs en cuisine, ...) >>> Partager les bonnes pratiques de la cité scolaire.	Gestionnaire cité scolaire Représentant cité scolaire Chambre d'agriculture
	- Associer les convives aux actions mises en œuvre.	
	- Engager les restaurants des collectivités dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur un catalogue de fiches bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.	
	- Mettre en place une filière de réemploi locale	
- Accompagner les acteurs de la restauration des collectivités dans les opérations de don alimentaire. (Ex : dons à l'hôpital des produits proches de dates de péremption)		
- Mutualiser AVEC les filières de la grande distribution (déjà en place) pour le réemploi des denrées alimentaires.	F VUILLE	
- Faire participer les agents des producteurs à la lutte contre le gaspillage		
Structure pilote	F VUILLE	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Charte de partenariat de lutte contre le gaspillage alimentaire, catalogue de fiches bonnes pratiques, outils pratiques pour informer, sensibiliser le personnel et les convives. (Petite faim Grande faim) Mise en valeur des actions exemplaires (ex UDL) par la collectivité.	
Indicateurs	Indicateurs de résultats : - Nombre de signataires de la charte Nombre d'établissements ayant engagé des actions (campagne de pesées ou de suivi des pertes alimentaires, actions au niveau des commandes, du service ...) Nombre d'établissements ayant mis en place une procédure de don alimentaire	
Partenaire(s) et relay(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Les gestionnaires d'établissements de restauration collective Directions CCRB concernées : Propreté, affaires scolaires, communication Autres partenaires pour la diffusion d'outils/animations : ADEME, Fédération Française de Cuisine Amateurs, Commerçants restauration, primeurs, grande distribution ... Les associations et intermédiaires concernant le don alimentaire Chambre d'agriculture, Région et site Ministère (Alim'Agri - https://agriculture.gouv.fr/campagne-frais-et-localite-de-communication)	
Calendrier		

3. ACTION 3. IMPLIQUER LES COMMERCE ET LES MARCHES ALIMENTAIRES

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les commerces d'alimentation, les marchés alimentaires, les restaurateurs, les jardinerie/animaleries	
Objectif général	Les objectifs sont : - Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie ...); - Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques (proposition du gourmet -bag ?); - Développer les dispositifs de récupération-transformation...	
Contexte	Les différents acteurs concernés* ont produit 98t de biodéchets dont 64t ont rejoint les OMR (données 2019). * les producteurs ayant leur propre réseau de collecte ne sont pas comptabilisés	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Créer une bourse d'échanges type club d'écologie industrielle cf échange des mobiliers éducation nationale Grand EST	PAULA

	- promouvoir les achats « en vrac », sans emballage jetable, zéro déchet, permettant aux consommateurs d'acheter la juste quantité d'aliments dont ils ont besoin.	
	- Diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée : Sensibiliser la restauration privée à mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire et proposer le gourmet-bag. >>>> Voir fiche précédente	
	- mettre en œuvre des dispositifs de récupération-transformation-don des fruits et légumes et autres invendus sur les marchés alimentaires. – Réemploi croisement filière	
	- Étudier la mise en œuvre d'une « distinction type Label » (CRÉER) pour valoriser les commerces (restaurant, distributeurs ...) engagés dans des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire. Étudier le format et le type de support à concevoir (macarons/étiquettes, affiches ...) COMMUNIQUER sur les établissements labellisés.	PAULA
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils pour sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques, promotion des box anti-gaspi, distinction « ici doggy bag »	
Structure pilote de l'action	Mme PICOT - M. PICOD	
Partenaire(s) et relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	CCI	
Calendrier		

AXE 2 : SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les actions définies pour cet axe sont :

- Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets dangereux
- Réduire la distribution d'imprimés non sollicités
- Renforcer les partenariats et les relais locaux ;

ACTION 4. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANGEREUX		
Gisement impacté	Les déchets dangereux issus des ménages et des entreprises qui sont collectés en tant qu'« assimilés » présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement (ex : piles, peintures, solvants, eau de javel, DASRI, médicaments, bouteilles de gaz, lampes usagées, etc).	
Public(s) cible(s)	Les ménages, et par extension les entreprises dont les déchets sont collectés en tant qu'« assimilés »	
Objectif général	- Inciter les ménages aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) ; - Sensibiliser les ménages à utiliser les collectes appropriées pour leurs déchets dangereux.	
Contexte		
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Sensibiliser les usagers aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) et à la fabrication de produits ménagers non toxiques, en poursuivant les animations de sensibilisation, lors des événements nationaux, et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire. Campagnes d'affichage dans les réseaux de distribution pour les peintures naturelles, sans solvant (grande surfaces, commerces ...) >>>> nettoyage à l'eau Action de récupération des pots de peinture vides ou presque Grande distribution à destination des particuliers avec campagne d'affichage Campagnes dans les écoles (piles, peintures à l'eau...)	M YOT (Leducr)
		Mme PICOT
	Mener des partenariats avec les acteurs du territoire (magasins de bricolage, pharmacie, professionnels de santé ...) pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte appropriés. Actions de sensibilisation des professionnels sur les enjeux.	Mr PICOD
Structure pilote de l'action		
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Créer des outils (Carte info sur les DDS ...), utilisation des outils mis à disposition par les éco-organismes, créer des outils pour la diffusion aux acteurs relais (ex : magasins de bricolage ...).	
Indicateurs	Indicateur de résultats : Quantités annuelles de DDS jetés (données issues des caractérisations sur les OMR ... Quantités collectées annuellement)	
Partenaire(s) relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Eco organismes : ADFME, ECO DDS, COREPILE, DASTRI, RECYLUM Agence Régionale de Santé (ARS).	

Calendrier	PRIORITE N°2	
ACTION 5. REDUIRE LA DISTRIBUTION D'IMPRIMES NON SOLLICITES		
Gisement impacté	Les papiers graphiques et en particulier les imprimés publicitaires	
Public(s) cible(s)	Les ménages	
Objectif général	Réduire les quantités d'imprimés non sollicités collectés. Sensibiliser les habitants à l'usage du Stop Pub. Nouer des partenariats avec les distributeurs, les acteurs de l'immobilier.	
Contexte	<p>EXEMPLE :</p> <p>Le taux d'apposition du STOP PUB est souvent relativement faible. La méconnaissance des moyens pour se procurer un STOP PUB.</p> <p>Les papiers graphiques se retrouvent également en quantité importante dans la poubelle (3,24%).</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>Inciter les citoyens à la mise en place d'un STOP PUB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur l'utilité du STOP PUB (écoles, ...); - Création de points relais de diffusion du STOP PUB (ex : les mairies, les associations partenaires, les distributeurs partenaires, les établissements publics ...); - Diffusion de STOP PUB lors des animations de proximité, signature du bail, 	CCRB
	<p>Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'Habitat (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...) pour réduire la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres. Diffusion de STOP PUB lors des animations de proximité, signature du bail, mise à disposition à l'accueil</p>	Mme THIERRY
	<p>Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'usage raisonné des papiers graphiques (ex : recto-verso, brouillon, papier recyclé etc.) notamment dans les établissements scolaires. Développement du recyclage des papiers en échange de cahiers. Généralisation de la pratique à tous les établissements scolaires du territoire</p>	Mme SOATTO Inspection Académique
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Autocollant STOP PUB, argumentaires pour apposer le STOP PUB	
Structure pilote		
Indicateurs	Indicateur de résultats	
	Taux de boîtes aux lettres dotées de STOP PUB (Taux estimatif fourni par les distributeurs)	
	Évaluation des quantités d'imprimés publicitaires évitées	
	Quantités d'imprimés publicitaires et de papier dans les ordures ménagères (suivi des caractérisations sur les ordures ménagères – tonnages de papiers valorisés)	
Partenaire(s) relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Syndics, bailleurs sociaux, commerces de proximité, poste, écoles	
Calendrier	ADEME, Reginn, ECO-FOLIO, CITEO	
	Recensement des partenaires – Contact Établir des supports de communication (autocollants Stop Pub) – Distribution des autocollants (relais identifiés)	
	Priorité 1	

ACTION 6. MOBILISER LES PARTENARIATS ET LES RELAIS LOCAUX											
Gisement impacté	Tous les déchets ménagers										
Public(s) cible(s)	Le personnel des établissements de proximité, les ménages										
Objectif général	Assurer un ancrage local des actions du PLPDMA grâce au renforcement des partenariats et des relais locaux										
Contexte											
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies - fédérer un réseau d'acteurs locaux, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, actions locales. Notamment dans la période de consultation</td> <td>Mme PICOT et Mr PICOD</td> </tr> <tr> <td>Capitaliser et actualiser chaque année l'ensemble des actions de prévention des déchets menées au niveau local, en vue de les généraliser sur tout le territoire, et mettre en valeur ces actions sur les réseaux sociaux (le site internet de la collectivité)</td> <td>Mme PICOT et Mr PICOD</td> </tr> <tr> <td>Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement (ex : kit pratique pour réduire/réemployer/valoriser ses déchets à destination des mairies, à destination des écoles, à destination des bibliothèques, des établissements sportifs. Visites de centres de tri / UVE</td> <td>Mme PICOT et Mr PICOD</td> </tr> <tr> <td>Établir des partenariats avec les acteurs de l'habitat et créer des outils pratiques à destination des bailleurs et syndicats de copropriété. Mettre ces outils à disposition de tous (bailleurs, syndicats de copropriétés, habitants) afin d'appuyer les initiatives. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchet ». Réseau national ?</td> <td>Mme PICOT et Mr PICOD</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies - fédérer un réseau d'acteurs locaux, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, actions locales. Notamment dans la période de consultation	Mme PICOT et Mr PICOD	Capitaliser et actualiser chaque année l'ensemble des actions de prévention des déchets menées au niveau local, en vue de les généraliser sur tout le territoire, et mettre en valeur ces actions sur les réseaux sociaux (le site internet de la collectivité)	Mme PICOT et Mr PICOD	Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement (ex : kit pratique pour réduire/réemployer/valoriser ses déchets à destination des mairies, à destination des écoles, à destination des bibliothèques, des établissements sportifs. Visites de centres de tri / UVE	Mme PICOT et Mr PICOD	Établir des partenariats avec les acteurs de l'habitat et créer des outils pratiques à destination des bailleurs et syndicats de copropriété. Mettre ces outils à disposition de tous (bailleurs, syndicats de copropriétés, habitants) afin d'appuyer les initiatives. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchet ». Réseau national ?	Mme PICOT et Mr PICOD
	Descriptif de l'action	Qui ?									
	Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies - fédérer un réseau d'acteurs locaux, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, actions locales. Notamment dans la période de consultation	Mme PICOT et Mr PICOD									
	Capitaliser et actualiser chaque année l'ensemble des actions de prévention des déchets menées au niveau local, en vue de les généraliser sur tout le territoire, et mettre en valeur ces actions sur les réseaux sociaux (le site internet de la collectivité)	Mme PICOT et Mr PICOD									
Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement (ex : kit pratique pour réduire/réemployer/valoriser ses déchets à destination des mairies, à destination des écoles, à destination des bibliothèques, des établissements sportifs. Visites de centres de tri / UVE	Mme PICOT et Mr PICOD										
Établir des partenariats avec les acteurs de l'habitat et créer des outils pratiques à destination des bailleurs et syndicats de copropriété. Mettre ces outils à disposition de tous (bailleurs, syndicats de copropriétés, habitants) afin d'appuyer les initiatives. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchet ». Réseau national ?	Mme PICOT et Mr PICOD										
Structure pilote de l'action											
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Support de présentation des actions du PLPDMA, kits d'actions, spécifiques à chaque établissement. https://agriculture.gouv.fr/des-outils-pedagogiques-au-service-de-leducation-alimentaire										
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre d'acteurs locaux partenaires										
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Syndics, bailleurs sociaux, commerces de proximité, Poste, ÉCOLES										
Calendrier	ADEME, Région, ECD-FOLIQ, CITED										
	Priorité ??										

es actions définies pour cet axe sont :

- Développer le compostage individuel.
- Développer le compostage collectif ;
- Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost ;

1. ACTION 7. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts.										
Public(s) cible(s)	Les ménages										
Objectif général	Rendre accessible la pratique du compostage à l'ensemble des habitants. En proposant des composteurs à des prix attractifs. Tarif actuel très attractif (composteurs 15€ et 25€ selon la taille). Proposer aux usagers d'habitat collectif la valorisation leurs déchets fermentescibles en proposant des composteurs individuels (appartements lombriq)										
Contexte	Le plus gros gisement et le plus fort levier. Poursuite et renforcement des actions existantes										
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Exploiter les résultats de l'étude diagnostic sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). 10% de réponses. Majorité des répondants souhaite des composteurs ET de formation au compostage.</td> <td>CCHB</td> </tr> <tr> <td>- Suite à cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d'utilisation fourni)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité - Formation par guides composteur (deux « guides » existants et deux en formation)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Organiser des ateliers de construction de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	- Exploiter les résultats de l'étude diagnostic sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). 10% de réponses. Majorité des répondants souhaite des composteurs ET de formation au compostage.	CCHB	- Suite à cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d'utilisation fourni)		- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité - Formation par guides composteur (deux « guides » existants et deux en formation)		- Organiser des ateliers de construction de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.	
	Descriptif de l'action	Qui ?									
	- Exploiter les résultats de l'étude diagnostic sur le compostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers...) afin de déterminer les modalités de distribution de composteurs individuels (nombre de personnes intéressées, moyens requis ...). 10% de réponses. Majorité des répondants souhaite des composteurs ET de formation au compostage.	CCHB									
	- Suite à cette étude, organiser la distribution de composteurs individuels. (Aide au montage, guide d'utilisation fourni)										
- Élaborer des fiches pratiques du compostage individuel, accessibles sur le site internet de la collectivité - Formation par guides composteur (deux « guides » existants et deux en formation)											
- Organiser des ateliers de construction de composteurs. Animations régulières sur la déchetterie.											

Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, guides, fiches ADEME. Réflexion en cours sur la création d'une aire en déchetterie (apports et retraits des particuliers)
Structure pilote de l'action	
Indicateurs	- Indicateur de résultats et de suivi : - Nombre de composteurs distribués, évolution du tonnage des DMA
Partenaire(s) relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Influenceurs autour du compostage (associations, maîtres composteurs, blogs, Réseau Compost Citoyen...) Chambre d'agriculture, Inspection académique.
Calendrier	- Priorité +++ - Élaboration d'un guide (à partir du guide ADEME) - Recensement des partenaires - Organisation d'ateliers découvertes - Distribution des équipements Remotivation des ménages déjà équipés

1. ACTION 8. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Gisement Impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les établissements publics	
Objectif général	Valoriser via le compostage de proximité les déchets verts et les déchets alimentaires et ainsi éviter leur collecte par le service public.	
Contexte	Le plus gros gisement et le plus fort levier. Pas d'action spécifique menée actuellement	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place.	Bailleurs CCRB
	- Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques et les attentes pour y participer, définir les moyens de pré-collecte).	Bailleurs CCRB
	- Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux afin de leurs présenter les dispositifs de soutien au compostage dans le cadre d'une démarche plus globale. (Développement durable, Plan Climat).	Bailleurs CCRB
	Sensibiliser les enseignants et personnels de service	Inspection académique
	- Créer un réseau de référents-compostage domestique et valoriser les participants - animer un événement annuel sur le compostage.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, petits matériels (bio-seau, mélangeur etc.) et kit pédagogique. Fournir les outils individuels (outils de pré-collecte)	
Indicateurs	- Nombre de sites de compostage en pied d'immeubles et dans les équipements collectifs - quantités de compost récupérées et réutilisées - Tonnages de DV collectés en déchetterie.	
Structure pilote		
Partenaire(s) relais et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Bailleurs sociaux, Inspection Académique, ADEME	
Calendrier	Priorité+	

1. ACTION 8. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Gisement Impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les établissements publics	
Objectif général	Valoriser via le compostage de proximité les déchets verts et les déchets alimentaires et ainsi éviter leur collecte par le service public.	
Contexte	Le plus gros gisement et le plus fort levier. Pas d'action spécifique menée actuellement	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?

	- Compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place.	Bailleurs CCRB
	- Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des habitants concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques et les attentes pour y participer, définir les moyens de pré-collecte).	Bailleurs CCRB
	- Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux afin de leurs présenter les dispositifs de soutien au compostage dans le cadre d'une démarche plus globale (Développement durable, Plan Climat).	Bailleurs CCRB
	Sensibiliser les enseignants et personnels de service	Inspection académique
	- Créer un réseau de référents-compostage domestique et valoriser les participants - animer un évènement annuel sur le compostage.	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, petits matériels (bio-seau, mélangeur etc.) et kit pédagogique. Fournir les outils individuels (outils de pré-collecte)	
Indicateurs	- Nombre de sites de compostage en pied d'immeubles et dans les équipements collectifs - quantités de compost récupérées et réutilisées - Tonnages de DV collectés en déchetterie.	
Structure pilote		
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Bailleurs sociaux, Inspection Académique, ADEME	
Calendrier		

1. ACTION 9. OPTIMISER LES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN BROYAT ET L'UTILISATION DU COMPOST

Gisement/impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les associations et les établissements publics	
Objectif général	Réduire les apports de déchets verts en déchetterie. Promouvoir les gestes permettant de gérer dans son jardin ses déchets verts. - Trouver des solutions de proximité pour l'approvisionnement en broyat des sites de compostage :- Trouver des débouchés pour l'utilisation du compost produit.	
Contexte	Les DV sont actuellement accueillis en déchetterie...L'apport de déchets verts en déchetterie augmente depuis quelques années. <i>Chiffre</i> .	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Communiquer les bonnes pratiques au sein des déchetteries. - Promotion du broyage - Promotion du mulching - Promotion du paillage avec mise à disposition en déchetterie. - >>>> Conséquence : réduction des quantités de phyto - Réaliser une étude quantitative sur les filières d'utilisation de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire : * Étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ; * Étudier les alternatives au broyat (cartons, caquettes, etc.).	CCRB
	- Suivre le traitement des déchets verts des espaces verts des communes (parcs, jardins, cimetières en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts. - Informer en conseil communautaire sur les pratiques. Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques. Susciter leur adhésion au projet	
	- Étudier quantitativement les filières de compost produits sur le territoire en : * Estimation des quantités de compost sans débouchés actuels ; * Identifier le potentiel de récupération directe (agriculteurs, paysagistes, ...) <i>Éventuellement faire respecter l'interdiction de brûlage</i>	Chambre d'agriculture CCRB
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	- Outils de communication de la CCRB	
Structure pilote de l'action	CCRB	
Partenaire(s) relai(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser	Les gardiens des déchetteries, les mairies (services espaces verts) Personnel, investissements et frais de fonctionnement à définir	

Indicateurs	Indicateurs de résultats - Evolution de la quantité de DV collectés en déchetterie - Nombre d'articles/publications sur la gestion de proximité des déchets verts - Nombre de sites pour lesquels des solutions ont été mises en place pour l'approvisionnement en broyat
Calendrier	PRIORITÉ++

AXE 4 – RÉEMPLOYER, DONNER, RÉPARER, RECYCLER

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer la collecte et la valorisation des Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC) ;
- Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels et promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.

ACTION 10. DÉVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC

Gisement impacté	Les Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC)	
Public(s) cible(s)	Les ménages	
Objectif général	Accroître le nombre de ménages apportant leurs TLC sur les points d'apport volontaire (conteneurs sur domaine public, points de collecte en associations y compris recyclerie, dans les magasins ...) et développer/créer les points d'apport volontaire existants (points fixes et collectes ponctuelles).	
Contexte	De nombreux objets se retrouvent dans les bennes DNR alors qu'ils pourraient être valorisés. L'efficacité de la collecte des textiles est seulement de 10% (taux le plus faible de la collecte sélective) Les conteneurs débordent fréquemment >>> Mauvaise incitation à la participation des usagers.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Où ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et Informer en créant et en diffusant des outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC : <ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion des vêtements de seconde main afin de lutter contre les idées préconçues (vêtements peu esthétiques, démodés, etc.) ; - Améliorer l'information sur la filière TLC, peu connue et mal perçue de la part du public (taille des sacs, types de TLC repris, etc.) ; - Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins etc. et leur localisation ; - Relayer ces informations et outils de sensibilisation auprès de tous les acteurs et sur le site de la collectivité. 	<p>Communiqué n textiles guide du</p> <p>CCRB Tableaux affichage mairie</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au développement de points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage en borne d'apport volontaire sur domaine public ; multiplier les bornes « Le Relais » sur tous les points d'apport volontaires et améliorer l'affichage anti-idées reçues sur les sites de collecte (liste des TLC acceptés que le public reconnaît). - Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies etc.) ; - Mener des partenariats avec les commerces concernant la mise en place des points d'apport volontaire. • Accompagner l'activité de la recyclerie ; • Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux >>> Diffusion de la communication ; 	<p>Associati « Le Relais CCRB</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les animations locales et les projets pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Communication lors des événements locaux (brocantes, vide greniers ...) ; - Interventions en milieu scolaire ; 	<p>CCRB Enseignan</p>
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication « Aucun textile n'a sa place dans la poubelle, tous les textiles ont leur place dans la borne » Utiliser les supports ECO TLC	
Structure pilote		
Calendrier	PRIORITÉ +++	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de conteneurs sur le territoire (espace public + privé) - Evaluation des quantités évitées et des comportements des habitants ; • Tonnages de TLC collectés par an • Quantités de textiles jetées dans la poubelle (via les campagnes de caractérisation) 	

ACTION 11. DÉVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE RÉEMPLOYER

RÉUTILISER LES DÉCHETS OCCASIONNELS - PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Gisement impacté	Les déchets occasionnels, notamment les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, éléments de décoration ...), le mobilier et l'électroménager	
Public(s) cible(s)	Les ménages	
Objectif général	- Augmenter le potentiel de collecte de la recyclerie de Vendœuvre et des acteurs du réemploi (faciliter l'échange et la mise en relation des donneurs et receveurs). Développer le « Bar à Troc » existant	
Objectif(s) quantifié(s)	Le nombre de recycleries éphémères	
Contexte	De nombreux matériaux réutilisables sont mis au rebut dans les déchetteries.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Cui ?
	- Accompagner l'activité de la recyclerie par la mise en place de points de collecte relais. - Communiquer sur le recrutement des personnels de l'atelier de réparation pour la recyclerie de Vendœuvre.	CCRB Objectif. Alimenter la déchetterie de Vendœuvre
	- Aider au développement des points de collecte éphémères, événements ponctuels - Communiquer sur ce type de collecte spécifique, peu connu de l'ensemble des habitants, informer sur les bilans (capitaliser les bonnes pratiques et retours d'expérience).	CCRB Points de collecte aux vide grenier dans les communes
	- Collectes solidaires et collectes ponctuelles en partenariat avec les acteurs de proximité (ex : trocs jouets en mairie, trocs puériculture en crèches, collecte des TLC en fin de brocante, boîte à dons, Repair Café, ...), espaces intermédiaires de collecte dans les établissements de proximité (ex : dépôt de livres dans les bibliothèques, médiathèque, etc.).	CCRB Objectif. Alimenter la déchetterie de Vendœuvre
	- Promouvoir les usages, outils et acteurs du partage et de la location. - Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors des manifestations.	CCRB
	- Réfléchir à la mise en œuvre d'une « bourse de matériel agricole » délaissé	Chambre d'agriculture
	- Développer des dispositifs de libre-échanges dans les espaces publics (ex : boîtes à livres, etc.)	CCRB
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide du réemploi et de la réparation, notes informatives à destination des partenaires et établissements de proximité - Associer des partenaires type « association L'Outil en Main »	
Structure pilote		
Calendrier	Priorité++	
Indicateurs	Indicateur de résultats : <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de collectes ponctuelles (ex : collectes ponctuelles en mairies, collectes en fin de brocante) Quantité de déchets détournés de l'enfouissement/incinération/recyclage : les tonnes collectées/an à destination de la recyclerie. 	
Partenaire(s) relais(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Département, Région, ADEME, CITEO, associations	

AXE 5 – ECO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- Les actions définies pour cet axe sont :
- Réduire les déchets des administrations et sensibiliser les agents
 - Systematiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la commande publique.

ACTION 12. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS		
Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations	
Public(s) cible(s)	L'ensemble des agents et élus de la CCRB et des communes adhérentes.	
Objectif général	Réduire les déchets issus des administrations et des équipements municipaux en sensibilisant les agents aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à utiliser toutes les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets, en faire des exemples et des messagers.	
Contexte	Il est indispensable que la collectivité s'engage dans les actions de prévention des déchets afin de montrer l'exemple et crédibiliser la démarche auprès des habitants. Les agents doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et de ses bénéfices.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Consommation raisonnée de papier au sein de l'administration (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	CCRB/COMMUNES
	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités.	CCRB/COMMUNES
	Créer un réseau de référents éco-exemplarité : identifier et dynamiser les bonnes pratiques dans les services, et définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques. Installer des corbeilles de rue sélectives (Type poubelles Mc DD) endroits stratégiques / manifestations Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie, école, bibliothèque, équipement sportif...).	CCRB / COMMUNES / ADMINISTRATION CCRB / ACTION ENTREPRISE A POURSUIVRE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Kit de bonnes pratiques.	
Structure pilote de l'action	CCRB	
Partenaire(s) relais(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Communes adhérentes	
Indicateurs	Indicateurs de résultats - Quantités annuelles de ramettes utilisées - Nombre de corbeilles de rue sélectives installées sur le territoire	
Calendrier	Établir un diagnostic sur les déchets produits par la CCRB – Identifier les marges de progrès Organiser des réunions de présentation de la démarche – Recruter des référents volontaires Définir le contenu des formations à la formation des déchets – Référents Organiser des formations – Référents Identifier les actions à mettre en œuvre ET A POURSUIVRE Engager les actions Les évaluer en continu - Rétroaction	
ACTION 13. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ		
Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations	
Public(s) cible(s)	Les administrations, les fournisseurs	
Objectif général	Réduire les déchets de l'administration en agissant à la source, c'est-à-dire aux niveaux de la définition des besoins (quantité, nature de l'achat...), de l'approvisionnement (conditionnement...) et de l'anticipation de la fin de vie du produit (réemploi, réutilisation...), via l'intégration de clauses et/ou critères de notation intégrant la prévention dans les marchés publics.	
Contexte	En 2016, la commande publique représente 138 M€ dans l'Aube soit 447,9€/hab.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Intégrer systématiquement dans les stratégies achat une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit.	CCRB
	Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux afin de renforcer la prise en compte de la prévention des DMA	CCRB
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des achats environnementaux	
Structure pilote de l'action	CCRB	
Partenaire(s) relais(s) et soutiens (financiers et/ou techniques) à mobiliser)	Toutes les Directions prescrites en matière d'achat, les collectivités.	
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Part des marchés intégrant une clause et/ou un critère : « économie circulaire ». - Guide des achats environnementaux ; élaboration d'une fiche sur l'analyse du cycle de vie	

5. Annexe 5 : Délibération de création du Comité de Pilotage

COMMUNAUTE de COMMUNES

REGION DE BAR SUR AUBE

N°	09	04.11	21
----	----	-------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni le 4 novembre 2021 à 18 h 00 à l'espace Jean-Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de membres : 50

Membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 37

PRESENTS : MMES ET MM. BORDE Philippe, HACKEL Claude, MENNETRIER Alain, GEOFFROY Mickaël, BOCQUET Evelyne, RENARD Régis, DANGIN Anita, MAITRE Pierre-Frédéric, BAUDIN Claudine, AUBRY Michel, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, RIGOLLOT Marie-Noëlle, CAILLET Laurence, PETIT Florence, LORIN Thierry, NICOLO Denis, LEGER Walter, LELUBRE David, MARY Patrick, BORDE Odile, PETIOT Claude, GAGNANT Thomas, JOBERT Didier, PICOD Gérard, GERARD Valérie, DEREPAS Martine, BERTHIER Patrick, BARBIEUX Philippe.

ABSENTS/EXCUSES : MMES ET MM., GAUCHER Guillaume, VERVISCH Karine, CLAYES TAHKBARI Katty, INGELAERE Raynald, GATINOIS Michel, MONNE Bernard, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, HUBAIL Claudine, HENQUINBRANT Olivier, PIOT Bernard, DESCHARMES Michel, Mickaël VAIRELLES.

POUVOIRS M. ANTOINE Fabrice à M. LEGER Walter
M. DEROZIERES Jean-Luc à M. RENARD Régis
M. MARY Pierre à Mme DANGIN Anita
M. PROVIN Emmanuel à M. LELUBRE David
M. NOBLOT Christophe à Mme RIGOLLOT Marie-Noëlle

Madame BAUDIN Claudine a été élue secrétaire de séance.

CREATION D'UNE EQUIPE PROJET EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ces programmes sont des documents de planification sur six années. A l'instar des documents d'urbanisme, le PLPDMA est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Ce Plan recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Pour élaborer un PLPDMA, il est obligatoire de mettre en place une gouvernance participative avec entre autres une équipe projet pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté A l'unanimité :

- CREER une équipe projet composée:
 - d'un élu référent : Monsieur Gérard PICOD
 - d'un animateur : Madame Sylvie PICOT
 - d'un Assistant à Mairie d'Ouvrage (AMO) : Monsieur Alexandre CHAMPION du Cabinet Enviree
 - des services de la CCRU: Madame Julia ASDRIBAL, Directrice Générale des Services; Madame Paula GUTTON Adjointe à la Directrice et Monsieur Franck VUILLE Directeur des Services Techniques.

Le Président



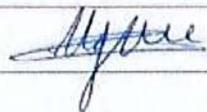
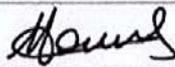
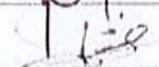
Philippe BORDE

6. Annexe 6 : Participants au comité de pilotage du 20 Septembre 2022

**REUNION CCES
VALIDATION PLPDMA**

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2022 à 14 h 00

EMARGEMENT

Monsieur Madame	KLEIN- HAS.GANNE	Armande	SDEDA- SDEDA	
Monsieur	BERNARD	Laurent	SDEDA	
Madame	HOMER	Claude	Conseil Départemental de l'Aube	
Monsieur	GITTON	Pierre François	Maison de la Région	
Monsieur	INGELAERE	Raynald	Cité scolaire Gaston Bachelard	
Madame	DORIN	Emilie	Cité scolaire Gaston Bachelard	
Madame	SOATTO	Laure	Conseillère Pédagogique Education Nationale	
Monsieur	PELAT		Les vitrines de Bar	
Madame	POIRSON	Adeline	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Madame	FISCHER	Christine	Chambre d'Agriculture de l'Aube	
Monsieur	YOT	Olivier	Centre Leclerc	
Madame	THIERRY	Hélène	TROYES AUBE HABITAT	excusée
Monsieur	LANNOU	Grégory	CLUB ECOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE	
Monsieur	FAUCONNIER	Marc	ENVIREC	Excusé
Monsieur	CHAMPION	Alexandre	ENVIREC	
Monsieur	BORDE	Philippe	PRESIDENT CCRB	
Monsieur	PICOD	Gérard	VICE-PRESIDENT CCRB	

Madame	ASORUBAL	Julia	DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Madame	GUTTON	Paula	ADJOINTE A LA DIRECTRICE	
Monsieur	VUILLE	Franck	RESPONSABLE DES S. TECHNIQUES	
Madame	PICOT	Sylvia	ADJOINTE AU RESPONSABLE DES ST	

4) TRAVAUX RENOVATION DES FACADES DE SERVIPOLE- AVENANT EN MOINS VALUE LOT N°1 VRD

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD, Vice-Président

Lors de la réalisation des travaux de rénovation des façades il s'est avéré nécessaire de supprimer la clôture grillagée rigide d'une hauteur de 1.50 m prévue initialement entre les deux bâtiments en façade arrière Nord Est pour 15 ml pour un prix par mètre linéaire de 54 € HT. Il en résulte une moins-value de 810 € HT.

Montant du marché HT avant avenant :	70 649,50 €
TVA 20 %	14 129,90 €
Montant TTC :	84 779,40 €
Avenant n°2 en HT :	- 810,00 € suppression clôture grillagée
Nouveau montant HT du marché après avenant :	69 389,50 €
TVA 20 % :	13 967,90 €
Montant TTC :	83 357,40 €

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Vice-Président le Conseil de Communauté, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'avenant ci-dessus mentionné
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents en lien avec ce dossier.

5) FORFAIT INDEMNITE KILOMETRIQUE COURRIER SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991.

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat et applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le président expose au Conseil de communauté que l'Assistante de Direction est amenée à utiliser tous les matins son véhicule personnel à l'intérieur du territoire de la CCRB pour les besoins du service et notamment à aller chercher le courrier au centre de tri postal et ouvrir les salles louées à Servipôle.

L'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par cet agent administratif pour le besoin du service, il est exposé de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 175.20 €, soit 14.60 € mensuellement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que cet agent utilise son véhicule personnel pour les déplacements qu'il est amené à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur du territoire de la CCRB, et notamment sur la commune de Bar sur Aube, du siège de la CCRB au centre de tri.
- **AUTORISE** le Président à lui verser le forfait indemnité kilométrique mensuellement.

6) KIOSQUE DE LA MOBILITE- SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de création d'un kiosque de la mobilité à la gare de Bar-sur-Aube. Ce kiosque dotera notre territoire d'un lieu innovant au sein duquel sera créé un bouquet de nouvelles activités et notamment un point d'accueil touristique et économique au sens large à l'intérieur duquel il y aura :

- un lieu de rencontre pour développer le co-voiturage, l'autopartage
- des locations de vélo, trottinettes électriques (en libre-service) pourraient s'effectuer. Deux stations seraient ainsi créées une à la gare et une autre au centre-ville.
- un lieu de départ et vente de billets pour un transport à la demande (TAD).

Dans le cadre du dernier programme LEADER 2014-2022, le GAL de la Côte des Bar a sollicité une extension du budget à hauteur de 230 000 €. Aussi, la Communauté de Communes a décidé de déposer un dossier de demande de subvention sur la base de devis réactualisés pour les l'acquisition des équipements suivants :

- minibus électrique pour effectuer du transport à la demande (TAD)
- plateforme de gestion de 10 vélos et 10 trottinettes électriques sur 2 stations d'attache

Le plan de financement de l'opération pour ces équipements est le suivant :

DEPENSES :

Acquisition d'un minibus électrique	49 230,17 € HT
Plateforme de gestion de 10 vélos et 10 trottinettes électriques sur 2 stations d'attache	79 580,00 € HT
TOTAL HT	128 810,17 € HT

RECETTES :

Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) – subvention octroyée	46 095,16 €
Subvention LEADER (64 % du montant HT de la dépense dans la limite de 30 000 €	30 000,00 €
Fonds propres (40 %)	52 715,01 €
TOTAL HT	128 810,17 € HT

Monsieur PETIOT demande si le minibus peut être utilisé par les communes. Monsieur le Président lui répond que ce dernier est acquis pour effectuer du transport à la demande. Ce dernier servira aux personnes qui arrivent à la gare et qui souhaitent se rendre en ville ou sur leur lieu de travail. Actuellement, seuls les employés de LISI peuvent se rendre sur leur lieu de travail à pied. Ce n'est pas le cas des employés d'ADOVA par exemple et encore moins celui des entreprises plus éloignées sur le territoire.

Des circuits seront mis en place par secteur pour ne pas entrer en concurrence avec les taxis. Des conventions

pourront être établies avec les entreprises pour assurer le transport de leurs salariés avec un coût incitatif. L'équilibre de cette opération n'est pas certain.

La mise à disposition de véhicules en libre-service pourrait être également envisagée. L'idée est de développer un pôle multimodal. Ces derniers mois la Banque des Territoires a pris en charge une étude flash pour étoffer le projet. Elle pourrait prendre en charge une partie du poste de chargé d'accueil sous condition qu'il ait également la casquette de chargé de la mobilité.

Madame Pascale PETIT interroge sur le nombre d'agents à recruter pour la mise en service de ce kiosque. Monsieur le Président précise qu'il y en faudra au minimum deux : un agent d'accueil et un chauffeur de transport à la demande. En cas de maladie de ce dernier en interne, il y a encore de chauffeurs des anciens bus.

Monsieur RENARD ajoute que des subventions pour le fonctionnement sont escomptées.

Madame Florence PETIT demande si le TAD sera réservé aux salariés. Monsieur le Président lui indique qu'il est destiné à tout le monde. Il pourra être utilisé pour les habitants mais aussi par les entreprises. Suite au sondage qui a été effectué, le besoin s'est fait ressentir de la mise en place de ce service. Cela fonctionne ailleurs, il y a de la demande. Ce projet est aussi important pour les entreprises qui se plaignent de la problématique de mobilité. Il y a des offres d'emploi mais les personnes refusent de plus en plus de prendre leur voiture.

Monsieur PICOD prend la parole pour informer qu'un directeur d'école de son RPI a sollicité plus de six devis pour effectuer sa sortie de fin d'année. Aucun transporteur n'a donné suite au motif que l'école se trouvait hors secteur. Monsieur le Président affirme que l'on se retrouve devant la problématique nationale du manque de chauffeurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du LEADER à hauteur de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Secrétaire,



Thomas GAGNANT

Le Président,



Philippe BORDE

